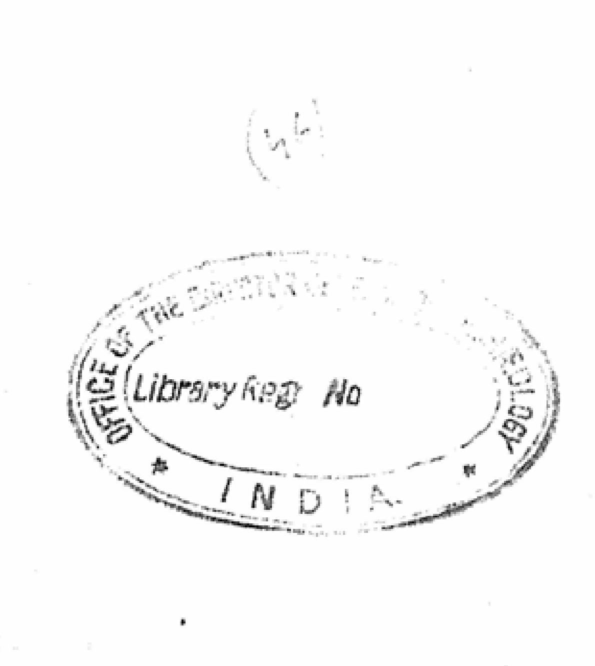
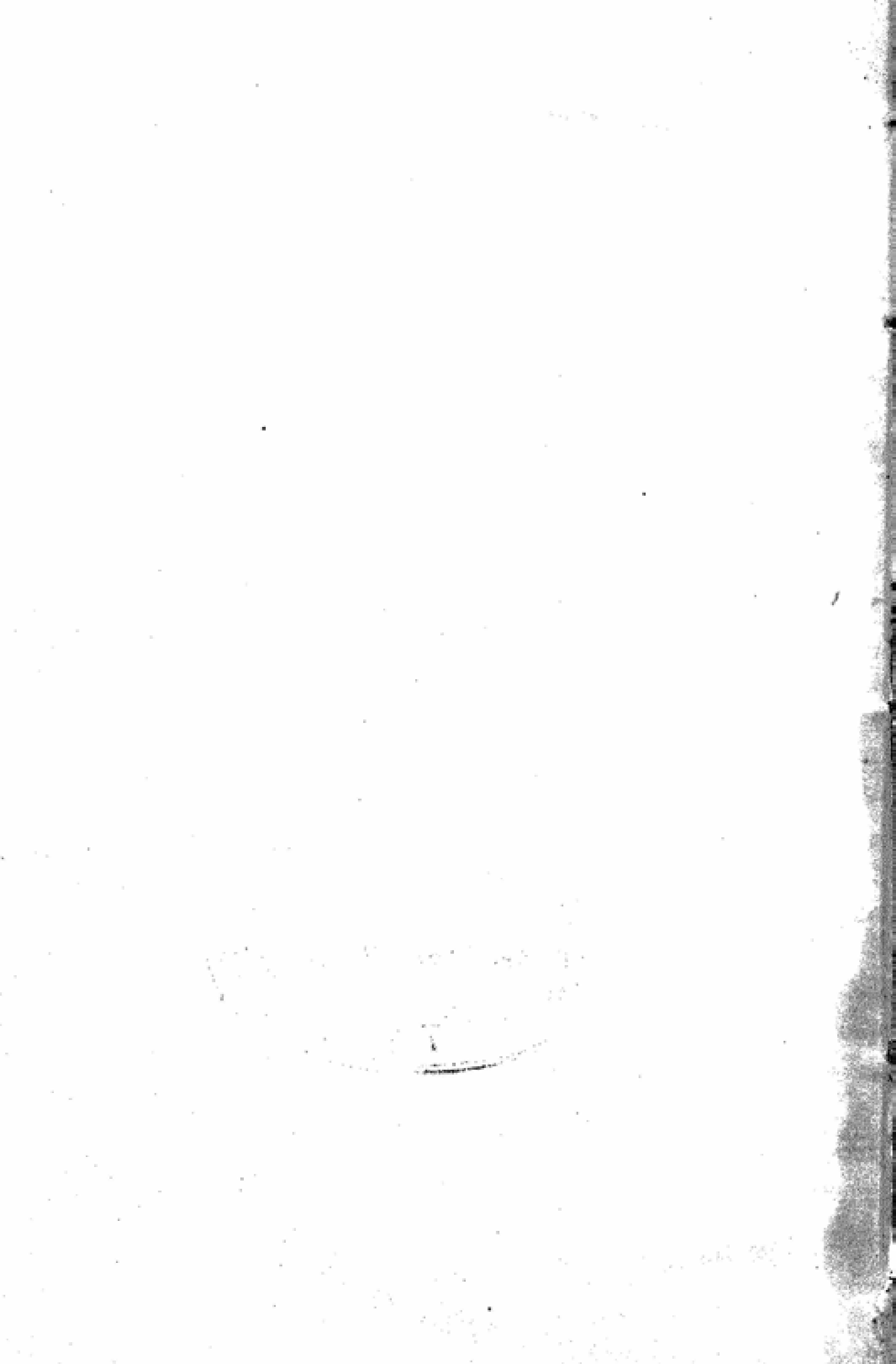

OFFICE OF THE
Library Regr No
OLOGY
INDIA

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE





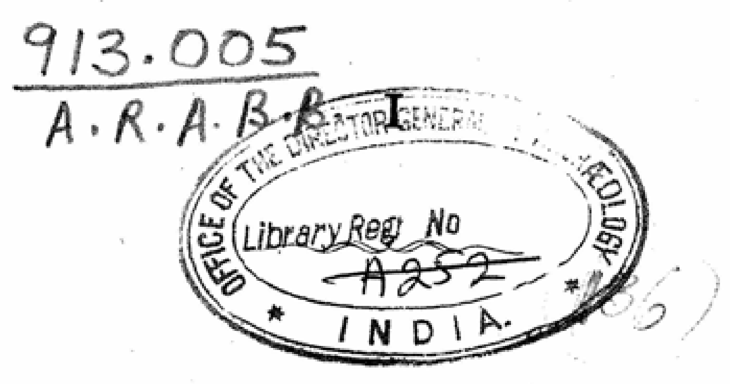
ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1925

I



ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK
—
1925

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1 JUIN 1924.

—

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier.

MM. De Ceuleneer, Soil de Moriamé, Van Heurck, chanoine Maere, Saintenoy, Stroobant, Destrée, membres titulaires.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 1924 ; celui-ci ne soulevant pas d'objections, est adopté.

Il est procédé au vote pour la nomination de titulaires pour les deux places vacantes de membre correspondant regnicole.

MM. Nélis et baron Kervyn de Lettenhove, ayant rallié le plus grand nombre de voix et obtenant la majorité absolue, sont proclamés membres correspondants regnicoles.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois d'Octobre et de Novembre 1924.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

JOSEPH BRASSINE. Psautier liégeois du XIII[e] siècle.

ID. Livre d'heures de Gysbrecht de Bréderode.

ID. Deux livres d'heures néerlandais.

PAUL ROLLAND. Un produit artistique d'exportation. Les fonts baptismaux Tournaisiens.

CHANOINE JANSEN, O.P. Monseigneur Heylen, évêque de Namur. Son action sociale et religieuse

FÉLICIEN LEURIDANT. Lettres intimes du chevalier de Lisle au prince de Ligne.

F. A. SCHAEFFER. Les haches de pierre néolitiques du Musée de Haguenau.

H. CONINCKX. La sculpture en l'église des SS. Pierre et Paul, à Malines.

FRANÇOIS MIQUET. Livre d'or des officiers savoyards morts pour la France pendant la grande guerre.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Société royale belge de géographie. Bulletin 48[e] année, fasc. 2.

ID. Académie royale de médecine de Belgique: Bulletin, V[e] série, tome IV, n° 8-9.

BRUXELLES.	Analecta Bollandiana. Tomes XLII, fasc, III V IV.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen. April, Mei, Juni, December 1923-1924.
MALINES.	Cercle archéologique. Bulletin. Tome XXIX.
ID.	Mechlinia. Chronique mensuelle 4e année nos 1, 2 et 3.
HAL.	Cercle historique et archéologique. Mémoires. 1924 n° 1.
HUY.	Cercle hutois des sciences et beaux-arts. Annales. Tome XX. 1e livr
ISEGHEM.	Franciscana. VII n° 4.
TOURNAI.	Société royale d'histoire et d'archéologie. Annales. Nouvelle série. Tomes XVI et XVII.
LIÈGE.	Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liège, 15e année n° 5.
PARIS.	Société nationale des antiquaires de France. Mémoires, 8e série, tome VI.
ID.	Polybiblion. Partie littéraire, tome CLXI, 2e, 3e et 4e livr. Partie technique, tome CLXII, 8e, 9e et 10e livr.
ID.	Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances, 1924 mai-juillet.
ID.	L'amour de l'art. 5e année nos 9, 10 et numéro spécial.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe. 7e année, nos 10 et 11.
ID.	Société française d'archéologie. Congrès archéologique. LXXXVe session. Rhenanie.
ID.	Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie, octobre 1924.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1924.

A 10 1/2 heures du matin, les membres en grand nombre se réunirent au Musée du Parc du Cinquantenaire, pour y visiter les collections préhistoriques, romaines et franques qui y ont récemment été emménagées en de nouveaux locaux. M. le baron de Loë, conservator en chef adjoint du Musée et membre de l'Académie, voulut bien servir de guide pendant cette visite. Avec une compétence indéniable et une science sûre, pendant deux heures il expliqua et interprêta les richesess archéologiques accumulées dans les vitrines du Musée. Il fournit en même temps des notions précises sur les peuples dont elles émanaient, sur leurs mœurs et leurs habitudes.

A l'issue de cette visite, M. le baron Holvoet, vice-président, se fit l'écho de tous les membres pour remercier M. le baron de Loë, du service signalé qu'il avait rendu à ses confrères en leur faisant connaître avec une compétence si remarquable les précieuses collections anciennes confiées à ses soins éclairés.

La séance ordinaire eut lieu à 2 1/2 heures dans la salle de conférence du même Musée, sous la présidence de M. le baron Holvoet, vice-président.

Furent présents aux deux séances :

MM. Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire-adjoint ;

MM. Blomme, Paris, Soil de Moriamé, Kintsschots, Van Heurck, Stroobant Hasse, baron de Loë, Tahon, Casier, Saintenoy, Siebenaler, membres titulaires ;

MM. le chanoine Maere, De Ridder, Sander Pierron, Van Puyvelde, Van der Borren, Poupeye, Brassine, Terlinden, Macoir, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. D[r] Van Doorslaer, président ; Dilis, trésorier ;

MM. de Behault de Dornon, Comhaire, membres titulaires ;

MM. Brunin, Fierens-Gevaert, baron Kervyn de Lettenhove, Bautier, membres correspondants regnicoles ;

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole ;

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 août 1924, qui est approuvé sans observations.

Il est donné connaissance du programme pour l'année 1924-1925, des cours spéciaux pour étudiants étrangers que transmet l'Université de Montpellier

M. Donnet dépose sur la bureau la liste des ouvrages parvenus à la Bibliothèque depuis la dernière séance.

Le président annonce le décès survenu à Turin, le 28 octobre 1923, du comte Allessandro Baudi di Vesme, membre correspondant étranger et paye un tribut de regrets à sa mémoire.

M. Tahon donne lecture d'un travail dans lequel il résume l'histoire des devises héraldiques ; il fait connaître leur origine, décrit leur développement et fournit de nombreux exemples à l'appui de la classification qu'il propose.

Il est donné connaissance d'une étude que M. Lefevre, archiviste de l'Etat, a consacrée au ministère Espagnol de l'archiduc Albert. Quoique celui-ci ait été placé à la tête des provinces belges rendues indépendantes, la monarchie espagnole conserva cependant pendant toute cette période, une série de magistrats espagnols dirigeant l'administration et servant d'intermédiaires entre le prince et les fonctionnaires indigènes. M. Lefevre fait connaître leurs pouvoirs et présente la biographie des principaux d'entre eux. Dans le même ordre d'idées, il identifie les fonctionnaires espagnols qui dans le même but étaient placés à la tête de l'administration de l'armée et restaient en relations directes avec Madrid.

Au cours d'une conférence accompagnée de projections, M. Jos. Brassine, décrit un précieux manuscrit qui appartient à la bibliothèque de l'Université de Liége. C'est un psautier du XIIIe siècle qui semble, avec divers autres, s'apparenter à un receuil identique qui aurait eu un siècle plus tôt pour auteur Lambert le bègue. Il est orné de précieuses miniatures que successivement M. Brassine explique en commentant leurs qualités iconographiques, en interprêtant leur portée liturgique et en faisant ressortir leur valeur historique.

Après que le président se fut fait l'interprête de l'assemblée pour remercier les orateurs, la séance fut levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

LYON. Bulletin historique du diocèse.
Nouvelle série. N° 4.

AVESNES. Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens.
Tome II, 1e livr.

GRONINGEN. Tijdschrift voor geschiedenis.
39e jaargang. Afl. 4.

LA HAYE. Geneologisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche leeuw ».
Maandblad XLIIe jaargang. Nos 10 en 11.

CAMBRIDGE. Antiquarian Society.
Octavo publications. N° XLIX.

ROME. R. Accademia nazionale dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. XXI, fasc. 4, 5, 6.

GENÈVE. Genova. Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève.
II, 1924.

AGRAM. Narodna Starina.
N° IV et V.

PETROGRAD. Faculté d'histoire et de philologie de l'Université Youriev
Revue Byzantine.
Tome I, 1 et 2. Tome II, 1 et 2.

PALMA. Societat arqueologica Luliana
Bolleti. Setembre de 1924.

LISBONNE. Museu etnologico Portugues.
O archeologo Portugues. Vol. XXV.

NEW-YORK. The metropolitan Museum of Art.
Bulletin. Volume XIX N° 9, 10, 11.

GORÉE. Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française.

CALCUTTA. Archaeological Survey of India.
Memoirs 16, 17, 18. Hindu astronomy.

BURMA. Archaeological Survey.
Report of the superintendent 1923-1924.

DAMAS.	Académie Arabe
	Revue 4e année Nos 8, 9 et 10.
HALLE A. D. S	Thüringisch-Sächsischen Verein fur erfarschung der vaderländischen Altertums
	Jahresbericht, 1913/1914. 1914/1915, 1915/1916.
RATISBONNE.	Historische Verein von Uberpfalz und Regensburg.
	Verhandlungen 73 et 74 Band.
WIESBADEN	Verein für nassauische Altertums Kunde und geschichtsforschung.
	Festschrift 1821-1922.
	Nassauische heimatblätter, 25 jahrg. Gr. 1/2.
HEIDELBERG.	Neue Heidelberger jahrbücher.
	Jahrbüch 1924.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES.	G. Van Oest & Cie.
	Nouvelles publications.
MAASTRICHT.	Gebr. Van Aelst.
	Nieuwe uitgaven.
FRANCFORT.	Verlags Anstalt A-G.
	Prospectus.
BONN.	Friedrich Cohn.
	Antiquariats Katalog 142
PLAUEN.	C. F. Schulz & Co
	Kunstliteratur. Sonderangebot.

Rapport sur l'exercice 1924.

MESSIEURS,

Dans quelques jours nous clôturerons l'exercice 1924, et dès maintenant il nous est possible d'établir le bilan de notre situation au cours de cette année, situation qui, au point de vue scientifique, donne pleine satisfaction, mais qui, malheureusement, à d'autres points de vue, a été laborieuse et décevante. Mais avant de vous exposer les faits qui justifient cette double conclusion, qu'il me soit permis de vous rappeler le souvenir des confrères que nous avons perdus en 1924.

L'année dernière nous célébrions le cinquantième anniversaire de l'entrée dans notre Compagnie de l'un de nos membres les plus méritants, M. Ad. De Ceuleneer. Il n'a pû, hélas, pas bien longtemps jouir des jours heureux que, en cette occasion, nous lui avions souhaités nombreux encore. Il est décédé, il y a quelques jours, le 24 novembre 1924, à Vieux-Dieu. Il était né à Termonde le 22 février 1849, mais avait passé la plus grande partie de son existence à Gand, où il fut pendant de nombreuses années professeur à l'Université. Sa vie fut des plus actives et les travaux qu'il publia sont très nombreux. Il collabora à quantité de revues scientifiques, et fit partie de plusieurs sociétés savantes, notamment de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, de l'Académie royale d'histoire de Madrid, de la commission royale des monuments et des sites, etc. Dans notre Compagnie, dont il occupa la présidence pendant l'année 1912, le rôle qu'il joua fut non moins actif. Nous retrouvons dans nos publications divers rapports dont il fut l'auteur, entre autres sur les antiquités préhistoriques de Ghazipur (Inde), sur l'âge du bronze et l'âge du fer, sur le congrès de Lis-

bonne et sur le Portugal. Il fit également connaître le résultat des fouilles faites par M. Sarmentos dans la province de Minho, en Portugal. Puis ce fut la publication de *Recherches sur l'origine des communes belges*, d'une notice sur le *rôle joué par le baron de Witte dans la numismatique et la céramographie*, de deux notes concernant *la découverte d'un vase de bronze à Deynze* et *d'un bronze exhumé à Meurchin*. Et en dernier lieu son étude sur *La charité romaine dans la littérature et dans l'art*. Enfin, en une récente séance, il nous avait communiqué un travail très documenté sur *les sources de l'histoire de Septime-Sevère*.

M. De Ceuleneer était entré dans notre Compagnie comme membre correspondant regnicole en 1871, et avait été promu membre titulaire en 1886. Il était commandeur de l'Ordre de Léopold et officier de l'Ordre de la Couronne.

Parmi nos membres correspondants regnicoles, nous avons à signaler le décès prématuré de M. Paul Buschmann, survenu à Anvers le 25 juillet 1924 ; il avait vu le jour dans la même ville en 1877. Docteur en sciences et art, il occupait avec une incontestable autorité les fonctions de conservateur du Musée des Beaux-Arts de sa ville natale. Il avait fondé et dirigé avec succès la revue artistique *Onze Kunst*. On lui doit aussi une remarquable biographie du peintre Jordaens.

Le baron van de Werve et de Schilde, qui était membre honoraire regnicole de l'Académie depuis 1887, est décédé au château de Schilde, le 27 juillet 1924, rejoignant à courte distance dans la tombe son fils unique, le toujours regretté gouverneur de la province d'Anvers. Sans prendre une part active à nos travaux, il s'y intéressait toutefois beaucoup, et l'on peut retrouver trace dans nos archives des prix généreux qu'il institua autrefois pour plus d'un concours.

Enfin signalons encore la mort survenue, le 28 octobre 1923, à Turin, de M. le comte Alessandro Baudi di Vesme, directeur de la Pinacothèque royale, dont la compétence artistique était indiscutable Il avait été élu membre correspondant étranger en 1920. J'ai consacré à ce savant regretté une courte notice qui vous a récemment été communiquée et qui vous a fourni des renseignements sur son activité scientifique et ses œuvres.

Aux élections statutaires qui ont eu lieu au début de l'année, la vice-présidence est échue, pour 1924, à M. le baron P. Holvoet. M. le Dr Van Doorslaer par contre, a pris possession de la présidence, succédant ainsi à M. le colonel de Witte, dont le mandat annuel était échu. Ce dernier avait rempli ses fonctions avec une autorité à laquelle tous les membres se sont plus à rendre hommage. Dans l'exercice de ses fonctions, il a fait preuve d'une courtoisie très appréciée ; les communications qu'il a faites témoignent d'une science incontestable. Son année de présidence fut féconde en résultats heureux.

Le mandat de M. Fernand Donnet, en qualité de secrétaire et de bibliothécaire, a été renouvelé pour un nouveau terme.

Les deux sièges vacants de membre correspondant regnicole ont été, à la suite d'un scrutin régulier, attribués à M. le baron Henri Kervyn de Lettenhove, historien d'art à Bruxelles, et à M. Hubert Nélis, chef de section aux archives générales de royaume, dans la même ville. M. Franz Cumont, qui, par suite de son absence du pays, avait donné sa démission de membre correspondant regnicole, a été proclamé membre honoraire.

Nos séances, organisées aux dates réglementaires, se sont tenues tantôt à Anvers, tantôt à Bruxelles ; les membres, comme en témoignent les procès-verbaux, y ont assisté en grand nombre, et les ordres du jour ont toujours été chargés de communications multiples, dont l'intérêt s'affirme. Il y a lieu de signaler que deux des réunions tenues à Bruxelles, ont été précédées dans la matinée de visites collectives aux riches collections du Musée du Parc du Cinquantenaire. La première fois, M Capart a bien voulu, avec sa grande compétence, fournir des détails sur les œuvres d'art qui peuplent les salles de la galerie Égyptienne. La seconde fois, ce fut M. le baron de Loë qui a présenté un aperçu sur la préhistoire de notre pays, se basant sur les objets provenant de fouilles qui ont été rassemblés dans les salles nouvellement aménagées du Musée.

Je crois également devoir vous rappeler une autre innovation.

Dans une de nos dernières séances. M. Jos. Brassine nous a donné une fort intéressante conférence sur un psautier du XIIIe siècle, que possède la Bibliothèque de l'université de Liége. Des projections lui ont permis de faire apprécier la richesse artistique

de ce recueil ; celui-ci a du reste déjà été reproduit par M. Brassine en un volume illustré que je vous ai signalé dans mon dernier compte-rendu analytique.

L'impression de nos publications a pu, non sans peine, être assurée pendant le cours de l'année écoulée C'est ainsi que dans les Annales ont successivement pris place, dans deux doubles fascicules, d'abord la fin du travail de M. Van Ortroy sur *Chrétien Sgrooten*, puis une notice de M. Fris relative à *un financier et mécène gantois du XVe siècle, Laurent de Maech*, ainsi qu'un second travail dans lequel le même auteur s'occupe des *ammans de Gand*. Renseignons encore une étude de M. Ch. van den Borren, relative à un *manuscrit musical de la Bibliothèque de Strasbourg*, une communication de M. Alf. De Ridder traitant *de la transmission des titres de noblesse aux Pays-Bas sous l'ancien régime*, et une autre de M. Paul Rolland étudiant *l'expension tournaisienne aux XIe et XIIe siècles*, plus une nouvelle tranche de l'ouvrage de M. Stroobant consacré au Brabant protohistorique et légendaire.

Afin d'éviter les frais multiples de brochage et de couvertures, le nombre des bulletins a été réduit, mais cette réduction est purement matérielle et n'implique aucune diminuation de matières. C'est ainsi que sans parler des procès-verbaux, des documents relatifs à la bibliothèque et des comptes-rendus analytiques du bibliothécaire, nous citerons parmi les travaux qui ont trouvé place dans les trois fascicules des bulletins, ceux dont voici les titres :

Les statuts de la collégiale de St-Jean Baptiste à Diest, par M. le chanoine Lefebvre O. P.; *La complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon*, par M. Fernand Donnet, et par le même, une *troisième note bibliographique concernant les tapisseries*; *Wenceslas Cobergher* par M. Paul Saintenoy et la biographie de *Eugène Lefèvre Pontalis* par le même; *l'Armarium Sacramenti de l'église St-Martin à Hal* et *les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Douai* par M Destrée; *George de la Hele, maître de chapelle, compositeur*, par M. le Dr Van Doorslaer. L'abondance des matières nous a forcé de reporter aux prochains fascicules diverses notes qui ont encore été produites en séances

Au cours de nos diverses réunions, plusieurs autres travaux ont

été encore communiqués. Nous espérons que bientôt, ils pourront prendre place dans nos publications. Parmi celles-ci, je citerai en premier lieu les deux si importantes communications de M. le colonel de Witte sur les *Cuirs dorés* et sur *les Filigranes ;* ensuite un travail de M. de Behault de Dornon sur *les Mausolées des ducs de Brabant*, une *biographie du peintre Th. Boeyermans*, par M. Bautier, enfin une étude de M. Espérandieu, relative à *une stèle romaine découverte à Neuss ;* une autre de M. Fernand Donnet sur *la prospérité artistique d'Anvers au XVIIIe siècle* et une dissertation de M. Soil de Moriamé relative à un *manuscrit de l'hôpital de Tournai.*

L'impression des divers travaux que nous venons d'énumérer a entraîné des frais considérables, que nous n'avons jusqu'ici pu acquitter que partiellement, grâce aux subsides généreux que nous octroyaient l'Etat, le Gouvernement provincial d'Anvers et la Fondation universitaire. Mais ces allocations n'ont pû suffire à pourvoir à nos besoins, il a fallu que nous fassions appel au dévouement de nos membres, et le montant des cotisations annuelles a été sensiblement augmenté. Malgré ce sacrifice, malgré la suppression, si fâcheuse à tant de titres, des clichés, il ne nous est guère possible de faire face entièrement à la situation difficile, qui se dégage chaque jour davantage du coût toujours croissant des frais d'impression. Notre trésorier vous donnera sous ce rapport toutes les explications désirables. Mais si cet état de choses perdurait, nous devrions forcément envisager la question de la réduction de nos publications. Nous considérons qu'une décision à prendre dans ce sens serait désastreuse.

Vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que la valeur scientifique de nos travaux ne peut pas être niée, que ceux-ci, comme en témoignent les demandes d'échange toujours croissantes, sont hautement appréciés à l'étranger, et que les archéologues et les historiens les plus considérés du pays se montrent empressés de collaborer à notre tâche. Il me semble que sans être taxés d'orgeuil, nous pouvons être satisfaits de ce résultat, et que nous devons coaliser nos efforts pour tâcher de maintenir intacte cette situation.

Je me crois donc autorisé, Messieurs, à vous convier d'étudier

sérieusement cette question angoissante, et à unir vos efforts pour y remédier. Toutes suggestions dans ce sens seront bienvenues.

Il me resterait à vous parler de la Bibliothèque. Les listes que je vous fournis régulièrement au cours de chaque séance, témoignent de la grande activité de notre service d'échange. Vous constaterez encore une fois combien ce mouvement à une tendance marquée à se développer dans les pays nouveaux, en Amérique, en Afrique. Vous remarquerez aussi combien les hommages d'auteurs sont nombreux. Je tâche de vous faire apprécier la valeur de ceux-ci en vous en donnant régulièrement une analyse succinte dans mes comptes-rendues analytiques.

Au point de vue matériel notre bibliothèque, ou du moins son installation, à eu à souffrir; nous avons été expropriés de la moitié de nos locaux. Il a fallu comprimer nos collections toujours croissantes, les classer à nouveau, faire des prodiges d'ingéniosité pour les loger. Ce fut un travail laborieux et long. Je me hâte d'ajouter que tout l'honneur en revient à notre secrétaire adjoint. Si vous le voulez bien je lui céderai la parole ; il vous narrera ses déboires et ses succès.

FERNAND DONNET.

BIBLIOTHÈQUE

Rapport annuel

MESSIEURS,

Pour la première fois, j'ai à vous rendre compte de la gestion de la bibliothèque de l'Académie. Cette innovation résulte de la part plus grande que les circonstances m'ont forcé à prendre à sa conservation, au cours de l'année écoulée, part qui peut se répartir en deux ordres d'idées : celui de la diplomatie et celui du travail matériel. Vous saisirez trop bien, pour que j'y insiste ici, les raisons qui ont poussé notre secrétaire, bibliothécaire en titre, à me confier cette double mission et, par voie de conséquence, à m'en laisser faire rapport.

La mise en disponibilité par suite de limite d'âge, de M. Fernand Donnet comme administrateur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, mettait notre institution même dans une situation fort embarrassante. Au cours de sa longue carrière administrative M. Donnet avait réussi à faire de l'établissement d'enseignement artistique qu'il dirigeait, notre propre siège et, surtout, à y loger nos collections bibliographiques. Deux salles, notamment, y étaient affectées au service de notre bibliothèque. Nos droits sur l'une reposaient sur un accord formel, passé avec la Ville lors de notre expulsion des... greniers de la bibliothèque communale, nos prétentions sur l'autre invoquaient comme titres l'occupation issue d'une large interprétation du même accord.

Il va de soi qu'un nouvel administrateur, que rien ne liait à l'Académie d'Archéologie, mais à qui, au contraire, l'Administration communale tentaculaire — comme toutes ses semblables, du reste — jugeait bon de laisser moins de latitude, ne pouvait accepter cette situation. Une autre considération, très juste, l'y poussait encore c'est que la sécurité de nos bibliothèques, ouvertes à tout venant, était devenue complètement illusoire du jour où la personne de M. Donnet avait disparu de l'Académie des Beaux-Arts. Ainsi donc, dans l'intérêt des parties en cause, quelles qu'elles fussent, il fallait une situation claire, précise, ne nous laissant peut-être que notre dû, mais nous y laissant *chez nous*, sans intrusion possible de curieux ou de malveillants. Les responsabilités se trouvaient par là nettement établies.

Grâce à l'amabilité du successeur de M. Donnet, M. Wappers, à qui je dois rendre hommage, ainsi qu'au dévouement inlassable du chef-surveillant M. Coremans, j'ai pu accepter en votre nom cette formule transactionnelle : nous rendons à l'administration la première salle — celle où se tenaient nos réunions —; salle relativement petite et formant en réalité antichambre ; nous recevons, en échange, la seconde salle, plus vaste et rendue accessible — à nous seuls — uniquement par le grand vestibule. On nous prête, pour nos séances, une autre salle de l'établissement, dite « salle de direction ».

J'ose croire que vous serez satisfaits des résultats obtenus, si j'ajoute que l'Académie des Beaux-Arts a pris à sa charge l'enlèvement des rayons en bois qui couvraient les murs de la première salle et leur remise en état, sous forme de couloirs, dans la seconde, de même que l'installation électrique — très complète —, le placement de serrures et autres détails d'aménagement.

Quant à ma besogne matérielle elle peut vous sembler avoir été ardue. De fait, il fallait déménager moi-même les volumes de la première salle, au nombre de 7 à 8.000 pour les placer provisoirement sur des tables ou à terre, dans la seconde salle, en attendant que le travail de menuiserie y fut achevé Mais j'en ai fait un exercice de gymnastique, très salutaire, où le port des poids lourds combiné avec la montée et la descente des échelles a joué un grand rôle. Je m'en suis, du reste, si bien trouvé que je n'ai pu résister à

la tentation de poursuivre ce sport dans la seconde salle ou reposaient déjà quelque 5.000 volumes. Un beau jour, donc, toutes nos collections se sont trouvées hors des rayons. Mon but était de les replacer dans l'ordre méthodique qu'avait jadis imaginé et appliqué M. Donnet, mais que les « nettoyages » annuels et peut-être plus que le dernier transfert avaient complètement bouleversées, puis, de prendre note, sur fiches de nos séries et de leur état d'intégralité.

Ce programme est aujourd'hui à moitié réalisé. On peut considérer comme terminé le gros œuvre du classement des collections de Belgique et de France — nos principaux fournisseurs — de Grande Bretagne et des Indes britanniques, de Hollande et des Indes néerlandaises, d'Italie, d'Espagne, d'Autriche de Balkanie, de Scandinavie et des deux Amériques. Il me reste à trier et à mettre en place les publications d'Allemagne et de quelques petits pays. Je compte passer ensuite à l'inventorisation de notre fonds d'auteurs particuliers, antérieur au secrétariat de M. Donnet, à partir duquel toutes les entrées sont soigneusement établies sur fiches, puis — besogne beaucoup moins attrayante, mais nécessaire à la vérification et à la mise en ordre du stock de nos propres publications, dont une bonne partie, la plus récente, a été jettée pêle-mêle, dans la hâte des derniers travaux, et dont le reste, perdu de vue, a été perché par nos greffiers à des hauteurs quasi-inaccesibles.

En m'appliquant à ces manipulations deux ou trois après-midi par semaine, j'espère terminer à temps pour le rapport de l'an prochain où un projet d'impression de catalogue sommaire pourrait vous être soumis et un réglement de consultation élaboré. Nous n'aurions plus alors qu'à nous tenir au courant au moyen des listes d'accroissements paraissant dans nos Bulletins.

En terminant, je ne puis que vous exhorter à allonger ces listes, non seulement par l'hommage de vos propres travaux — ce que je considère un peu comme une obligation morale — mais encore par le don d'ouvrages divers, surtout de manuels et autres instruments de travail, dont notre bibliothèque, riche seulement en périodiques, manque le plus.

PAUL ROLLAND.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 7 DÉCEMBRE 1924.

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président, Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier.

MM. Soil de Moriamé, Casier, Kintsschots, Van Heurck, Hasse, Stroobant.

Le procès-verbal de la séance du 1 Juin 1924 est lu et approuvé.

Il est procédé au vote pour la nomination d'un vice-président pour l'année 1925.

Après divers scrutins, M. Soil de Moriamé a été proclamé élu.

Les six conseillers appartenant à la série dont le mandat expire en 1925 : MM. Donnet, Fris, Destrée, Stroobant, Saintenoy et Dr Van Doorslaer. sont réelus par acclamation.

Une place de membre titulaire est ouverte par suite de décès de M. De Ceuleneer. Trois candidats sont présentés.

Cinq vacatures se sont produites parmi les membres correspondants, par suite du décès de M. Buschmann et de la démission de MM. l'abbé Crooy, Cuvelier, baron Paul Verhagen et baron Pierre Verhagen. Il est décidé qu'on ne procédera provisoirement à la présentation de candidats que pour trois places.

Cinq candidatures sont régulièrement introduites

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1924.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président, Donnet, secrétaire. Dilis, trésorier, Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Soil de Moriamé, Casier, Kintsschots, Van Heurck, Hasse, Stroobant, membres titulaires.

MM. l'abbé Philippen et Rolland, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Comhaire, de Béhault de Dornon, chanoine Van den Gheyn, Tahon, Saintenoy, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Macoir, De Bruyn, Van den Borren, De Ridder, Brunin, membres correspondants regnicoles.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 octobre 1924 ; celui-ci est adopté sans observations.

Deux demandes d'échange de publications sont parvenues de la part des religieux belges de l'ordre de Prémontré qui vont publier une revue trimestrielle intitulée *Analecta Præmonstratensia*, et de la part du Cercle historique et archéologique de Hal, qui a fait paraître le premier fascicule de ses mémoires. Ces deux demandes sont acceptées.

Le représentant du gouvernement irlandais à Dublin fait connaître que la place de Conservateur du *Irish Antiquities National Museum* est vacante. Il remet une note indiquant les qualités requises du fonctionnaire qui sera désigné et les avantages qui lui seront réservés. Il demande que l'Académie fasse un appel afin de provoquer des candidatures.

L'Université de Christiania fait connaître qu'à partir du 1r janvier 1925, le nom de cette ville sera changé en celui de Oslo qu'elle portait au début de son existence.

La commission internationale de Coopération intellectuelle communique un appel en faveur des intellectuels de Hongrie.

L'Instituto historico e geographico Parahybano fait connaître la composition de son bureau et des diverses commissions qui se partagent sa direction.

M. le président annonce le décès survenu à Vieux-Dieu, le 24 novembre dernier, de M. Ad. De Ceuleneer, membre titulaire jubilaire et ancien président de l'Académie. Il rappelle les nombreux services qu'il a rendus à l'Académie et la part active qu'il a prise à ses travaux. Une lettre de condoléances sera adressée à sa veuve.

Mr Donnet, en sa qualité de secrétaire, donne lecture du compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'exercice 1924. Ce rapport paraîtra au Bulletin.

M. le trésorier Dilis expose les résultats de sa gestion et soumet les comptes de l'année 1924. Le déficit se monte à fr. 4.852,04 en 1923, il s'élèvera en 1924 à fr. 7.028,—. En présence de cette situation, il est décidé de faire un appel à la générosité des personnes qui voudraient venir au secours de l'Académie. MM. le baron Holvoet et Kintsschots veulent bien se charger de faire des démarches dans ce but.

M. Rolland qui a présidé à la réinstallation de la bibliothèque fait connaître le détail des mesures prises.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque, aussi que le compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront imprimées dans le Bulletin.

M. Jos. Casier rappelle que l'abbaye de Baudeloo qui possédait un refuge à Gand, en avait établi également un autre à Hulst, en Zélande. Dans cette ville existait une Gilde de St-Georges qui possédait un collier Celui-ci passa ensuite à la Gilde des Archers de St-Sébastien de la même ville. Il fait aujourd'hui partie des collections du Musée d'Amsterdam. C'est une pièce d'orfèvrerie de grande valeur. Elle porte, ciselés sur les pendelogues et sur le collier lui-même, huit blasons d'abbés de Baudeloo. Ce qui prouve combien les relations entre les religieux et les habitants devaient être cordiales.

M. l'abbé Philippen, étudie l'origine du culte marial à Anvers et surtout celui qui se rapportait à Notre Dame *op 't Staexken*. La

première mention de ce vocable se trouve dans la *Brabantia Mariana* de Wichmans ; les historiens qui vinrent dans la suite, sans aucun contrôle, adoptèrent ces allégations qui furent encore amplifiées par les auteurs modernes. Or l'histoire de la statue, du culte et de l'église de *O. L. V. op Staexcken* ne constitue qu'une pure légende. Cette appellation ne figure dans les comptes de l'église qu'à partir de 1473/74, et en disparait en 1584 lors des désordres provoqués par les iconoclastes. Après le rétablissement du culte en 1585, il n'en fut plus question qu'à titre de souvenir.

M. le Dr Van Doorslaer établit que l'art de la tapisserie était également pratiqué à Malines. En 1529, un hautelisseur malinois, Van den Damme, s'engageait à tisser une tenture de 12 pièces pour compte d'un fabricant bruxellois. La fabrication des tapis artistiques est encore plus ancienne. Elle fut déjà règlementée en 1446 sous Philippe-le-Bon et pendant deux siècles le Magistrat Malinois engagea des ouvriers étrangers pour apprendre le métier aux artisans de Malines.

M. Rolland étudie les églises romanes de Tournai dont l'existence est constatée dès le Xe siècle, mais dont les caractères archéologiques ne permettent pas de les faire remonter plus haut que le XIe siècle. A cette occasion il fournit quelques renseignements sur la manière dont étaient dans les documents anciens, formulées les dates et les périodes de temps.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois de Décembre 1924 et Janvier 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

VAN DEN BORREN.	L'apport italien dans un manuscrit musical du XVe siècle perdu et partiellement retrouvé.
A. VAN LAER	Minutes of the court of Rensseleerswyck.
ID.	Minutes of the court of fort Orange and Beverwyck.
JAMES SULLIVAN.	Minutes of the Albany Committee of correspondence.
ID.	The papers of sir William Johnson.
FERNAND DONNET.	Le Chapitre de la Toison d'Or tenu à Anvers en l'an 1555.
ID.	Les vitraux de la Toison d'Or dans l'église Notre-Dame d'Anvers.
ID.	Les tapisseries de la Toison d'Or.
Dr D. BROUWERS.	Cartulaire de la commune de Namur. VI.
IS. TEIRLINCK.	Klank en vormleer van het Zuid-Oostvlaandersch dialect.

2° ECHANGES

BRUXELLES. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et sciences morales et politiques.
Mémoires. Collection in-8°. tome XIX, fasc. 1 & 2.
Biographie nationale, tome XXIII, 2e fasc.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires.
Collection in-8°. tome XXII. 4e fasc.
Bulletin. Ve série. tome IV. n° 10.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.

ID. Plechtige vergadering, Juli, Augustus en September 1924.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 15e année nos 4 et 6.

TONGERLOO. Analecta Praemonstratensia.
Tomus I, fasciculus I.

PARIS. Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts.
Comité des travaux historiques. Année 1923.
Bulletin archéologique. Année 1923, 1e livr.
Bulletin philologique et historique. Année 1921.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 1r novembre 1924.

ID. Polybiblion.
Partie technique. CLXIIe vol. livr. 11 et 12.
Partie litéraire. CLXI. vol. livr. 5 et 6.

ID. L'amour de l'art.
5e année, n° 11.

ID. La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
7e année, n° 12.

PARIS.	Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. Bulletin Août-Octobre 1914. Journal des Savants. 22e année nos 1 à 12.
ID.	Société française d'archéologie. Bulletin monumental. 83e vol.
CHAMBERY.	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents.
GRENOBLE.	Académie Delphinale. Bulletin 5e série. tome XIII, vol. 1.
SAINT-OMER.	Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique tome XIV, 265e-livraison.
ORLEANS.	Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin tome XX, no 222.
STRASBOURG.	Société des sciences, agriculture et arts. Bulletin tome LII, fasc. 1.
AMIENS.	Société des antiquaires de Picardie. Bulletin trimestriel. Année 1923, no 4.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin. 223e livraison.
BAR-LE-DUC.	Société des lettres, sciences et arts. Mémoires. Tomes 43 et 44. Bulletin 1924, nos 1-3.
PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin, tome LI. 5e livraison.
LYON	Bulletin historique du diocèse de Lyon. Nouvelle série 1925, no 1.
HELSINGFORS.	Suomen Musem Finske Museum XXX et XXXI. Finska fornminnes färennigens. Tidskrift XXXIV.
LA HAYE.	Genealogisch-heraldisch Genootschap. « De Nederlandsche Leeuw ». Maandblad. XLIIe Jaargang no 12.

LEYDEN.	Rijksmuseum van Oudheden.
	Oudheidkundige mededeelingen.
	Nieuwe-Reeks V².
PALMA.	Societat arqueologica Luliana.
	Bolleti. Octubre-Novembre de 1924.
DUBLIN.	Royal Society of antiquaries of Ireland.
	Journal, vol. LIV, part II.
STOCKHOLM.	Kungl Biblioteket.
	Accessions Katalog 38. 1923.
ID.	K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien.
	Fornvannen 1923.
	Handlingar. Trettiofjarde delen. Hafte 5.
LUND.	Acta Universitatis lundensis
	Första avdelningen XIX 1923.
	Andra avdelningen XIX 1923.
ROME.	R. Accademia dei Lincei.
	Notizie degli scavi di antichita. Vol. XI, XII, XIII, XIV. XV, XVII.
TURIN.	Societa piemontese di archeologia e belle arti.
	Bolletino. Anno VIII N. 3-4.
LEMBERG.	Ukrainische sevcenko Gesellschafe der wissenschaften.
	Sitzungsberichte 1917-1924.
	Denkschrift.
PHILADELPHIE.	American philosophical Society.
	Proceedings. Vol. LXIII, n°1.
BOSTON.	American Academy of arts and sciences.
	Proceedings. Vol. LIX, n° 10, 11 et 12.
ALBANY.	University of the State of New-York.
	Bulletin, n°s 235, 236.
NEW-YORK.	The metropolitan Museum.
	Bulletin. Vol XIX, n° 12.
	The Egyptian expedition 1923-1924.
RIO-DE-JANEIRO.	Museu nacional.
	Archivos. Volume XXIV.

CALCUTTA. Archaeological Survey of India.
Memoirs, n° 16-17.
Index to the Annual reports of the director general of archaeology of India 1902 to 1916.

SIMLA. Archaeological Survey of India.
Annual Report 1921-1922.

DAMAS. Académie Arabe.
Revue 1924. n° 11. 4e année.

BATAVIA. Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde.
Deel LXIV.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. J. Gamber.
Catalogues divers.

LONDRES. T. Werner Laurie.
An illustrated catalogue of interesting gift books.

MADRID. Editorial Voluntad S. A.
Tegidos y bordados populares españoles.

BOSTON. The christian science monitor.
Vol. XVII, n° 37.

LEIPZIG. Karl W. Hierseman.
Katalog 546. Kunstgewerbe.

ID. K. F. Koehlers.
Neuerscheinung.
Antiquariatskatalog. Klassiche philologie.

PLAUEN. C. F. Schulz & C°.
Kunstliteratur. Sonderangebot.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Décembre 1924 et Janvier 1925.

—

N° 119.

MESSIEURS,

Je ne veux pas faillir à la promesse que je vous fis en clôturant mon dernier compte-rendu, et je me permets d'attirer votre attention sur quelques travaux que j'ai jugé devoir plus particulièrement vous intéresser et qui figurent dans les publications reçues par notre Bibliothèque pendant les deux derniers mois.

***

L'ophtamologie est une scienece dont l'exercice pendant longtemps resta complètement libre. Ni les médecins, ni les chirurgiens ne s'en occupaient, et les oculistes n'étaient pas admis dans leurs rangs. Ceux-ci ne pouvant à poste fixe se procurer les ressources nécessaires à leur existence, étaient obligés de voyager pour exercer leur profession. Cette liberté, cette instabilité, empêchant tout contrôle, des abus devaient nécessairement naître. Et ils furent nombreux. Le premier venu s'intitulait oculiste, opérait les cataractes ou exécutait d'autres opérations spéciales. Parmi ces spécialistes il y en eut quelques uns de sérieux, il y eut surtout un grand nombre de charlatans. Ils s'affublaient de titres ronflants, de qualitées extraordinaires et se vantaient d'exécuter de véritables miracles. Comme ils voyagaient sans cesse, c'est par des réclames

dans les journaux qu'ils devaient faire valoir leur talent et indiquer les dates de passage et les lieux de séjour dans les diverses localités. M. le Dr Van Schevensteen, médecin en chef de l'Institut ophtalmique de la ville d'Anvers, a eu la patience de consulter tous les journaux et d'en extraire les détails les plus intéressants et les plus suggestifs qu'il a condensés dans une notice intitulée : *Les oculistes ambulants dans les provinces belges aux XVIIe et XVIIIe siècles*, qui a été accueillie dans les Mémoires de l'Académie royale de Médecine de Belgique (tome XXII, série in 8°). Le premier de ces ambulants dont il parle est Tausin qui travaille en 1686 à Bruxelles, Namur, Liège, ailleurs encore. Il « abat les cataractes de ceux qui en sont aveugles, traite adroitement toutes les maladies des yeux, et en met des artificiels aux borgnes qui ressemblent aux naturels. » Jusqu'en 1821, on trouve dans les journaux des avis de ce genre émanant d'oculistes ambulants Sur la longue liste de noms que cite M. le Dr Van Schevensteen, il en est qui se rapportent à des personnages qui eurent l'art de prodiguer la réclame et de se créer une réputation extraordinaire, tels par exemple le fameux chevalier Taylor, qui, en trois volumes, publia l'histoire de sa vie et de ses aventures, ou du baron de Wenzel, qui parcourut toute l'Europe et, s'il faut l'en croire, eut l'honneur de soigner tous les souverains et personnages illustres de son temps. Les détails que fournissent tous ces extraits de journaux, sont des plus suggestifs, et au point de vue de l'étude des mœurs médicales aux siècles passés, ils sont précieux, car ils permettent de suivre les progrés d'une science qui eut grande peine à se dégager de l'emprise du charlatanisme dont l'affublaient tant de curieux personnages qui prétendaient en connaître les secrets.

* * *

La littérature relative à l'Escaut, est d'une abondance sans pareille. Elle vient cependant de s'enrichir d'une nouvelle contribution. Celle-ci est due à M. J. Cuvelier qui publie dans les *Verslagen* de l'Académie royale flamande *(Plechtige vergadering in Juli 1924)* une notice consacrée à *de bevaarbaarheid der Schelde op het einde der XVIe eeuw*. Au cours des troubles du XVIe siècle et notamment pendant le siège d'Anvers par le duc de Parme, les

digues qui protégeaient les polders des environs d'Anvers, avaient été percées, afin de couvrir la place par une zône d'inondations. Après la prise de la ville en 1585, il fallut procéder à leur restauration, de manière non seulement à assécher les terres inondées. mais aussi à rendre au fleuve la profondeur nécessaire pour permettre le passage sans danger de navires de grand tonnage. Mais pareille entreprise nécessitait des travaux considérables qui devaient provoquer des dépenses très élevées. Les ressources financières faisaient défaut; il fallait en créer. La tâche fut ardue et c'est au récit des efforts qui tentaient sa réalisation que M. Cuvelier consacre sa notice. Ce fut au superintendant et *dyckgrave* en chef, Grégoire del Plano, qu'échut la charge ardue de trouver des fonds nécessaires à cette entreprise Il dut avoir recours aux subsides, aux emprunts que consentirent les banquiers ou des particuliers ; il dut enfin, avec l'appui des autorités, tâcher d'obtenir l'intervention financière des villes de l'intérieur. Il faisait valoir que de la restauration du cours de l'Escaut et du port d'Anvers dépendait en grande partie la prospérité matérielle de nombreuses localités de l'intérieur du pays. Mais l'argent était rare à cette époque et on montra peu d'empressement à répondre à ces sollicitations. Louvain surtout, malgré les décisions des Etats de Brabant, mettait très peu d'empressement à aider au succès d'un emprunt hypothéqué sur les revenus de la taxe frappant la bière consommée dans la ville et les localités avoisinantes. Malgré tous les obstacles matériels on put péniblement recueillir les ressources nécessaires, et par un octroi de 1592, le roi Philippe II approuva la création des ressources nécessaires pour l'entretien à l'avenir des digues d'Austruweel et de Cauwenstein, entièrement restaurées.

* * *

Vers le milieu de la seconde moitié du XVIe siècle, la lutte se poursuivait dans les provinces septentrionales révoltées, entre les troupes des Etats de Hollande et les Espagnols. Les villes étaient tour à tour prises et reprises, les revers et les succès alternaient dans les deux partis. La ville de Gouda était occupée par les troupes du prince d'Orange, mais les catholiques y étaient nombreux et les

Espagnols qui avaient conservé des intelligences dans la place, tâchaient de trouver le moyen d'y rentrer. C'est sur ces entrefaites qu'un complot s'organisa et que les conjurés s'efforcèrent de réunir le plus de partisans possible. Or, il se fit qu'un certain Martin Schets, qui était né à Maestricht et appartenait à une branche pauvre de la grande famille des Schets, s'était établi vers cette époque à Anvers avec deux de ses frères. Il parcourait la ville avec une petite charrette pour vendre du goudron et de la poix. Peu satisfait de son sort, il laissa à sa femme le soin de son commerce et partit pour la Hollande afin d'y chercher fortune. Il souhaitait d'obtenir un commandement dans une des bandes armées qui opéraient dans ces parages. Il se rendit à Harderwijk et entra bientôt en relations avec des conjurés qui l'entraînèrent dans leurs entreprises. Ils y réussirent facilement et c'est ainsi qu'arrivé à Gouda il fut présenté à des personnages importants, dont quelques uns même appartenaient au magistrat. Leur but était de livrer la ville aux troupes espagnoles. Toutefois ils manquèrent de prudence et leurs dessins furent éventés. Schets fut arrêté, interrogé, mis à la torture ; il avoua tous les détails de l'entreprise. Un procès fut engagé pour trahison. Schets fut condamné à mort et exécuté au début de l'année 1573, ainsi qu'un de ses complices. Mais les principaux coupables appartenaient aux principales familles de la ville et l'autorité n'osa pas poursuivre plus loin l'affaire. Elle se laissa circonvenir et on laissa tout doucement s'éteindre la procédure. Le procès pour eux n'eut pas de suites. Ce sont les détails de cette conjuration et des poursuites qui en furent les conséquences, qu'expose M. Th. Boeru dans une notice consacrée à *Het verraad van Hopman Maarten Schets. Een mislukte aanslag op Gouda in 1572*, que publie dans la 3ᵉ livraison de la 39ᵉ année, la « *Tijdschrift voor Geschiedenis* » de Groningen.

***

Le comté, plus tard duché de Bar, s'étendait sur les rives de la Meuse et de la Meurthe, longeant nos frontières actuelles, empiétant même quelque peu sur notre territoire dans le Luxembourg et peut-être dans les Ardennes. Plus tard il fut joint à la Lorraine et

fut ainsi sous la période bourguignonne entrainé dans les luttes qui surgirent contre leurs princes, les ducs de Bourgogne. A ces titres divers son histoire est pour nous d'un indiscutable intérêt. C'est pourquoi je me permets d'attirer votre attention sur le récent travail que M. Marcel Grosdidier de Matons consacre au *Comté de Bar des origines au traité de Bruges* (vers 950-1301) dans le 43e volume des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Cette période est celle de l'indépendance complète du Barrois, qui ne prit fin qu'au début du XVe siècle, lors du décès du dernier duc, dont la succession passa par adoption à la maison d'Anjou qui devait peu après obtenir le trône de Lorraine.

Les premiers comtes de Bar appartenaient à la famille de Mosellane. Ferry, neveu de Charles-le-Simple et arrière petit-fils de Louis le Bègue fut créé duc de Mosellane ou de Haute-Lorraine en 959. Son neveu, Godefroy, fut comte de Hainaut, son frère Regnier possédait le comté de Bastogne, son autre frère Sigefroy devint premier comte de Luxembourg. On voit quelle importante participation cette famille ducale prit au moyen-âge à l'histoire de plusieurs de nos provinces. Il nous est impossible de résumer en quelques lignes le travail de M. Grosdidier de Matons. Sa documentation sevère permet de suivre à travers plus de trois siècles l'histoire de l'Etat du Barrois, de la succession de ses princes, des évènements de tous genres qui pendant cette longue période survinrent sur son territoire, ou dans lesquels il fut entraîné à participer. Des renseignements forts complèts sont en même temps fournis sur l'administration du comté, sur la valeur économique de son domaine, sur le régime féodal qui y regna et les principales familles qui l'illustrèrent à cette époque, sur les diverses classes de la société : le clergé, les vassaux, les marchands. Je ne puis qu'indiquer ces divers points ; il faudra recourir à l'ouvrage pour être plus amplement renseigné à leur sujet.

* * *

La *R. Accademia dei Lincei* vient de compléter nos collections en nous faisant parvenir une copieuse série d'*Atti*, qui furent édités pendant la guerre et peu après, et qui nous manquaient. On

connaît l'intérêt de ces publications qui régulièrement fournissent la description copieusement illustrée de toutes les trouvailles qui journellement se font sur tout le territoire italien. Ce sol antique est véritablement inépuisable, et il suffit en quelque sorte d'y donner quelques coups de pioche pour en faire jaillir des trésors archéologiques. Les comptes-rendus de ces fouilles opérées dans toutes les régions de la péninsule abondent dans les fascicules que je vous signale. Impossible de s'arrêter ou même de les signaler tous, car c'est dans les localités les plus diverses, les plus distantes que les découvertes se sont produites, aussi bien qu'à Rome même et dans ses environs immédiats. Il faudrait surtout attirer l'attention sur l'exhumation d'œuvres d'art de tous genres, de statues admirables, de tombeaux richement meublés, de ces importantes substructions dégagées à Ostie, et surtout des *fouilles de Pompei.* Celles-ci entreprises d'après un système nouveau donnent des résultats étonnants. Les ruines ne sont plus déblayées, mais tous les bâtiments, dégagés de leur gange de cendres, sont consolidés et restaurés au moyen des débris trouvés sur place. C'est une reconstitution fidèle de la ville détruite. On y voit les maisons avec leurs colonnades, avec leurs salles ornées de peintures délicates, avec leurs annexes encore meublées d'objets domestiques trouvés sur place. C'est la reconstitution fidèle de la vie intime du temps de la catastrophe. Puis c'est cette cave où quantité d'habitants se sont refugiés ; les nombreux cadavres moulés dans la poussière mortelle se tiennent étroitement embrassés, tel que la mort les a surpris. Le spectacle est poignant. De longues listes de graffiti et d'inscriptions fournissent des indications caractéristiques pour la reconstitution de la vie intime des habitants de la malheureuse cité.

* * *

The University of the state of New-York à Albany a bien voulu nous envoyer une série de publications historiques et archéologiques. Il me serait difficile de les analyser toutes ; les limites d'un compte-rendu succint ne le permettent pas. Qu'il me suffise d'appeler votre attention sur les publications archéologiques qui décrivent les fouilles pratiquées en divers régions des Etats-Unis et principale-

ment dans l'Etat de New-York. Au point de vue de la préhistoire du continent américain et des peuples primitifs qui l'occupèrent, ces fouilles sont importantes. On pourra les comparer avec celles qui ont été faites en Europe, et on sera frappé en plus d'un point, en étudiant le mobilier de ces tombes séculaires, des similitudes frappantes entre les poteries, les armes, les objets usuels en usage à l'époque néolitique en Amérique et en Europe.

Dans le domaine historique on consultera avec intérêt les nombreux ouvrages que l'Université d'Albany a édités et dont nous venons de recevoir des exemplaires. Ce sont entre autres les *Minutes of the Court of fort Orange* et les *Minutes of the Court of Rensselaerswyck*. Ces documents officiels que M. A. J. F. Van Laer reproduit, nous initient à la vie intime et aux événements divers de l'existence et du développement de deux colonies nouvellement établies sur le sol américain Et quand on parcourt ces actes qui tous datent du milieu du XVIIe siècle, on est frappé de constater que tous, presque sans exception, se rapportent à des colons qui portent des noms flamands et surtout hollandais. D'autre part, le grand ouvrage que consacre M. James Sullivan aux *Papers of Sir Wililam Johnson*, jettent un jour nouveau sur l'histoire américaine du milieu du XVIIIe siècle. On y trouve des renseignements sur les rapports souvent si difficiles que devaient entretenir les autorités qui régentaient la colonie avec les peuplades indiennes; on y trouve surtout les détails les plus minutieux, appuyés de pièces officielles de tons genres, qui permettent de reconstituer les phases diverses de la lutte entre les Anglais maîtres de la nouvelle Angleterre et les Français qui occupaient le Canada. Des portraits, des cartes, des illustrations diverses contribuent à augmenter l'intérêt de cet ouvrage.

* * *

Nous ne connaissons guère d'exemple dans nos provinces de chaires à prêcher disposées à l'extérieur des églises. Pour les retrouver encore existantes, il faut se rendre en France et particulièrement en Bretagne.

Jadis lors de cérémonies religieuses ou de pèlerinages attirant de grandes foules de fidèles, il était difficile de leur adresser la parole

dans des églises ou chapelles trop exigues. On installait alors dans le cimetière, contre les bâtiments, un échafaud en bois, sur lequel on élevait un autel et qui servait aussi de tribune pour le prédicateur. Il est à remarquer qu'à cette époque les chaires à prêcher n'existaient pas dans les églises ; les premières firent leur apparition au XIIIe siècle en Italie et un siècle plus tard en France ; le prêtre pour prêcher se plaçait au bas des marches de l'autel, ou bien encore au jubé ou dans l'ambon. Au XVe siècle, lors de la construction d'églises nouvelles, on trouva plus pratique de remplacer les chaires de fortune, installées dans les cimetières, par des chaires en pierre pratiquées dans les murailles mêmes du temple et dans lesquelles on avait accès par l'intérieur. Elle sont composées d'une cuve pédiculée ou non, et recouvertes d'un dais. Leur ornementation est la même que celle des monuments placés à l'intérieur des églises. Mais en Bretagne il existe encore un autre type de chaire qui fut en usage du XVe au XVIIIe siècle. Celles-ci ne sont plus ménagées dans ou contre les murailles ; mais elles s'élèvent isolées au centre des cimetières. Elles adoptent la forme tantôt de plates formes plus ou moins élevées, avec ou sans escaliers, tantôt de balustrades rondes ou polygonales, placées sur un ou plusieurs degrés. Parfois des calvaires ou de simples croix en pierre leur sont annexés, et d'autre part des bénitiers sont ménagés dans les parois, afin de recevoir l'eau bénite destinée à asperger les tombes des alentours. Ces petits monuments sont rares et tendent même à disparaître. On consultera avec d'autant plus d intérêt l'étude illustrée que leur consacre M. Roger Grand sous le titre de *les chaires à prêcher en dehors des églises*, dans le 83e volume du « Bulletin monumental », publié par la Société française d'archéologie. (page 3o3).

* * *

C'est dans le même volume, que nous venons de citer, que nous trouvons également une notice, dont l'auteur est notre confrère M. Marcel Laurent et qui traite de la *question des fonts de Saint Barthèlemy à Liége*. L'auteur résume d'abord tout ce que l'on sait au sujet de cette œuvre d'art remarquable. Il rappelle les divergences qui se sont produites au sujet de l'auteur de ces fonts, leur attribution au

prétendu Lambert Patras et la légende de leur fabrication qui fut créée de toutes pièces par Jean d'Outremeuse. Il est établi aujourd'hui que ces fonts furent commandés entre les années 1107 et 1118, par Hellin, abbé séculier de Sainte-Marie, à un orfèvre de Huy, appelé Renier. Pour confirmer cette date d'exécution, M Laurent soumit le texte des inscriptions, gravées dans le métal, à M. Marcel Aubert, qui n'hésita pas, d'après leurs caractères graphiques, à les attribuer au début du XIIe siècle. De plus, les détails des costumes qui portent les personnages, représentés dans les scènes qui ornent les fonts, confirment cette attribution. Quelques auteurs ont voulu reconnaitre dans le magnifique encensoir que possède le musée de Lille, une œuvre datant de la même époque et exécutée par le même artiste. Mais M. Laurent fait observer qu'il y a une profonde différence entre les deux œuvres, différence qui se remarque dans le style, dans l'exécution et dans le costume des figurines représentées. Cet encensoir ne peut pas être antérieur à 1150. Pour comprendre le chef-d'œuvre de Renier de Huy, on ne trouve guère de documents au XIIe siècle. Il faut remonter plus haut et faire des recherches sans se limiter au pays de Liége. On doit cependant remarquer la concordance qui existe entre les traits originaux des ivoires liégeois des Xe et XIe siécles et les fonts de Saint Barthélemy. Des traditions antiques ont certainement influencé les auteurs de ces diverses œuvres. Ces indications qui ne sont qu'esquissées, M. Laurent se propose de les développer et de les étudier prochainement dans un nouvel article. Celui-ci ne pourra manquer de susciter un vif intérêt.

* * *

Je ne puis quitter le volume du Bulletin Monumental sans dire encore un mot d'une étude sur *l'ornementation des lutrins*, due à la plume de M. Georges Servières. Ce furent les pupitres à écrire qui servirent de modèle aux pupitres ou lutrins destinés à recevoir les livres sacrés utilisés au cours des cérémonies religieuses. Les plus anciens lutrins sont en forme de X., ils sont généralement en fer. Ceux qui datent d'avant le XIIIe siècle. sont excessivement rares. Mais à partir du XIVe siècle, le modèle qui fut adopté et devint

d'un usage général et persistant, se composait d'une base, surmontée d'une colonne, sur laquelle était posé un aigle, un pélican avec son aire, quelque fois quelqu'autre oiseau chimérique. La matière employée est le bois et surtout le cuivre. Quant à l'ornementation elle varie suivant les styles en usage. A l'époque ogivale ce sont des motifs d'architecture, des contreforts, des arcs boutants, des fenestrages plus ou moins compliqués qui constituent la base. Celle-ci repose souvent sur des lions couchés. D'autres figures parfois sont disposées parmi les motifs d'architecture ou encore appliquées contre la colonne centrale. Les dinandiers de nos provinces sont rénommés pour la fabrication des lutrins en métal ; on en trouve encore de nombreux exemplaires dans nos eglises, dans les musées ; beaucoup furent exportés a l'étranger. Dinant et Malines surtout furent des centres actifs de production. Une autre forme de lutrin qui ne fut pas en usage chez nous mais qu'un rencontrait surtout en France et assez bien en Espagne et en Italie, consistait en un coffre en bois plus ou moins orné de marqueterie, de motifs géométriques ou de scènes sculptées en bas reliefs, et surmonté d'un pupitre ordinairement à double versant. Dans la suite de son travail M. Servières étudie en particulier chaque partie du lutrin et en décrit en détail toutes les transformations qu'elles subirent au cours des siècles. Chacune de ses allégations est appuyée d'exemples dont un grand nombre trouvent leur application dans des lutrins qui existent encore dans nos provinces ou qui y ont été fabriqués. De nombreuses gravures confirment et illustrent une démonstration dont l'intérêt est incontestable et la documentation fort riche.

* * *

Au moment de clôturer mon compte-rendu me parvient le 1r fascicule du 1r volume des *Analecta Præmonstratensia*, organe de la commission historique de l'Ordre de Prémontré. Je ne puis négliger d'en dire un mot. Cette nouvelle revue est polyglotte. Son titre, sa préface, ses notes bibliographiques sont redigées en latin. Les divers travaux qui constituent la partie principale de cette

livraison sont écrits en français, en flamand et en allemand. Le comité qui dirige la revue est présidé par le prélat de Tongerloo, Mgr Lamy, que nous avons l'honneur de compter parmi nos confrères. C'est assez ditre qu'au point de vue scientifique on pourra avoir pleine et entière satisfaction.

Je ne puis analyser toutes les notices insérées dans ce premier volume. Je me bornerai à en citer une seule, c'est celle de M. J. Lefèvre, *Une question internationale relative à l'abbaye de Postel.* Lors de la conclusion du traité de Munster, en 1648, il fut stipulé que l'Espagne et les Provinces-Unies conserveraient les territoires qu'elles occupaient à la fin des hostilités Ce fut la cause de la division du duché de Brabant dont la mairie de Bois-le-Duc passa à la Hollande. L'abbaye de Postel était dans une situation spéciale. Elle se trouvait sur le territoire du village de Reusel, son domaine presque tout entier était compris dans la limite de la mairie, le monastère lui-même semblait plutôt appartenir au quartier d'Anvers. La question était litigieuse et fut longuement débattue. Le 1r septembre 1651 les Etats Généraux firent occuper le couvent et l'église par la force armée, mais dès le 14 octobre le gouvernement espagnol chassait les intrus, et les remplaçait par ses soldats Les Hollandais ne firent plus de tentative ultérieure d'occupation. Quant au domaine, ils refusèrent obstinement de s'en désaisir. Le gouvernement espagnol, plus tard le gouvernement autrichien, firent d'incessantes démarches pour récupérer ces biens. Leurs efforts furent inutiles Le traité de Fontainebleau mit fin en 1785 à cette querelle séculaire et attribua définitivement à la Hollande la propriété des domaines du monastère. Ce conflit toutefois au point de vue politique et au point de vue économique avait eu les résultats qui influencèrent grandement la situation de l'abbaye. On les trouvera clairement exposés dans la notice de M. Lefèvre.

Nous devrions encore citer d'autres travaux insérés dans cette première livraison des *Analecta Prœmonstratensia.* Ce ne serait que justice, mais les limites de ce rapide compte-rendu ne me le permettent pas Je ne puis que vous engager à en prendre connaissance en consultant directement la nouvelle publication

* * *

Tels sont, Messieurs, brièvement résumés, les résultats des constatations faites en parcourant les ouvrages reçus depuis deux mois. Il en est qui ne manquent pas d'intérêt et pourront intéresser ceux qui s'adonnent aux sciences archéologiques et historiques. Dans tous les cas ils valaient une mention. Je me suis permis de la faire.

Anvers, 1 Février 1925. FERNAND DONNET.

MESSIEURS,

En prenant place à ce siège que vous me destiniez lorsque vous m'avez élu vice-président, mon premier devoir est de vous remercier de l'insigne honneur que vous avez bien voulu me réserver ; j'en suis aussi touché que fier, parceque j'aime à y voir une marque de votre sympathie, car il faut bien convenir que je n'y avais guère de titres.

Déjà, lorsque le 1er juin 1919, sur la présentation de Messieurs Donnet et de Ghellinck Vaernewyck, vous m'avez nommé membre correspondant regnicole, rien ne me désignait à vos suffrages, sinon la bienveillance de mes amis, et c'est votre estime pour eux qui vous a dicté « un vote de confiance » ! et voyant s'ouvrir devant moi les portes de l'Académie, je me suis dit : je vais enfin m'instruire !

Vous m'avez donné un avancement trop rapide, et jetant un regard inquiet sur la liste de mes prédécesseurs, j'ai bien peur de ne pas répondre à votre attente : je me souviens du tact et de la science qu'ont montrés dans l'exercice de leur charge ceux que vous y avez élevés depuis que j'ai l'honneur d'être des vôtres, et je veux spécialement rendre hommage à Monsieur le Docteur Van Doorslaer qui a dirigé vos travaux avec cette aménité qui est un trait de son caractère et l'autorité que lui donnent sa vaste érudition et les titres qu'il a acquis, par sa dignité, à notre respect, et par son active collaboration à notre reconnaissance.

Si de par votre volonté je lui succède, je ne pourrai le remplacer ; mais je me rassure en songeant que j'aurai pour guider notre barque celui qui en tient le gouvernail d'une main ferme et sûre et qui, depuis tant d'années, assume avec un inlassable dévouement toute la charge administrative.

Et maintenant, Messieurs, me conformant aux vieux usages, je vous demande la permission de vous conter un curieux conflit.

Bon HOLVOET.

Un curieux conflit au XIII[e] siècle.

Un curieux conflit surgit en 1725, à la mort du chancelier de Brabant DE GRYSPERRE, entre le Conseil de Brabant et le Conseil d'État.

Sa charge, vous le savez, était la plus haute dignité du Brabant; elle devait son éclat autant à son origine et à l'importance de ses attributions, qu'au mode de recrutement de ceux qui y ont été élevés et à la distinction avec laquelle ils l'ont exercée.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine du Conseil de Brabant (1) : d'après Butkens ce fut Jean II, duc de Brabant, qui l'institua par la fameuse charte de Cortenberg du 27 septembre 1312, mais il mourut peu de temps après et le Conseil fut nommé et installé par son fils Jean III, qui le présidait lui-même et ordonna que « s'il était nécessaire le sénéchal de Brabant » — qui était le premier officier du pays — « le présiderait en son nom » (2).

Mais le Conseil de Brabant lui-même affirmait — et la plupart des auteurs l'ont suivi — n'avoir été créé et organisé qu'en 1430 par Philippe-le-Bon, tout en prétendant avoir hérité de toutes les attributions politiques, administratives et judiciaires du Conseil de Cortenberg (3).

D'après Butkens, c'est Jeanne, fille de Jean II et héritière du

(1) Le Conseil de Brabant, par ARTHUR GAILLARD, chef de section aux Archives générales du Royaume, 1898, p. 1.

(2) CHRISTOPHE BUTKENS, Trophées de Brabant, tome II, livre VII, pages 337-339 (édité en 1724).

Duché, qui, ayant perdu son mari Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, mort en 1384, et ne pouvant elle-même vaquer aux affaires du Conseil, institua un chef perpétuel de son Conseil qu'elle qualifia de Chancelier. (1)

Par l'article IV de la Joyeuse Entrée du 3 Janvier 1355, Jeanne et Wenceslas avaient promis de n'admettre au Conseil que des Brabançons qui, de plus, devaient être « adhéritez » en Brabant (2) ; et lorsqu'en 1427 le comte de Saint-Pol succéda sous le nom de Philippe Ier, à son frère le duc Jean IV, Sa Joyeuse Entrée stipula que « le Prince ne pourrait establir pour chancelier sinon une per» sonne du Conseil de Brabant qui sçut le Latin, le Flamand et le » Wallon, et cela par avis des autres conseillers ou du moins de six » d'(entre) eux. » (3).

Charles-Quint, jaloux de sa souveraineté, supprima en 1549, du consentement des Etats, cette double prérogative : son choix ne fut plus limité aux seuls membres du Conseil de Brabant, qui conserva seulement la faculté de lui présenter trois candidats dignes d'exercer cette charge ; ils devaient être nés en Brabant, catholiques, licenciés en droit et posséder *baronnie* en Brabant (4).

« L'état de chancelier — dit Guichardin dans sa description des » Pays-Bas — est un degré de grande autorité et honneur ; en tant » qu'en ce qui concerne la Justice il tient le lieu de Gouverneur » du Brabant et de Lieutenant du Duc » (5).

Il était investi de pouvoirs aussi étendus que variés, mais l'attribut essentiel de sa charge était la garde du sceau ducal, dont devait être muni, pour devenir obligatoire, tout acte émanant du Prince (6) et (4).

« A tout considérer — disait déjà Butkens — c'est la charge la

(1) Ibidem, page 342.
(2) Ibidem, page 339.
(3) Ibidem, page 345.
(4) Discours de M. le procureur général Van Schoor, à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles du 1er octobre 1888, Belgique judiciaire, tome 46, année 1888, page 1378, 1373.
(5) Butkens, page 359.
(6) Butkens p. 350. Joyeuse entrée de Marie de Bourgogne du 29 mai 1477.

» plus éminente du pays ; aussi n'y parvient-on qu'après avoir » passé par bien des degrés et après avoir déservi les Emplois les plus » illustrés ; Et — ajoute-t-il — nous avons vu de nos jours trois » présidents du Grand Conseil de Malines quitter cette charge pour » parvenir à la dignité de Chancelier de Brabant (1).

Ces trois personnages étaient :

Jean-Antoine de Locquet, vicomte d'Hombeek, seigneur d'Impel van den Broeck, etc., nommé chancelier en 1686 ;

Guillaume-Philippe marquis d'Herzelles, baron de Werchin et de Liedekerke, seigneur de Facuwez, Ittre, Sart, Samme, Virginal, Moensbroeck, Boiselles, nommé en 1691 ;

et Guillaume Albert de Grysperre, baron de Goyck, seigneur de Saint-Lambert et Libersart, nommé le 5 mai 1698.

Tous trois avaient aussi été conseillers au Conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne (2).

Le chancelier de Grysperre mourut le 20 janvier 1725, âgé de 87 ans, dans l'hôtel de la Chancellerie (3), paroisse de Sainte-Gudule, et voici le récit, trouvé par notre collègue Monsieur des Marez, le savant archiviste de la Ville de Bruxelles, dans un manuscrit de son dépôt (3), dont je veux le remercier ici de m'avoir communiqué un extrait :

Aussitôt le décès connu, on sonna la plus grande des cloches de Sainte-Gudule, dite Salvator ; toutes les autres, sauf la cloche de Notre Dame, qui était la seconde en grandeur, l'accompagnèrent.

Or le Salvator ne pouvait sonner que pour les souverains du Pays, les Gouverneurs Généraux, les Chevaliers de la Toison d'Or et les grands d'Espagne ; et pour tous autres morts il faillait la permission du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat fit appeler le trésorier et les maîtres de la

(1) Butkens, page 359.

(2) Recueil des présidens, maistres aux Requestes de l'Hostel de sa Majesté et conseillers en son Grand Conseil... du 22 janvier 1503 jusques à présent, Manuscrit de Foppens, pages 15, 17 18 et Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, par le Baron de Herckenrode.

(3) Archives de la ville de Bruxelles, Recueil Brenart, Littera B, volume coté 1163, pages 307 à 319.

Fabrique de Sainte Gudule, qui se rendirent dans l'antichambre du Conseil, où un conseiller et un secrétaire furent députés pour leur demander de quel droit ils faisaient sonner la grande cloche ; ils répondirent que la faute en était aux sonneurs et, qu'en consultant les notices de la Fabrique, ils avaient reconnu que cela ne s'était pas pratiqué pour les chanceliers de Brabant et feraient redresser la faute.

Et le Salvator, qui sonnait depuis deux jours, se tût. Mais le Conseil de Brabant, en ayant été informé ordonna au chapitre de faire sonner la grande cloche, à peine de cent écus d'amende, exécutable le soir même de l'enterrement et fit notifier, par l'huissier du Conseil, sa décision au Chapitre, qui était déjà en route pour aller chercher le corps du chancelier.

Le Chapitre délibéra et envoya des députés au Conseil de Brabant qui maintint sa résolution, sur quoi les députés se rendirent à la Cour où ils n'eurent pas d'audience et, comme pendant ces allées et venues, qui durèrent deux heures, le clergé et un grand nombre d'assistants attendaient la fin de l'incident, le Chapitre craignant l'exécution de l'amende, donna ordre de sonner la grande cloche et de le faire aussi le lendemain pour les funérailles.

Le conseil d'Etat en fut instruit et, après avoir entendu les raisons du Chapitre pour justifier cette contravention, délibéra sur le point de savoir s'il ne fallait pas — c'était le matin même des funérailles — interdire le « sonnage » — c'est le terme du manuscrit — de la grande cloche, le Conseil de Brabant n'ayant aucune autorité en matière « cerémoniale » et moins encore sur le « sonnage » de la grande Cloche qui appartient au Roy ; mais considérant que les funérailles allaient commencer et que cela causerait un grand désordre, il se borna à prescrire des recherches dans les archives du Chapitre et dans les chartes pour être procédé, le cas échéant, à la correction tant du Conseil de Brabant que du Chapitre.

Des explications furent demandées, par écrit, au Conseil de Brabant, qui répondit que la dite cloche ayant déjà sonné pendant deux jours pour la mort du chancelier de Grysperre, il avait cru pouvoir, pour honorer le premier ministre de la Justice de Brabant, en ordonner la continuation pendant son enterrement, alors qu'une partie de la ville s'était assemblée pour le voir et

aurait, sans cela, été scandalisée, et ce en considération de ce qu'il avait présidé le Conseil d'état commis en 1706, pour administrer les Pays-Bas ; tout en avouant que l'on n'avait pas sonné la plus grande cloche pour chanceliers, chefs-présidents et archevêques mais que cela ne pouvait être arrivé que par humilité de la part des héritiers ou peut-être pour éviter la dépense.

L'incident en resta là, mais il devait se renouveler 14 ans après. Le chancelier de Grysperre avait eu comme successeur le vicomte Honoré-Henri d'Eesbeke dit Van der Haeghen, seigneur de Rivière d'Arschot, Gelrode Hauwaert, Langdorp, Nieuwenrode, né à Bruxelles, baptisé à Sainte Gudule le 7 octobre 1659 ; licencié en droit, avocat au Conseil de Brabant, il fut nommé par lettres patentes du 7 novembre 1696, conseiller et maître ordinaire au Grand Conseil de Malines, puis surintendant général de la Justice militaire de 1707 à 1711, année où il fut nommé conseiller au Conseil d'Etat commis par les puissances alliées, au Gouvernement des Pays-Bas (¹), mais celles-ci ayant voulu en 1713 obliger les conseillers à un nouveau serment qu'il jugeait inconciliable avec son devoir de fidélité à son souverain, il se démit de ses fonctions et refusa pendant trois ans toutes les offres que lui firent les Puissances, d'y rentrer. Lorsqu'au commencement de 1716 la régence des Puissances cessa, le comte de Königsegg, ministre plénipotentiaire de l'Empereur Charles VI, la commit *seul* pour la direction et l'expédition de toutes les matières resortissant des anciens Conseils d'Etat et Privé ; il fut nommé le 18 mai 1718 conseiller de longue robe au Conseil d'Etat reconstitué (¹), fut en 1724 évoqué au Conseil supérieure des Pays-Bas à Vienne, créé vicomte par lettres patentes du 16 juillet 1725 ; enfin, nommé Chancelier de Brabant, il prêta serment en cette qualité le 1r octobre 1725.

Il avait épousé à Bruxelles à Notre Dame de Finistère, le 31 décembre 1704, Cornélie-Pauline-Philippine Rubens, [née à Malines, baptisée à Saint-Jean le 26 janvier 1677, fille de Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Rameyen, lieutenant de la Cour féodale de Malines, puis Conseiller receveur général des Domaines

(1) Annuaire de la noblesse de Belgique, tome XXVI, pages 146-149.

au quartier de Bruxelles, et de Constance-Cornélie Helman] et ne laissa qu'une fille unique : Constance-Honorine-Thérèse vicomtesse van der Haeghen, qui épousa [à Bruxelles, à Sainte-Gudule, le 21 juillet 1731] Ferdinand-Ignace de Visscher, baron de Celles, seigneur de Traulez, Pottes, Schiplaeken, Rolleghem, Ten Daele, Voorde.

Le chancelier vander Haeghen mourut à Bruxelles, à l'hôtel de la chancellerie, paroisse de Sainte-Gudule le 1r juin 1793 (1) Son gendre le baron de Celles, pressentant que le chapitre de Sainte Gudule refuserait de faire sonner à cette occasion le Salvator, s'adressa le 3 juin au conseiller Fariseau, le plus ancien du Conseil de Brabant, le priant de faire en sorte qu'il fût ordonné à ceux du chapitre de faire sonner la dite cloche, ainsi que cela s'était pratiqué ci-devant toutes les fois que les héritiers d'un chancelier de Brabant l'avaient demandé. (2)

Le conseiller Fariseau fit assembler les deux Chambres du Conseil qui, après examen de l'affaire, en délibéra et rendit le même jour 3 juin, le décret suivant, que je traduis du flamand. (3)

« Rapport fait en assemblée plenière du Conseil à l'intervention » de l'Officier fiscal, la cour, sur la requête du Baron de Celles, » héritier de feu le seigneur chancelier, vicomte de Haghen, ordonne » au Doyen et chanoines de l'Eglise Collégiale des Saints-Michel et » Gudule de faire sonner avec la plus grande cloche, nommée Sal- » vator, à l'enterrement et aux funérailles dudit chancelier ; comme » cela a été fait à l'enterrement et aux funérailles de feu le chance- » lier Baron Van Grysperre. »

(1) Archives de la ville de Bruxelles, Recueil BRENART, Littera B, volume coté 1163, pages 307 à 319.

(2) Annuaire de la noblesse de Belgique, tome XXVI, pages 146-149.

(3) Rapport gedaen in volle Raede, ter interventie van l'officie fiscal, t'hoff op verzoek van den Baron de Celles, erfgenaem van den wylen heer Cancelier borggraeve de haghen ordonneert aen den Deken ende Canoniken van de Collegiale kercke van Ste Michaël en Gudula, te doen luyden met de grootste klocke genaemt Salvator tot de begraeffenisse en de uytvaert van den voorschreven Cancelier op de maniere gelyk dat geschiet is op de begraeffenisse ende uytvaert van wylen den Cancelier Baron van Gryspere.

Actum 3 juni 1739, geparafeert Faris, onderteekend, Devos.

Mais avant de faire signifier ce décret au chapitre, le Conseil envoya les conseillers Fariseau et Van der Noot en députation à Son excellence, le Grand-Maitre de la Cour (le Comte Julio de Visconti, chevalier de la Toison d'Or).

Son excellence se réserva d'en rendre compte à Son Altesse Sérénissime (Marie-Elisabeth, Princesse Royale de Bohême et des Deux Siciles, Archiduchesse d'Autriche), mais, bien que les députés n'eussent reçu aucune réponse positive, le Conseil de Brabant résolut néanmoins de passer outre à la signification de son décret, qui fut insinué le même jour, 3 juin, vers 10 1/2 heures du matin, au chapitre.

Le grand maître ayant fait rapport à Son Altesse Sérénissime, la Princesse résolut, vers midi, de permettre pour cette fois et sans que cela puisse tirer à conséquence, qu'on sonnât la grande cloche.

Le Conseil privé en fut informé et le grand maitre fit savoir au conseiller Fariseau de ne rien précipiter. Mais il était trop tard : le décret était signifié... et la cloche sonnait.

La Princesse fit du reste connaître ses ordres au chanoine de Haze, trésorier du chapitre, par le conseiller d'Etat de Ferrari. (1)

La grande cloche fut donc sonnée le 3 juin à l'enterrement, qui se fit le soir et le lendemain aux obsèques du Chancelier, mais sans accompagnement de la cloche de Notre-Dame, que le chapitre, voulant faire une distinction, réservait pour la mort des Princes du sang, des Chevaliers de la Toison d'Or et des Grands d'Espagne.

Le Chancelier vander Haeghen fut inhumé dans l'église des Pères Augustins, sous un mausolée de marbre avec l'inscription suivante :

(1) Voici la teneur du billet qu'il lui remit : Monsieur, Son Altesse Sérénissime, voulant bien permettre pour cette fois et sans que cela puisse tirer à conséquence, qu'à l'occasion de l'enterrement et des obsèques du Chancelier de Brabant, vicomte de Haghen, on sonne la grande cloche Salvator, je suis chargé de vous avertir de cette condescendance de S. A. S. afin que vous vous y conformiez et fassiez les dispositions nécessaires. J'ai l'honneur d'être. . à Bruxelles le 3 juin 1739. — à Monsieur de Hage, trésorier et chanoine de S[te] Gudule.

D. O. M.
Hic jacent
ILL^us D^nus Honorius Henricus
Vice-Comes van der Haghen
d'Eesbeke
D^nus de Rivieren, d'Aerschot
et de Gelroë,
In Langdorp, Hauwart,
Nieuwenrode, etc^a, etc^a.
dum Viveret
Sacræ Cæsareæ Majestatis
in magno Mechliniensi
senatu
In supremo Belgïi, Privato, Militari
ac Status concilïis
Consiliarius
Posdum
Viennæ apud prædictam
Majestatis Personam
Consiliarius regens
Tandem
Cancellarïi Brabantiæ munere
Decoratus,
obïit
i Juny M. D. C. C. XXXVIIII
Et
ILL^ma D̃na Cornelia Paulina Rubens
D^a de Rameyen, etc. etc.
Illius conjux
obiit
xxxi Decembris M. D. CCxxxviii
sibi Posterisque posuere
Monumentum
R. I. P. (1)

(1) Recueil des Presidens etc. ci-dessus, page 274.

Un collier de gilde aux armes d'abbés de Bandeloo.

Un moine de l'abbaye de Saint-Pierre, Baudouin de Boele, fonda, en 1197, près de Sinay, au pays de Waes, un monastère qui prit le nom de Bandeloo, c'est-à-dire bois de Baudouin, en souvenir de son bienfaiteur de la première heure, le comte de Flandre, Baudouin de Constantinople. Ce prince en effet fit don en 1200, des terrains sur lesquels on éleva l'abbaye. Cette donation fut confirmée, en 1203, par l'évêque de Tournai. Mais le moine fondateur était mort en 1200 ; ses compagnons portèrent l'habit de Saint-Benoit jusqu'en 1235 ; à cette date ils adoptèrent la réforme de Citeaux et devinrent moines cisterciens.

En 1259, les échevins de Gand cédèrent aux moines de Bandeloo un terrain situé dans le *Waterwyck*, le long du fossé d'Othon, pour la somme de 40 sous de rente annuelle, sous conditions de n'exercer aucune juridication Ce fut l'origine du refuge, qui servait aux moines quand ils ont été appelés à Gand ou lorsque des troubles menaçaient le séjour près de Sinay.

Rebâtie en 1526 par l'abbé Jean De Deynze, l'abbaye fut détruite par les Calvinistes en 1578. Le manque de ressources empêcha sa reconstruction ; les moines la transférèrent à Gand après 1532, probablement en 1589 ; le refuge fut agrandi et une église, commencée en 1610, fut consacrée en 1617 (1).

1) Ces renseignements sont empruntés à une communication de M. Paul Bergmans, parue au Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, 4e année. 1897, p. 54.

Dans ces locaux modifiés partiellement sont installés de nos jours et l'Athenée royal et la Bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand.

On connait la liste des abbés de Bandeloo. L'abbaye avait également un deuxième refuge à Hulst, petite ville fortifiée peu distante de Sinay. Dans sa *Beschryvinge van de stad Hulst*, publiée à la Haye en 1687, Jacob van Lansberghe rapporte que les moines de Bandeloo possédaient depuis longtemps la Cour de Bandeloo *(Hof van Bandeloo)* sise à la place du marché *(markt)* à côté de la Maison communale.

Cette ville devait offrir des conditions de sécurité plus grandes que d'autres, puisque d'autres abbayes, telles que Cambron, les Dunes et ter Doest, avaient établi également un refuge dans ses murs.

Comme la plupart des villes de la Flandre, au sens large du mot Hulst avait ses gildes d'arbalétriers et d'archers. D'après J. van Lansberghe, les *voetboogers*, sous le patronage de saint Georges, étaient constitués en confrérie en 1213. Les *Handboogers* ou archers de Saint-Sébastien sont cités en 1300 à l'occasion d'un concours régional dans lequel leurs confrères gantois gagnèrent un prix de sept *schaeckels* (chainons) d'argent.

Le même auteur signale qu'un registre des arbalétriers de Saint-Georges commencé en 1651 mentionne qu'en 1645 la gilde fut dissoute par la mort de la plupart des confrères. On tenta de la faire revivre en obligeant les anciens baillis, bourgmestres et échevins, greffiers et trésoriers à se joindre aux rares survivants L'auteur cite les noms des dignitaires à cette date. Mais quelques années plus tard il n'est plus question de la gilde de Saint-Georges.

Celle de Saint-Sébastien était-elle plus florissante à cette date? La suite de cette étude semble le démontrer. On trouve aux archives de la province de Zélande à la date du 27 avril 1592, un règlement d'ordre intérieur de cette gilde, règlement dont les dispositions sont analogues à celles qu'on connait pour d'autres institutions similaires, notamment pour les archers de Saint Sébastien de Gand. Nous ignorons de quelle Chef-Confrérie dépendait la gilde d'Hulst.

Les relations entre les moines de Bandeloo et les habitants de la petite ville devaient être fréquentes. Les abbés y jouissaient sans

doute d'une situation prépondérante, supérieure peut-être à celles des prélats des autres abbayes de Cambron, des Dunes ou de *ter Doest*. Ou bien étaient-ils mieux disposés que leurs collègues à patronner les gildes d'arbalétriers et d'archers, institutions de haute importance pour la sécurité publique aux siècles passés ?

Ces hypothèses nous paraissent confirmées par l'étude d'un collier de gilde provenant d'Hulst, suivant les indications du Catalogue du Musée d'Amsterdam ; il y figure sous le n° 57A dans le supplément de 1909 du catalogue spécial des orfèvreries Ce bel objet a figuré à l'exposition de l'*Art ancien dans les Flandres*, à Gand, en 1913.

En l'étudiant, nous avons été amené à rectifier maintes indications de ce catalogue ; au tome III de notre ouvrage sur la rétrospective gantoise, nous avons reproduit ce collier et publié le résultat de nos recherches. Depuis lors, nous avons obtenu quelques nouveaux renseignements, sans toutefois être parvenus à solutionner toutes les questions, notamment l'identification de quelques armoiries.

Suivant une tradition, le collier aurait appartenu à la confrérie des arbaletriers de Saint-Georges d'Hulst ; cette opinion est confirmée par la présence de l'écu traditionnel qui est *d'argent à la croix de gueules.*

Mais d'autre part, autour de l'ancien collier pendent plusieurs breloques rattachées chacune par une chaînette; l'une d'elles notamment s'accroche à la fois à deux médaillons et à l'oiseau symbolique que l'on retrouve sur tous les colliers de tireurs à l'ortalète, à l'arc ou à l'arquebuse.

Sur le plus grand de ces deux médaillons est figuré saint Sébastien, patron des archers. La présence de ce médaillon, de facture bien plus récente que le collier, permet de croire qu'après avoir été la propriété d'une confrérie d'arbalétriers de Saint-Georges, ce beau bijou a passé aux mains d'archers de Saint-Sébastien. Et cette double destinée, s'associent plusieurs abbés de Bandeloo et quelques familles d'Hulst. Une description du collier. le démontiera aisément.

* * *

Intéressant au point de vue historique comme à celui de l'art de

l'orfévrerie, ce collier, exécuté au XVIe siècle, se compose de huit chaînons oblongs, mesurant environ 13 centimètres en longueur. Chacun de ces chaînons est orné d'un médaillon rond portant une armoirie et posé entre deux rinceaux appliqués sur la plaque-support. En voici la nomenclature :

1er chaînon. — Ecu des Arbalétriers de Saint-Georges : *d'argent à la croix de gueules ;*

2e chaînon. — Ecu parlant de la famille *Lamzweerde* établie à Hulst jusqu'en 1550. Il porte de *gueules à l'agneau passant d'argent portant une épée de même*. Dans *Keuren en Handvesten der stad Hulst* figure le nom de Willem van Lamzweerde dans une liste de 31 *poorters* de cette ville pour l'an 1399.

3e chaînon. — Ecu de la famille van Deynse, établie à Hulst au XVIe siècle ; l'un de ses membres, Joannes van Deynse, fut le XXIVe abbé (1516 à 1539 ou 1542) de l'abbaye de Bandeloo. Il porte *d'azur à une rose de gueules accompagnée de 9 billettes d'argent rangées en orle.* Ce prélat reconstruisit le Refuge de Gand en 1526.

4e chaînon. Le catalogue d'Amsterdam voit dans l'écu *trois besauts d'or sur champ de gueules* qui serait Carpentier. On peut observer que les Carpentier de Hollande portaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois annelets d'argent.*

L'écu, selon nous, porte *d'azur à trois annelets d'or* qui est Van de Putte, famille notable d'Hulst.

Signalons toutefois que les émaux ne sont pas indiqués par les signes conventionnels en usage (traits verticaux, traits horizontaux, quadrillés, etc.) ; un doute s'impose en l'espèce.

5e chaînon. — Le catalogue d'Amsterdam attribue à tort cet écu à la famille Van der Zype. Il porte *de gueules à trois roues d'argent* qui est l'armoirie de Jacques de Draeyere, XXVIe abbé de Bandeloo au XVIe siècle.

6e chaînon. — Le blason, inconnu pour l'auteur du catalogue, est indiscutablement celui de l'abbaye de Bandeloo : *de gueules à deux crosses d'or en sautoir accompagnées en chef d'une étoile d'argent ;*

7e chaînon. — L'écu est malaisé à déchriffrer ; nous croyons y voir trois cloches ou (peut-être et mieux) un tertre à trois coupeaux

avec, en chef, trois vases ou mortiers. Nous n'avons pu identifier cette armoirie ni en trouver l'attribution.

8e chaînon. — L'écu porte *un chevron accompagné de trois feuilles de nénuphar*.

Dans la liste des échevins d'Hulst, nous trouvons un Jacob Van der Meer, van Beerendrecht († 1661). Plusieurs branches de la famille hollandaise des Van der Meer ont des armoiries partiellement différentes ; on y retrouve toutefois un élément commun, les trois fleurs de nénuphar. On pourrait admettre, à titre d'hypothèse, qu'il s'agit en l'espèce d'un Van der Meer dont l'écu s'est modifié par l'adjonction d'un chevron aux meubles primitifs (les trois feuilles de nénuphar).

Nos recherches ne nous ont donc pas fourni l'identification complète de la série d'armoiries du collier du XVIe siècle ; nous livrons le problème héraldique aux chercheurs.

Mais de ces données nous n'hésitons pas à conclure que le collier fut exécuté, au XVIe siècle, pour uue confrérie d'arbalétriers de Saint-Georges, et probablement aux frais de familles notables d'Hulst, de l'abbaye et de plusieurs abbés de Bandeloo.

Cette affectation à une gilde d'arbalétriers a dû se modifier vers 1700 ; le collier a passé à la confrérie des archers de Saint-Sébastien d'Hulst, qui l'a conservé jusqu'au jour de son entrée au *Ryksmuseum* d'Amsterdam. Ce changement de destination est attesté par un médaillon (hauteur 116 millim.) portant l'effigie de saint Sébastien ; sous le médaillon, pend l'oiseau (XVIe siècle) symbolique ; le médaillon est rattaché au collier par l'intermédiaire d'un autre aux armes de Petrus Everaert († 1703), XXXIIIe abbé de Baudeloo *(de gueules au chevron d'argent accompagné de trois hures de sanglier du même)*.

Huit autres pendeloques ou médailles sont attachées autour du collier ; elles sont toutes dans le style des XVIIe et XVIIIe siècles. Nous les décrirons successivement dans l'ordre qu'elles occupent, en commençant à senestre du médaillon de l'abbé Everaert que nous venons de signaler :

1° armoiries d'Antoine Patheet, XXXVIIe abbé de Bandeloo de 1735 à 1758 ; timbré d'une mitre et posé sur deux crosses en sautoir, avec la devise *Vis vincere disce pati*, l'écu est *d'or à la*

face de sable accompagnée de 3 merlettes ou bécasses (?) du même posées 2 et 1 : cet abbé meubla un salon de l'abbaye de Gand avec des tapisseries de Van den Heeke (XVIIe s.) encadrées de lambris de chêne : sur la cheminée, ses armes sculptées sont posées au-dessus d'une Vierge à l'Enfant, d'après une œuvre d'Antoine van Dyck ; pour sauver et faire connaître ce luxueux appartement, nous avons sollicité et obtenu son transfert au Musée des Beaux-Arts de Gand à l'occasion de l'exposition rétrospective de l'*Art ancien dans les Flandres* ; il y est conservé intégralement.

2° Armoiries d'Engelbert Delforterie, XXXVIIIe et dernier abbé de Bandeloo (1759-1794) ; né à Ypres, il portait *d'azur semé d'abeilles au léopard ;* sa devise était *De forte dulcedo.*

3° Nos recherches n'ont pu identifier ce troisième écu qui porte un chevron accompagné de trois serpents arrondis et qui est timbré d'un dragon avec la devise : *Sicut serpentes.* Cette devise est également celle de Philippe Chifflet, abbé de Balerne au XVIIe siècle (1639-1657). Sa famille portait *de gueules au sautoir d'argent accompagné en chef d'un serpent arrondi d'or.* On ne peut s'arrêter à cette hypothèse.

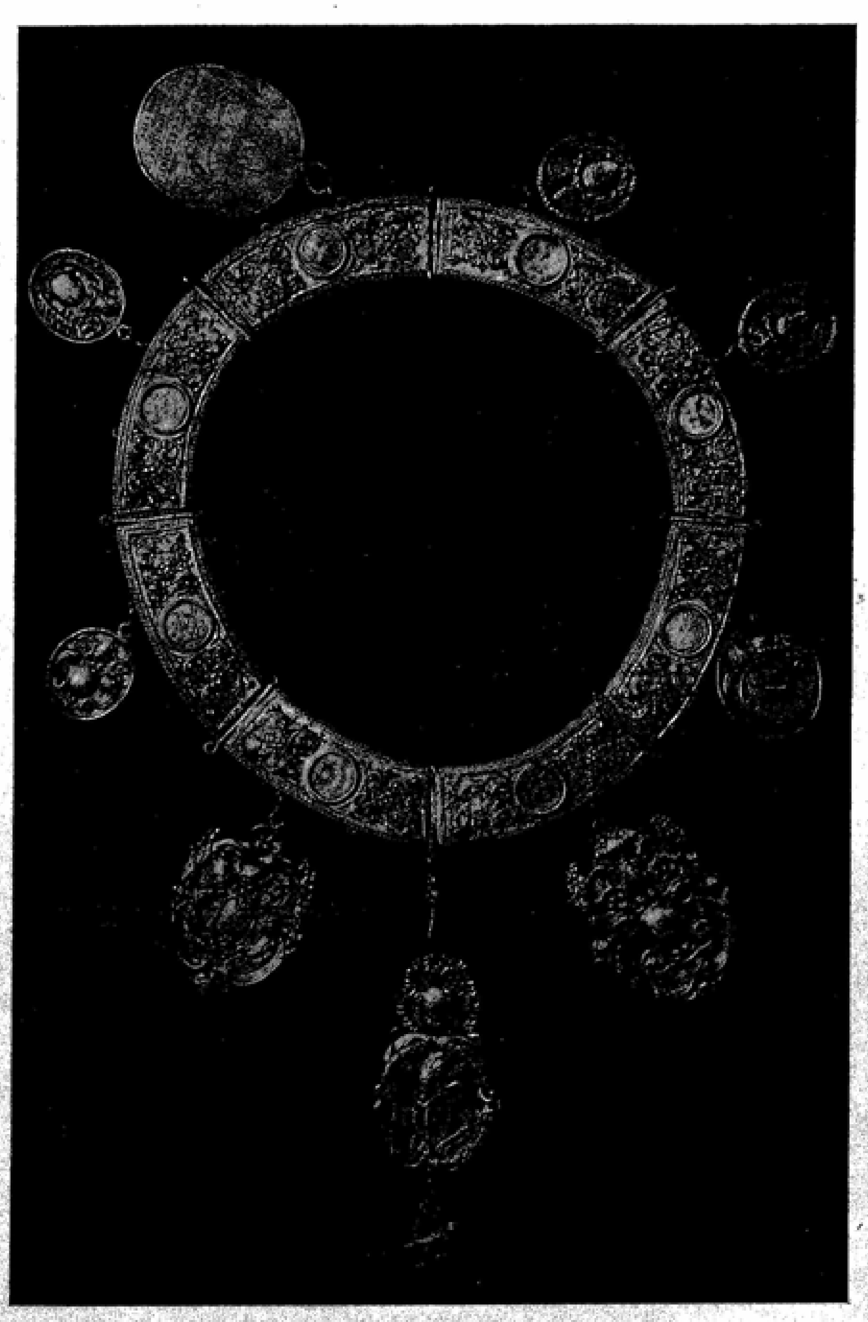
4° Armoiries de Grégoire van Roode, XXXIIe abbé de Bandeloo († 1685) qui portait *d'argent à trois fers de moulin de gueules.*

5° Ce médaillon gravé rappelle que Joos Hannaert fut proclamé roi du tir en 1681 ; on y voit un laboureur surmonté d'un agneau posé sur des nuages et portant une épée ; (est-ce une allusion à la famille Lamzweerde déjà signalée); de part et d'autre, un arc et un carquois ; en chef du tout, l'écu commun à tous les archers de Saint-Sébastien, qui est *d'argent à la croix de gueules cantonné de quatre croisettes de même.*

6° Armoiries de Joannes Valckgraeve, XXXVe abbé de Bandeloo († 1720). *D'azur à trois oiseaux vers dextre, 2 et 1.*

7° Armoiries de Bernard Zoetaert, XXXIVe abbé de Bandeloo en 1703 *(d'or à la bande d'azur chargé de trois abeilles d'or posées dans le sens de la bande).* Mort à Bruxelles en 1707, à l'âge de 71 ans, il fut vicaire-général de l'ordre de Citeaux ; cette double fonction lui permettait de poser son écu sur deux crosses en sautoir. Sa devise était *Miscuit utile dulci.*

8° Armoiries de Grégorius Duermael, XXXVIe abbé de Bandeloo



Collier de la gilde des archers de Saint-Sébastien d'Hulst (Zélande).
Rijksmuseum d'Amsterdam.

(† 1735) ; il portait *d'azur à cinq fleurs de houblon d'or*. Sa devise *Dura malo* s'inspirait du nom du prélat.

Toutes ces armoiries d'abbés de Bandeloo attestent les relations étroites qui ont existé au XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, entre l'abbaye et les confréries de Saint-Georges et de Saint-Sébastien d'Hulst où les moines avaient leur refuge. Nous n'avons pas compulsé les archives de cette ville ; peut-être fourniraient-elles des détails intéressants sur les relations des gildes de Hulst avec les moines de Bandeloo. Nous avons limité notre travail à l'étude du collier ; cet examen nous a paru offrir quelque intérêt pour Gand. Le nom de Bandeloo a trouvé place dans son histoire, surtout à partir de 1585, date à laquelle le refuge des moines au *Waterwyk* devint l'abbaye de ce nom.

Indépendamment de ce point de vue historique, le collier d'Hulst est une œuvre d'art de belle qualité et non des moindres de la belle collection d'orfèvreries du Ryksmuseum d'Amsterdam. [1]

JOS. CASIER.

---

1) L'un des conservateurs, M. E. VAN DER LOOY-VAN DER LEEUW, nous a très gracieusement procuré les reproductions du collier et les frottis des armoiries, qui ont facilité notre étude. Nous l'en remercions sincèrement ainsi que M. l'archiviste de l'Etat pour la Zélande à Middelburg.

Bibliographie. — Catalogus van het goud en zilverwerk in het nederlandsch museum voor Geschiedenis en Kunst te Amsterdam. MCMII in Supplement uitgegeven in 1909.

JACOB VAN LAMBERGHE. — Beschrijving van de stad Hulst. S'Gravenhage, Gerrit Rammazeyn, 1687.

G. A. JUTEN. — Keuren en handvesten der stad Hulst. La Haye, M. Nijhoff, 1908.

RIETSTAP. — Armorial général. Gouda, G. R. van Goor zonen, 1884.

JOS. CASIER et PAUL BERGMANS. — Mémorial de l'art ancien dans les Flandres à Gand en 1913. T. III Planche CCLXXXV. Bruxelles, G. van Oest & Cie, 1922.

Notes de chronologie tournaisienne.

—

Mon attention vient d'être attirée par quelques textes que je me fais un devoir de soumettre aux médiévistes — à qui l'application hâtive de systèmes de comput ou l'interprétation hasardée de formules chronologiques joue parfois de vilains tours.

De ces textes les uns sont connus, mais leur intérêt, si tant est qu'on en ait eu conscience, était loin d'être épuisé. Les autres sont inédits ; outre leur valeur intrinsèque, ils offrent encore l'avantage de concourir à l'utilisation complète ou à la compréhension meilleure des données déjà acquises.

I. LE TERME INITIAL DE L'ANNÉE.

Plusieurs se rapportent au problème du commencement de l'année ou, pour mieux dire, du renouvellement du millésime, à Tournai, avant l'introduction du style pascal. On leur reconnaîtra quelque intérêt, si l'on veut bien se rappeler que les actes sortis de la chancellerie épiscopale tournaisienne ont été mêlés de très près au grand débat mû, il y a environ vingt ans, entre les partisans des styles qu'on aurait exclusivement employés, dans nos contrées, aux XIe et XIIe siècles : le style de Noël et le style de la Circoncision (1).

1) Sur ce débat voyez H. Nélis, *Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830. (Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès de Gand.* Supplément au n° 4. Juin 1907) n°s 36-38, 42, 43.

Dans ses études consciencieuses — et combien révolutionnaires ! — sur *Les Origines du style pascal en Flandre* (1) ; *La chronologie médiévale en Flandre* (2), etc., M. le chanoine Callewaert a démontré de façon péremptoire que les évêques de Tournai n'ont, antérieurement au XIIIe siècle, employé ni le style de Pâques (*mos gallicanus*) ni celui de l'Annonciation *(mos florentinus)* (3).

Parmi les multiples preuves qu'il a fournies quelques-unes sont particulièrement convaincantes — telles celle du *jeudi 16 mars 1088* (4), celle du *22 avril 1166* (5) et surtout celles qui, faisant d'une pierre deux coups, constituent des arguments positifs en faveur d'un autre comput bien déterminé.

La principale de ces dernières est tirée de deux chartes de l'évêque Rabod II portant la date suivante : *Actum Tornaci, V kal. januarii, anno Dominice Incarnationis MXC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domno autem Radbodo episcopante anno XXII* (6). L'intégralité de ce texte ressort, pour

1) *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, LV, 1905, pp. 13-26 et 121-143.

2) *Comptes rendus, même revue*, LVI, 1906, pp. 107-108 et 434-437 ; *Le style de Noël et l'Indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace, ibid.*, LVII, 1907, pp. 150-158 ; *Chronologie médiévale en Flandre, ibid.*, LVIII, 1908, pp. 103-105 ; *Compte rendu, ibid.*, 1908, pp. 339 ; *Chronologie médiévale en Flandre, ibid.*, 1908, p. 350 ; *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre, ibid.*, LIX, 1909, pp. 41-62 et 153-182.

3) cf. *Sur l'emploi du style de l'Annonciation dans la chronique de Gislebert de Mons et dans la chancellerie montoise à la fin du XIIe s.*, H. Kerckx S. J., dans *Ann. Soc. Emul. Bruges*, LXI, 1911, p. 105 ss.

4) *Actum Tornaci anno Dominicæ Incarnationis MLXXXVIII, regnante Philippo XXVIII, domnò Rabbodo episcopante XXI, feria V, XVII kal. apriles.* (A. Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés*, I, p. 568. Publié d'après l'original par Mgr. Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de St Pierre de Lille*, I, n. VI. Lille).

5) *Acta sunt hec anno Dominice Incarnationis M° CLXVI. Data Tornaco X kalendas maii a domno Geraudo episcopo...* (Publ. par A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, Bruxelles C. R. H. in 4°, I, 1898, n° 101, p. 105). — Suivant le style pascal le 22 avril 1166 n'existe pas.

6) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, III, p. 19. Wauters, *Table* I, p. 574 et Callewaert, *Ann Soc. Emulat. Bruges*, 1906, p. 397.

M. Callewaert, de sa figuration identique dans les *deux* actes — différents quant à leur objet — dont l'un, au surplus, existe encore en *original*. Une troisième charte, que n'a pas relevée le savant chanoine, porte, à la suite d'un dispositif encore autre, des éléments chronologiques semblables. Elle a, en outre, le mérite de préciser le lieu : *in ecclesia Sancte Dei Genitricis Marie* (1). On peut donc se fier aux détails de ces dates. C'est pourquoi, bien que le chiffre de l'indiction y soit inférieur d'une unité à ce qu'il devrait être suivant la règle générale, il est permis de se baser sur le nombre des années de règne et celui des années d'épiscopat Leur calcul, concordant du reste, donne la fin de l'année 1089 (2). Si donc le 28 décembre de cette année porte déjà le millésime 1090, c'est que l'on employait à cette époque, à Tournai, le style de la Nativité.

Les autres autorités qui avaient leur siège en la même ville dataient leurs documents d'après le style non-pascal des évêques, anciens dispensateurs de tout pouvoir, temporel comme spirituel. En dehors du fait que le moine Hériman, qui écrivait à l'abbaye Saint-Martin entre 1142 et 1147, utilisait un pareil comput (3) je constate que les magistrats communaux, à l'extrême fin du XIIe siècle, n'employaient pas non plus le style de Pâques. Alors, en

1) Charte règlant les droits respectifs du *custos* et des vicaires de N.-D. de Tournai : « *Actum Tornaci in ecclesia Sancte Dei Genitricis Marie, V kalendas januarii, anno Dominice Incarnationis MLXXXX, regnante rege Philippo anno trigesimo, domino Radbodo episcopante anno vigesimo secundo* ». *Mémoires de la Société Historique de Tournai*, XVI, 1877, p. 73.

2) D'après les données plus récentes de M. Prou (*Recueil des actes de Philippe I*, roi de France, Paris, I. N. in 4°, 1908) une légère correction est à faire au point de départ pris par M. Callewaert (*loc. cit.*, p. 437). Elle n'infirme en rien ses conclusions.

3) « *Segardus abbas... iij° kalendas februarii spiritum reddidit, die dominica, anno dominicae incarnationis MCXXVII, indictione V, epacta VI, concurrente V. Eodem anno gloriosus comes Karolus Flandrensium... interfectus occubuit* ». *Hériman* (et non son continuateur c. 15) *M. G. H. S.* XIV, p. 324 ; cf. aussi de Smet, *Corpus Chronic. Flandr.*, II, p. 562. Le dimanche 30 janvier appartient bien à l'année 1127 et non à l'année 1128. Cet usage peut déjà avoir été suivi à l'époque même de la mort de l'abbé Ségard, lors de l'inscription du décès dans l'obituaire..

effet, qu'ils étaient nommés pour un an à la Sainte-Luce (13 décembre) (1), on trouve des listes identiques de jurés, échevins et électeurs dans trois actes semblables de non-préjudice octroyés par la commune, en mars 1198 (sic), aux grandes collectivités ecclésiastiques locales qui avaient concouru à payer le rançon à Baudouin IX, de suite après le siège de juillet 1197 (2), et dans une acte d'avant novembre 1198, par lequel le châtelain Baudouin promet à l'évêque Etienne de lui faire remise, pour dix ans, de son fief du winage de l'Escaut (3). Il en résulte qu'il faut assigner à l'année administrative 13 décembre 1197-12 décembre 1198 les quatre chartes précitées, et, en particulier, les trois actes de non-préjudice dont le mois de mars appartient bien à l'année 1198 et non à l'année 1199 (4), comme on a cru devoir rectifier (5).

1) Quoique ce ne soit que la charte royale de 1211 qui ait consacré officiellement le régime de l'annalité des fonctions (du 13 déc. au 12 déc.), régime encore inconnu en 1188, on parle déjà du collège des électeurs dans la trêve conclue le 20 juillet 1197 entre la commune et Baudouin IX (Martène et Durand, *Thesaurusa necdotorum*, I, col. 664 ; dom Bouquet, *Rec. Hist. France*, XIX, p. 303, en note ; Poutrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, pièces justif., p. 19). Voyez aussi les 3 exemples que je vais citer dans le texte (mars 1198).

2) L'acte destiné au chapitre cathédral a été publié par De Smet, *Mémoire historique sur Baudouin IX (Nouv. mém.* in 4°, *Acad. Roy. Belg.* XIX, 1845), p. 34. Il n'est pas daté, comme le veut son éditeur, de *mense maio* mais de *mense martio* (vérification faite aux Archives communales de Tournai, chartrier, n° 4). — Les actes destinés aux abbayes Saint-Martin et Saint-Nicolas-des-Prés ont été respectivement publiés par d'Herbomez, *Chartes de Saint-Martin*, I, p. 177, (sous la date de mars 1199) et Vos, *Cartulaire de S. Nicolas-des-Prés (Mém. Soc. Hist. Tournai*, XII, 1873, p. 121).

3) Archives de la cathédrale, Tournai cartul. c. (contemporain) f° 39 v°. Cet acte, publié par d'Herbomez, (*Histoire des Châtelains de Tournai, Mém. Soc. Hist. Tournai*, XXV, 1895, p. 37) sous la date « avant 1200 », est antérieur de peu à sa contre-partie, émanée de l'évêque en novembre 1198, qui en parle en ces termes : « *Sicut continetur in scripto autentico nostro, sigillo nostro et capituli sigillo, ipsius Balduini, confirmato...* » (Archives de la cathédrale, Tournai, cartul. c f° 42 r°).

4) Il convenait, du reste, que le « non-préjudice » fût reconnu le plus tôt possible.

5) Par ex. d'Herbomez, *loc. cit.*, et A. Hocquet, *Inventaire analytique des Archives de la ville de Tournai*, 1r fasc., 1905, nos 2, 3, 4.

De même, les châtelains de Tournai et Tournaisis, suivant le double exemple de leurs deux seigneurs, urbain et provincial, l'évêque et le comte de Flandre, méconnurent longtemps les styles de mars-avril. Evrard III nous parle notamment du *mercredi 26 janvier 1166* et du *lundi 31 janvier* de la même année (¹) et Baudouin, dans l'engagement précité, stipule : *Incipiet autem computari predictum decennium, incipiente anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo nonagesimo nono, die Purificationis beate Marie*, « la période susdite de dix ans prendra cours au commencement de l'année de l'Incarnation du Seigneur 1199, le jour de la Purification ». On ne peut se méprendre sur la portée de ce dernier texte : le deux février de l'année sur le millésime de laquelle on insiste – il ne s'agit donc pas d'année *civile* — y est placé au commencement et non à la fin de cette année – distinguer INCIPIET *computari* de INCIPIENTE *anno* — ; c'est donc que l'an notarial prenait cours bien avant Pâques.

Cette formule remet à l'ordre du jour la date suivante d'une charte d'Etienne de Tournai, évêque déjà nommé : *Actum Tornaci anno Incarnati Verbi millesimo centesimo nonagesimo sexto, eodem anno incipiente, kal. januarii, regnante glorioso rege Philippo secundo* (²), date au sujet de laquelle la pensée du chanoine Callewaert a fortement évolué. Il y a vu d'abord, suivi en cela par les chronologistes néerlandais qui, eux, n'ont pas changé d'avis, un exemple de l'emploi du style du 1ʳ janvier (³) ; il s'est gardé ensuite de toute affirmation à son égard (⁴) ; il s'est enfin déclaré « convaincu que *anno incipiente* n'a pas plus de valeur que *nyejaersdach*,

1) *Factum est hoc VII kal. febr., IV feria, in foro Tornacensi... sequenti feria II, idem II kal. februarii... Actum Tornaci anno Verbi Incarnationis MCLXVI.* Publ. D'HERBOMEZ, *Histoire des châtelains de Tournai*, II, *loc. cit.*, p. 10. C'est à tort que M. Callewaert (*Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905, p. 140, n.1) signale dans le même but un second acte du même prince, daté de 1166. La charte à laquelle d'Herbomez renvoie dans ses *Chartes de Saint-Martin* (XXVIII et n. 103) n'est autre que celle qui vient d'être citée.

2) WAUTERS, *Table*, II, p. 52.

3) *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905, p. 141.

4) *Ibid.*, 1906, p. 108.

an reneuf et autres expressions analogues dont se servaient les scribes qui suivaient, au XIVe siècle, le style de Pâques » (1). On sait, en effet, qu'à Tournai même, à l'époque de l'emploi prépondérant des styles diplomatiques du samedi-saint et du vendredi-saint (2) le premier janvier, considéré depuis les romains comme premier jour de l'année *civile*, portait le nom d'*an reneuf* (3).

Le dernier coup de barre donné par l'érudit brugeois à son interprétation a été assurément excessif. Loin de sauver son hypothèse de spécification en faveur du style de Noël, il aurait risqué de compromettre ses importantes conclusions générales si l'on n'avait possédé par ailleurs, pour les évêques de Tournai de cette époque, et notamment pour Etienne à ce moment même, des preuves de l'emploi d'un style non-pascal (4), quel qu'il fût.

Les textes inédits remettent les choses au point et livrent un enseignement sur la valeur des termes.

S'il est vrai que *anno incipiente* ne signifie pas *le premier jour de l'année documentaire*, il ne signifie pas davantage *le premier jour* traditionnel *de l'année civile* ; sa place au 2 février, qui n'a jamais commencé une année d'aucune sorte, le prouve pour les deux cas (5). Il ne peut donc y avoir assimilation complète, comme

1) *Ibid.*. 1906, p. 436 et 1909, p. 160.

2) Voyez plus loin p. 65, n. 3 et p. 72.

3) « Ce fu fait en l'an de grasce M.CCIIIIxx et XII, le nuit de l'an reneuf, par l demierkes ». 31 déc. 1292. Publ. D'HERBOMEZ, *Chartes françaises du Tournaisis*, *Mém. Soc. Hist. Tournai*, XVII, 1882, p. 58. Voyez aussi cet extrait, typique, des comptes de l'église Saint-Brice (1375-6) : « Chy apries s'ens. les receptes de l'année commenchet à la pasque lan lxxv et finant à la pasque lan lxxvi... Premiers pour le jour de pasques closes, xxd. ; ... pour le jour de Noël ij s. vd. ; pour le jour del an xviij d. ; pour le jour des rois, iij s.vj d. ;..., pour le jour de grandes pasques xj s. vj d. » Publ. E. J. SOIL DE MORIAME, *L'église Saint-Brice à Tournay* dans *Ann. Soc. Hist. Tournai*, XIII, 1909, pp. 109-110. Sur l'*an reneuf* etc. cf. GACHET. *Recherches sur les noms de mois et les grandes fêtes chrétiennes* dans *Bull. Comm. Roy. Hist.* 3e sér., VII. 1864, p. 440 ss.

4) Voyez CALLEWAERT, *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905, p. 141 (12 mars 1198).

5) Pour le second cas on pourrait également invoquer le passage suivant les *Annales de Flodoard* relatif au début (Noël) de l'année 928 : « *Anno DCCCC XXVIII inchoante, in ipsis sollemniis ortus Christi* ». *Ann. Soc. Emul. Bruges*, 1908, p. 105.

M. Callewaert et d'autres érudits l'ont pensé ([1]), entre cette expression et les formules *postérieures* stéréotypées de l'*an neuf* ou *reneuf*, du *chief de l'an*, du *nyejaersdach* qui ne désignent qu'*un seul* jour, le premier janvier, dont le lendemain, n'était déjà plus l'an neuf ni même le second jour de l'an, mais, le « *lendemain* de l'an neuf » ([2]), « *le lendemain* du premier jour de l'an » ([3]). L'*anno incipiente*, au contraire, a une signification réelle dans toute son ampleur ; il peut s'appliquer à toute une période — les 3 ou 4 mois initiaux — de l'année, et c'est à l'*anno inchoato* de deux chartes adressées à Saint-Martin de Tournai par Baudouin IX de Flandre (20 février 1202) ([4]) et Guillaume de la Woestine (9 mars 1202) ([5]) qu'il correspond exactement.

Par conséquent, si, à propos de cet *anno inchoato*, M Callewaert a cru pouvoir dire que « cette curieuse manière de dater les actes semble indiquer que ce doit être vers ce temps que l'on a commencé à dater d'après le comput pascal » et que « le scribe a voulu prévenir l'erreur en déclarant explicitement que, déjà avant Pâques, l'année avait commencé pour lui » ([6]), on peut, avec autant de raison que l'érudit brugeois, penser la même chose de l'*anno incipiente*.

En 1196-1198 les autorités tournaisiennes commencent donc à tenir compte — quoiqu'en ne l'employant pas encore — du mode gallican.

Quant à la terminologie des dates établies selon le style de Noël, elle comprend presque invariablement la mention de l'Incarnation. On en a vu plus haut quelques exemples : *anno Dominice Incarnationis* (1088) (1090) (1166) ; *anno Verbi Incarnati* (1166) ; *anno Incarnati Verbi* (1196) ; *anno ab Incarnatione Domini* (1198) ; on en trouvera de nombreux autres dans les citations de M. Calle-

1) Callewaert (cf. *supra* p. 63, n. 1) et H. Nelis (*Rev. des biblioth. et arch. de Belgique*, IV, 1906, p. 305 (mal paginé 275).

2) a° 1305, Gachet, *op. cit.* p. 445.

3) a° 1274. cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 114, n. 9.

4) A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin*, I, n° 177 : *anno.... MCCII inchoato.*

5) *Ibid.* n° 178. L'éditeur hésite, avec raison, de donner à cette charte et à la précédente, la date de 1203 (cf. *ibid.* p. XXVIII).

6) *Ann. Soc. Emul. Bruges*, 1905, p. 133.

waert et dans la *Table chronologique* de Wauters. On relève quelquefois cependant, par brachylogie : *anno Domini* (1116) (1) (1143) (2). L'expression *anno a Nativitate*, que l'on ne rencontre guère, n'a donc pas encore acquis, avant le XIIIe siècle, le privilège, que lui attribue plus tard Gilles li Muisis, d'être utilisée à propos du style de Noël alors que les mots *ab Incarnatione* décèleraient l'emploi des styles de l'Annonciation ou de Pâques (3).

II. L'INDICTION.

J'ai parlé plus haut de l'indiction et du retard d'une unité que M. Callewaert a constaté — pour la première fois — dans son chiffre à la date du 28 décembre 1089 (1090 a.s.). Ce retard, l'auteur l'explique par l'emploi — tout intermittent, du reste, — de l'indiction du 1r janvier, (indiction romaine), et non du 24 septembre (indiction impériale), concurremment avec l'usage du style millésimal de Noël. La charte de fondation de l'abbaye Saint-Martin de Tournai, émanée du même évêque Rabod II, qui donne à l'année 1094 l'indiction I au lieu de l'indiction II (4), de même qu'une charte de l'évêque Lambert portant pour l'année 1116 *indictione octava* (5) plutôt que *indictione nona* l'ont confirmé dans sa double hypothèse (6).

Je dois concéder que dans le cas concernant Saint-Martin il est

1) cf. plus bas, n. 5.

2) cf. Bormans, *Table chronologique...* (suite de Wauters) XI, p. 160.

3) Voyez *Chroniques* 1 et 2 de Li Muisis dans De Smet, *Corp. Chronic. Flandr.*, II, pp. 292 et 338.

4) *Actum Noviomi Incarnationis Dominice anno MXCIV, indictione prima, regnante rege Philippo anno XXXVI, Domino Radbodo episcopante anno XXVI.* d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin*, I, n° 1, p. 3.

5) *Actum Tornaci anno Domini MCXVI indictione octava* (en toutes lettres dans *Bull. Soc. Hist. Tournai*, XIII, 1869, p. 252). Duvivier (édit.) dans *Actes et documents anciens* ... I, p. 234 (C. R. H. 8e) donne VIII. Wauters et Bormans, *Table...* font de même : II, p. 87 et XI, p. 114.

6) *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, principalement 1909, p. 175.

possible que la charte ait vu le jour pendant les fêtes de la Nativité 1093 : elle est datée de Noyon et l'on sait que Rabod se trouvait dans cette ville au cours de décembre de l'année en question ; les années de règne et d'épiscopat ne s'opposent pas non plus à pareille manière de voir [1]. Mais en est-il de même du dernier cas et, en général, de tous les cas semblables ?

Je puis ajouter au dossier du retard dans l'indiction une charte de 1101 [2], une de 1137 [3], une de 1194 [4] et trois de 1212 [5]. L'explication de ce retard par l'emploi de l'indiction du 1r janvier s'en trouve-t-elle corroborrée, tout au moins dans son exclusivité ? Loin de là car, alors que dans cette hypothèse le retard du chiffre indictionnel n'existerait que pour les trois ou quatre derniers mois de l'année — et, plus ostensiblement vis à vis du chiffre anticipatif du millésime de l'année suivante, pour les 7 jours de Noël à la Circoncision —, les actes de 1101 et de 1212 nous présentent un chiffre indictionnel dont l'infériorité se manifeste encore en *mai*. On ne peut dans ce dernier cas invoquer une faute de transcription : deux des actes du 9 mai 1212 — accords entre les abbayes Saint-Martin et Saint-Nicolas-des-Prés, — ayant été transcrits *tous deux* dans les cartulaires de chacune de parties contractantes et nous étant parvenus par ces voies différentes, le troisième existant encore eu original [6].

1) Voyez la défense de cette opinion dans *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1908, p. 104 et surtout 1909, p. 162,

2) *Actum Noviomi, anno Dominice incarnationis MCI, indictione VIIIa, mense maio, XIIII kal. junii*, Archives de la Cathédrale, Tournai cartul. C f° 11ro : Voisin, *Le cloître de la cathédrale de Tournai (Mém. Soc. Hist. Tournai*, VI, 1859, p. 101).

3) Vos, *Cartulaire de St-Nicolas-des-Prés, Mém. Soc. Hist. Tournai, XII*, 1873, p. 16. Wauters, *Table* VII, p. 230.

4) *Mém. Soc. Hist. Tournai, ibid.*, p. 112. Wauters, *Table*, VII, p. 389 a changé sans raison, *undecima* en *decima*.

5) *Actum anno verbi incarnati MCC duodecimo, indictione quartadecima, vij idus maii*. Vos, *Cartulaire de St Nicolas-des-Prés, loc. cit.*, pp. 149 et 151 ; d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de St Martin*, pp. 225, 226 et 227.

6) d'Herbomez, *op. cit.*, p. 226 (émané de l'abbé de Saint-Nicolas).

L'hypothèse d'une indiction pascale (1) étant également à rejeter l'explication la plus plausible est celle d'une erreur – assez régulière — consistant à prendre comme point de départ des périodes d'indiction non pas septembre 312, mais septembre 313. Cette erreur a été signalée en d'autres endroits où elle est même passée parfois à l'état de règle (2).

Je ne voudrais pas prétendre, cependant, que tel ait été, à Tournai, l'usage prépondérant. A côté des exemples précédents qui ne sont qu'exceptionnels on possède d'innombrables preuves de l'emploi de l'indiction ordinaire (3) qui, ainsi qu'en témoignent plusieurs chiffres indictionnels *supérieurs* à celui requis par le millésime (4), commençait en septembre. Peut-être, s'il fallait en croire un document du 14 septembre 1096 où l'indiction n'est pas encore changée (5), devrait-on admettre l'emploi de l'indiction impériale (24 septembre), très répandue dans nos contrées (6). Mais n'avons-nous pas encore là un exemple de l'indiction (du 1r septembre) retardant d'une année complète ?

1) Sur l'indiction pascale voir H. Nelis. *Notes de chronologie médiévale en Belgique*, *Bullet. Commiss. Roy. Hist.* 1920.

2) Giry, *op. cit.*, p. 99.

3) M. Callewaert reconnait loyalement qu'une charte de l'évêque Baudry (1108), (*Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1905 p. 138, 1909 p. 175) et une du chapitre cathédral (1150) (*ibid.* 1905, p. 139) sont certainement datées de l'indiction de septembre.

4) cf. note précédente ; ajoutez une charte de l'évêque Simon ignorée de M. Callewaert (1136) : *Actum anno incarnati verbi MC.XXXVI, indictione XV, epacta XXVI, concurente* III. Wauters, *Table*, II, p. 188. Ici, comme dans la charte capitulaire de 1150, l'épacte a été renouvelée en septembre en même temps que l'indiction. Voyez au sujet de l'épacte Callewaert, *Ann. Soc. Emulat. Bruges*, 1909, p. 181.

5) Il offre encore l'indiction 4 de l'année 1096. Wauters, *Table* I, p 597.

6) Sur l'emploi de l'indication impériale en Flandre, voyez Callewaert même, *Ann. Soc. Emulat. Bruges* 1905 pp. 23 n. 3, 138, 139 ; 1907 pp. 155 ss. ; 1909 p. 177.

III. LA SAINT-JEAN QU'ON PEND LES CERCLES.

Dans un des plus anciens actes rédigés en langue française [1] — à coup sûr le plus ancien de la Belgique [2] —, un chirographe des échevins de Saint-Brice en Tournai daté d'avril 1206 (a. s.), il est question d'une rente à payer à *le S. Jehan con pent les ciercles*.

B. C. Du Mortier en éditant ce document dans sa *Note sur l'introduction de la langue française dans les actes publics au moyen âge* [3] a fait la remarque suivante : « Ni l'Art de vérifier les dates, ni les autres ouvrages que j'ai consultés ne m'ont fourni aucun renseignement sur la date dont il s'agit et qui se trouve souvent reprise dans les chirographes les plus anciens de Tournay. Je soupçonne que cette date se rapporte à la Saint-Jean d'été, époque où l'on fait les cercles. Cette désignation vient sans doute d'un usage qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Or, il y a peu d'années encore, à la Saint-Jean d'été, il était d'usage, à Tournay. que les enfants allassent de porte en porte demander des cercles. C'était sans doute le reste d'une vieille tradition ».

Le grand promoteur des études historiques tournaisiennes a deviné juste. Il n'a manqué à son « soupçon » pour devenir certitude que la connaissance d'un texte étranger et une analyse un peu plus approfondie du texte même où figure la formule signalée.

Cet « usage qui n'est pas parvenu jusqu'à nous » nous savons aujourd'hui, par ailleurs, qu'il consistait en ceci que l'enseigne

1) Le plus ancien connu est de 1204. Il repose aux Archives municipales de Douai. Voyez bibliographie dans GIRY, *op. cit.*, p. 467.

2) cf. *Ibid.* — A côté des actes publics en langue française, de l'année 1207, reposant aux Archives communales de Tournai, je croyais avoir à signaler un document inédit de même espèce et de la même année (fénerec) conservé au presbytère de Wez (Tournaisis). (D'après F. DESMONS, *Inventaire des archives paroissiales de Wez* dans *Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut*. II, fasc. 1, 1914, p. 86). Vérification faite personnellement je ne puis attribuer à ce chirographe que la date de février 1281 (n. s.).

3) *Bullet. Commiss. Roy. Hist.*, 1e sér., VII, 1864, p. 232, et dans *Archives tournaisiennes* de HENNEBERT (1842), p. 302. Avec fac-simule (pl. II).

commune ou, pour mieux dire, la caractéristique obligatoire des tavernes publiques était un cercle de tonneau *circulum dolii* [1].

A première vue cette constatation pourrait, peut-être, induire en erreur, une fête de Saint-Jean l'évangéliste, la Saint Jean-Porte-Latine (6 mai) s'étant parfois appelée, d'après Giry, *S. Johannes-in dolio* en souvenir de l'épreuve de l'apôtre dans une cuve d'huile bouillante [2]. Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter ici de cette dernière dénomination. En effet, la forme flamande de la même fête : *Sint Jans in d'olie* [3], à moins qu'elle ne s'explique par un quiproquo curieux quoiqu'exact malgré tout, donne à penser que la forme latine primitive d'où elle est tirée était non *S. Johannes in dolio*, mais *S. Johannes in oleo*.

D'autre part, en se rapportant à la coutume enfantine, encore existante il y a quelque cinquante ans, de quémander du bois et, en particulier de vieux tonneaux et des cuves décerclées pour en faire des feux de joie à la Saint-Jean d'été — fête de Saint-Jean-

1) « ... *ad instar tabernariorum qui ante tabernam pro signo tabernæ circulum dolii tenere solent appensum* ». Martène et Durand, *Amplissima collectio*, VII, 1356. (Duvivier, *Hospites*, dans *Revue d'Histoire et d'Archéologie*, I, 1859, p. 146, n, 4). Pour Tournai en particulier, voyez comme se rapportant au même sujet : Et si fu criet et assenet par provos, par jurés, par eskievins, par eswardeurs et par maieurs, que cescuns des viniers mesist ses vins d'Auchoirre en un celier par lui et se vin de Franche en un celier par lui et se ne meslassent point de Franche avoec Auchoirre et si n'en vendissent point sans pris, et si mesissent au vin d'Auchoirre une longhe touaile et au franchois le chercle à buissons... (a° 1275). Archives commun. de Tournai. Reg. de la Loi 1275-1276 (anc. n° 216). Edit. Leo Verriet, *Ann. Soc. Hist. Tournai*, IX, 1905, p. 314.— « ... lesquels ditschefz (consaux) sont d'advis de leur accorder exemption des Impostz, saulf l'aide tenant vin et bière en cercle ». Même dépôt, Consaux du 11 octobre 1639, f[os] 241 v° et 242 r° (du Chastel de la Howarderie, *Un cartulaire de la Howarderie*, in 4°, 1889, p. 112). Dans le dernier cas, on peut aussi prendre *vin en cercle*, dans l'acception de *vin en tonneau*, par opposition à *vin en bouteilles*.

2) Giry, *Op. cit.* p. 296.

3) D[r] Coremans, *L'année de l'ancienne Belgique*, *Bull. Comm. Roy. Hist.*, 1[e] sér., VII, 1843, pp. 88 et 119.

Baptiste [1] — on peut y voir l'occasion pour les taverniers de dépendre leur vieille enseigne et de la remplacer par un cerceau neuf.

Enfin et surtout, l'examen de la teneur du chirographe nous apprend que le paiement de la rente en question s'effectuait à deux termes. L'un de ces termes étant Noël (solstice d'hiver), on peut conjecturer sans trop d'audace que la Saint-Jean marquée pour l'autre échéance, équidistante sans doute, était bien la Nativité de Saint Jean-Baptiste (solstice d'été), c'est-à-dire le 24 juin. Ces deux termes de paiement étaient, du reste, très courants, à Tournai [2] [3].

IV. LES NATAUX.

Il peut arriver que des documents fassent allusion, surtout encore à propos d'échéances d'obligations, aux fêtes *nataux*, *dataux* ou *d'ataux* [4]. La première de ces expressions, dont les autres ne sont apparemment que des corruptions, dérive de *Natalis dies*, Noël, fête à laquelle elle fut d'abord réservée. Elle s'appliqua très tôt, par extension, aux deux ou trois autres grandes fêtes de l'année [5].

1) Voyez W. Ravez, *Tournai évoqué par la chanson*, 8°, 1912, p. 110. La même chose se passait encore naguère à Termonde. cf. Dr Coremans, *loc. cit.* p. 34.

Sur les feux de la Saint-Jean de 1745 par ex., cf. *Mém. Soc. Tournai*, XIX, 1885, p. 260.

2) Voyez ces paiements aux deux Nativités. « *mediatim in natali Domini et in festo nativitatis sancti Johannis Baptiste.* » 16 sept. 1237. d'Herbomez, *Chartes de S. Martin*, I, p. 471 et passim. N'y aurait-il pas de rapports entre la fixation à Noël du premier terme et l'ancien renouvellement de l'année à pareille date. Voyez l'art. 1 du chap. V des Coutumes de Liège (1642) : Payement de cens et rentes se fait à deux termes par an, à savoir au Noël et à la S. Jean et commence l'an selon nostre style au Noël.

3) F. Hennebert a cru «aisé de voir» dans «le Saint Jehan con pent les ciercles» «une allusion aux compagnons du cercle» dont il est question dans ce passage des comptes communaux (1396, 2e quart) : « A Willaume de Crespelaines, sergant a vergue... pour j autre cheval que il eubt le xxvj jour du dit mois (de juing) a chevaucher aux joustes que les compagnons du cercle firent le dit jour sur le marché de Tournay et sont les criées en tel cas acoustumées ij s. » *Mélanges*, 1842-1852, p. 184. Le rapprochement, certes, est curieux, mais la liaison ne s'impose pas.

4) A ce sujet voyez E. J. Soil de Moriame, *op. cit.*, p. 492.

5) Voyez Giry, *op. cit.*, p. 269 et surtout Gachet, *op. cit.*, p. 414 ss.

Si les appellations précitées se chevauchent chronologiquement, en sorte qu'elles ne constituent pas la caractéristique de certaines époques, il semble de même, qu'à Tournai, le nombre des nataux ait été fort variable Au commencement du XVI[e] siècle, en effet leur nombre est quatre (1) ; il l'est encore à l'aube du siècle suivant (2). Par contre, en 1520-1521, « les trois nataux de l'an » sont « *Noel*, *Pasques*, *Penthecouste* » (3) et il le sont encore en 1705 (4).

V. DESSOUS L'ARBRE.

On trouve souvent, dans le détail des dates de lieu, des mentions semblables à celle-ci : « en l'âtre Saint-Brisse, dessous l'arbre » (5). C'est que, à l'instar de ce que se faisait à Liège « à le chêne » (6), certains actes publics du ressort territorial des échevins de Saint-Brice en Tournai étaient passés sous l'arbre traditionnel qui abritait les réunions judiciaires. Le nom de la rue Barre Saint-Brice, qui longe l'âtre de l'église, rappelle encore maintenant la barre du banc scabinal d'Outre-Escaut (7).

1) En 1501-2 cf. Soil de Moriame, *loc. cit.*

2) Rapprochez : "Le samedy 6 juin veille de la Pentecoste, nous ne vinsmes point en Halle, estant de toute ancienneté la coustume de n'y point venir aux veilles des Nataux". Philippe de Hurges. *Mémoires d'eschevin de Tournay* (1609-1611) dans *Mém. Soc. Hist. Tournai*, V, 1855, p. 21 et : « Les veilles de Pasque, Pentecoste, de Toussaint et de Noël, nous ne tenons séance en halle.. » *ibid.*, p. 255.

3) Soil de Moriame, *op. cit.*, p. 209.

4) *Ibid.* p. 493.

5) Mars 1249. *Mém. Soc. Hist. Tournai*, XVII, 1882, p. 57.

6) « à le chaisne en Gerardrie en royal chemin ». Voyez J. Cuvelier, *A le chayne*, *Bull. Comm. Roy. Hist.* T. 71, 1902, p. 175. — Aux exemples étrangers donnés par M. Cuvelier ajoutez le *sub quadam quercu* d'un acte notarié de l'abbaye de Tongerloo, daté du 16 mai 1326. Archives de l'Etat à Anvers. Fonds de la dite abbaye, n° 11 (carton).

7) Les échevins du Bourg figurent notamment « en l'âtre Saint-Brisse » en 1233, A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de S[t] Martin*, I, p. 396.

VI. A PROPOS DE LI MUISIS.

Enfin, à propos des erreurs que, malgré son souci affiché d'exactitude (1), a pu commettre Li Muisis — notamment au sujet de sa généralisation relative au style du Vendredi-Saint, appelé aujourd'hui « style de Tournai » — il me faut signaler un passage de sa chronique qui dit exactement le contraire de ce qui est stipulé dans les documents officiels conservés aux Archives de la ville. Il s'agit de l'acquisition, par la commune, en 1289, de la seigneurie du Bruille, appartenant aux chatelains de Tournai.

Notre chroniqueur écrit : « *nihil penitus retinentes in praedictis dicti domini, excepto domino castellano, qui* RETINUIT *castrum* ET *suam justiciam in eodem* » (2). L'original de la cession *octroie* à la Commune : « *toute le ville dou Bruille entirement* ET *le justice dou castiel ou Bruille* » (3).

Ceci pour montrer avec quelle prudence il faut utiliser les affirmations du bon abbé de Saint-Martin qui vivait à l'époque même où les faits se sont déroulés et qui eut communication des archives municipales (4).

1) « *Populus universis facile credit et facilius audita refert et publicat, unde modo falsa, modo vera dicunt ; et ego non approbo dicta talium nec fidem adhibeo et maxime si talia registrarem de quibus certitudinem non haberem, totum opus meum esset reprobandum, et in aliis michi non crederetur* », cf. H. LEMAITRE, *Chronique et Annales de Gillis le Muisit (Société de l'Histoire de France)* Paris, 1905, in 8°, p. XV.

2) Edit. DE SMET, *Corp. Chronic. Flandr.*, II, p. 171.

3) Adhéritement par le bailli de Lille, au nom du comte de Flandre, 1er février 1289. Archives communales, chartrier, n° 158, origin. parchem. Publ. A. d'HERBOMEZ, *Comment le quartier du château fut réuni à la Cité de Tournai en 1289* dans *Bull. Soc. Hist. Tournai*, XXIV, 1892, p. 73.

4) cf. H. LEMAITRE, *op. cit.* p. xviij.

5) Concernant son « style du Vendredi-Saint » on ne peut que lui reprocher la portée trop générale de ses assertions et non le fond même de ses renseignements. M. H. NELIS a scientifiquement établi *(Ann. Soc. Emulat. Bruges*, LVI, 1906, pp. 5-13 et *Bull. Comm. Roy. Hist.*, 1920, pp. 77-88) que ce style « n'est ni un mythe ni une exception rarissime ».

Mais les exagérations (5) ou les erreurs qu'on lui attribue ne seraient-elles pas le fait des copistes, ainsi que l'a suggéré M. Shéridan (1) (2) ?

PAUL ROLLAND.

---

1) *La chronologie en Flandre, Ann. Soc. Emulat. Bruges*, XLVI, 1896, p. 71 ss.

2) Comme autre détail de chronologie tournaisienne voyez par ex. *Les O de l'Avent à l'abbaye Saint-Martin* par le Dr F. DESMONS (*Revue Tournaisienne*, 1910, p. 52).

Règlement des Sœurs de l'Hôpital Notre Dame, à Tournai — 1238

Le manuscrit dont nous voulons entretenir l'Académie est un petit volume, relié en parchemin, de 23 sur 16 1/2 centimètres, renfermant 15 feuillets de parchemin. Il est la propriété de la Commission des Hospices civils qui l'a déposé au musée de Tournai.

L'écriture en est belle et soignée ; douze miniatures dont une de 10 × 7 centimètres et onze de 7 × 6 centimètres, environ, ainsi que des lettrines historiées sont intercalées dans le texte.

La couverture porte ce titre :

C'est le riègle et ordenance des Sœurs del'hostelerie notre Dame de Tournay, en l'an de l'incarnation nostre Signeur mil deux cent trente et wyt, ou mois de Jul.

Disons de suite que cette date n'est point celle de la confection du manuscrit qui nous occupe, lequel par son écriture et ses miniatures, paraît appartenir au XIV[e] siècle, mais qui vraisemblablement, reproduit textuellement un règlement plus ancien, auquel s'applique la date de 1238. L'hôpital lui même date d'au moins 1112.

Ce manuscrit est intéressant pour l'histoire de la bienfaisance dans le passé, il l'est aussi par ses miniatures, d'un type assez rare.

Il en existe un second exemplaire aux archives de l'évêché de Tournai.

* * *

M. Legrand a publié un recueil de *Statuts d'hôtels Dieu et de*

Leproseries, du XIIe au XIVe siècle. Nous ne savons si le nôtre lui est connu — et M. Louis Serbat a décrit, dans les Annales de la Société historique et archéologique de Tournai (t. VII p. 57) un petit manuscrit de sa bibliothèque renfermant les *règles de St Augustin de l'abbaye des religieuses de l'hospital de Saint Andrieu en la paroche Saint Nicolay ou Bruile en Tournai,* de l'an 1460.

Le monastère de St André, fondé en 1247, était dans le principe un hôpital; mais en 1611 les religieuses abandonnèrent le service des malades pour prendre la clôture.

D'autres hotelleries ou hopitaux et entr'autres l'hôpital Marvis et l'hôpital Saint Jacques existaient encore à Tournai.

Le règlement des Sœurs de l'hôpital Marvis a été retrouvé par M. Hocquet, dans un manuscrit du XVe siècle, aux archives des Hospices ; il date du 13e siècle et il est à peu près semblable à celui des Sœurs de l'hôpital Notre Dame.

L'hôpital St Jacques, qui était assi une hotellerie pour les pélerins, avait été construit en 1319 près de la porte Valenciennoise. Un manuscrit du musée de Tournai, datant de 1489, renferme des actes et des règlements. (Voir : D. Brassart : Description des miniatures d'un manuscrit de l'Hôpital St Jacques à Tournai).

On consultera utilement, au sujet des autres hospices et hôpitaux de moindre importance, l'ouvrage d'Ad. Delannoy : notice historique sur les divers hospices de la ville de Tournai.

On sait que tous ces hôpitaux ne recevaient que les hommes malades, et que d'une manière générale, les femmes n'y étaient pas admises; l'un deux leur fut cependant réservé, mais en 1794 seulement. Dans des cas exceptionnels, comme celui d'accouchement, les femmes étaient aussi reçues à l'hôpital Notre Dame.

Enfin dans un des faubourgs de Tournai, il y avait une léproserie dite : du Val d'Orcq, dont la chapelle, consacrée en 1153, existe encore. Elle reçut des règlements, dont le texte est conservé, en 1237 et 1347. Il y avait encore des léproseries, dans d'autres communes du Tournaisis. (Voir Lecouvet : Léproseries de Tournai et du Tournaisis).

* * *

Le premier folio du manuscrit débute par une miniature, de 10 × 7 centimètres, la plus grande du volume, « *représentant, d'une part, la Vierge assise avec l'enfant Jésus ; de l'autre, trois religieuses agenouillées, tout de blanc vêtues, avec scapulaire noir. Le fond est rouge diapré d'or.*

« *C'est le riègle et ordenance des Soers del hostelerie Nostre Dame de Tour(nay)* ».

Ce titre est encore repris avec une légère variante : « *C'est la riègle del ordene des Soers del hospital Notre Dame de Tournay* ».

La maison est tenue de remplir deux offices : *C'est assavoir al hospitalité des povres et* A LA CURE *des malades*. C'était donc tout à la fois une *hôtellerie* et un *hôpital*.

F° 2, *la seconde miniature*, (7 × 6 1/2 c.), *représente une religieuse, à la porte de l'hôpital, qui accueille un pauvre, vêtu d'une blouse bleue*, mais il ne pourra jouir de l'hospitalité de la maison qu'un seule nuit, telle est la règle : *ceux que on rechoipt au vespre soient mis hors au matin et aultre soient recheu le nuit ensievant.*

Toutes les nuis soit faite mémoire du mandé nostre signeur, en lavand, terdant ou mondant et baisant les piés de trois povres et en leur donnant réfection.

Li aultres offices et devant alable est la cure des malades.

Quels malades peut-on recevoir ? Ce ne sont, en tous cas, pas les pauvres qui peuvent gagner leur vie ; mais il y a des malades de plusieurs sortes : d'abord les malades curables — ils doivent toujours être reçus.

F° 3, ensuite les incurables qui ne seront reçus que très exceptionnellement, car pour ceux-là, on a institué *la queste que on dit le bachin*, qui se fait en ville.

F 4, *3e miniature, une religieuse congédie un malade guéri.*

Enfin, il y a encore la catégorie des pauvres qui *sont chéus de rikéches en povreté*, On ne peut le recevoir qu'*avec licence de dyen et de capitre* et très exceptionnellement

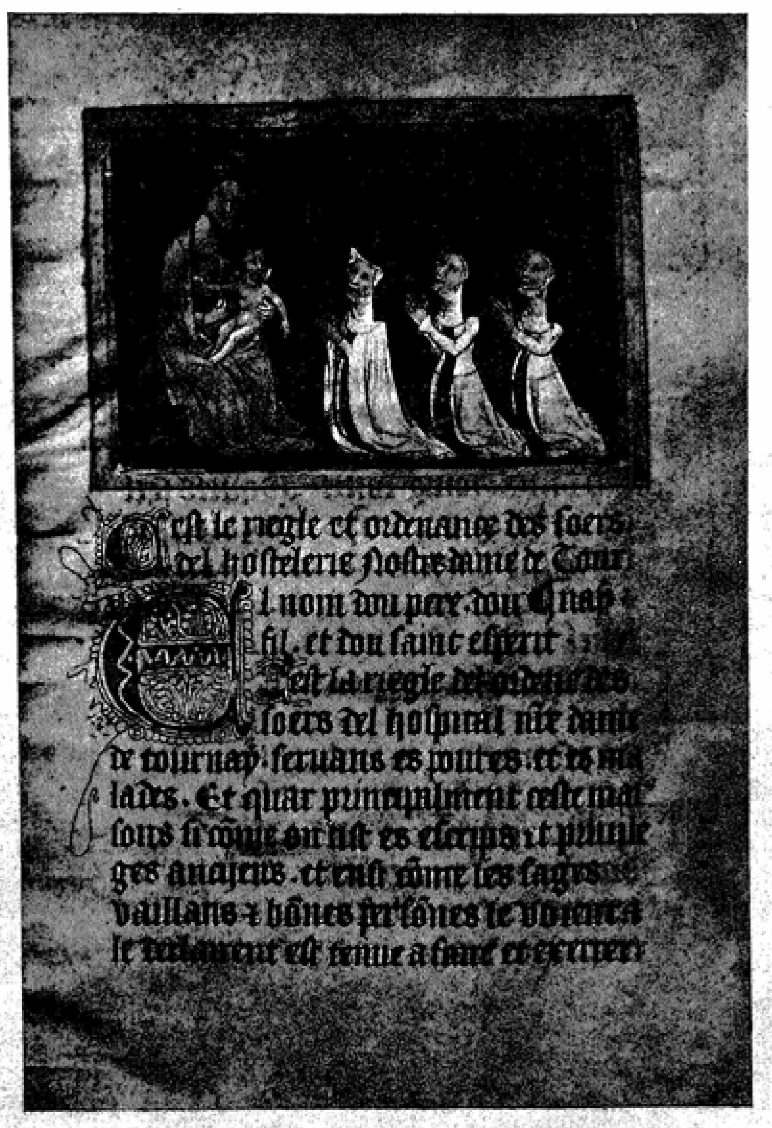
4e miniature, une religieuse refuse l'accès de la maison à un homme lépreux, qu'on reconnait, à la crécelle qu'il porte : car on



Miniature n° 6.



Miniature n° 11.



Cest le riegle et ordenance des soers
del hostelerie Nostredame de Tour[nai]
El nom dou pere dou [illegible]
fil. et dou saint espirit
Cest la riegle de l'ordene des
soers del hospital nre dame
de tournay servans es povres et es ma
lades. Et quar principalment ceste mai
sons si come on list es escrips et privile
ges anciens. et ensi comme les sages
vaillans et bones personnes le voient et
le tesmoinent est tenue a faire et exercer

Manuscrit n° 2943 du Musée des arts décoratifs de Tournai.

ne peut héberger ceux pour qui il y a *suspechon qu'ils soient infect(é) ou entechié de aucune maniere de meselerie*

F° 5. Les lits doivent être *disposés en la plus belle et saine partie de la maison selon les diverses manières de malades.*

A part les exceptions prévues ci-dessus, tous les malades, quel que soit leur mal, doivent être reçus : *Se ensi poet estre fais pour recepvoir les povres malades tant estraingiers come privés. Tant cogneus comme descogneus et si comme les chitoyens, ensi leurs famillyers et qui seroient à eulx, soient ouvrier et labourans, soient pelerins et trespassans soient povres femmes gisans d'enfans, qui n'ont où elles puissent recliner leur chief, soient sot ou fol ou frenesieux, ou foursené qu'il couviengne loyer, ou mendians duis en huys tant en la chité come es fourbours et villes campestres, meismement et principalement ..... et degetées ou abhominables personnes, qui en taut comme ils sont plus griefs plus povres plus vilz et plus degettés, en tant doivent-ils estre plus précieus en la maison, pour ce sont dit hospital maisons de Dieu, car li destitué de tout solas humain, de parens, amis, santé et richesse sont délaissiez à Dieu tant seulement.*

F° 6, *5e miniature, un malade vêtu d'une blouse verte est mis au lit par deux religieuses.*

Dès qu'arrive le malade il est mis au lit : *et tantost soit menés au lit...* Un prêtre vient le visiter ; on examine quelle est sa maladie, on lui donne des remèdes,*viande saine et délicieuse et bons buvrages..*

Toutes voies ce soit fait à grand delibération, car li aucun sont moult malades, li aucun plus et li aultre oultre plus, et aussi li aucun sont peu malade, li aucun mains et li aultre tres petit.

F° 7. *L'enfermerie quand il y a griefs malades ne soit point sans feu et sans lumière et sans gardes veillans, et continuellement y ait viandes et boires et medechinemens...*

6e miniature, deux religieuses donnent à manger à un malade qui est au lit.

Les dispositions qui suivent visent les religieuses :

F° 8, *7e miniature, le chanoine hospitalier en robe bleue* et portant sur la tête une coiffure en fourrure, remet à trois religieuses le volume contenant le règlement de l'hôpital.

.... sont nécessaires femmes saines et sans enfermeté de corps doubtans Dieu, qui aiment les dessus dis offices, et yceulx de tout leur pooir et de tout leur affection les désirent à emplir...

Vient ensuite le règlement de la communauté... *riègle qui est telle* :

La future religieuse entre d'abord comme converse ; puis elle est reçue *à approeuve et enfin, de la licence du Dyen et de capitre, soit recheue en soer.*

L'habit de la maison :

Blanches cottes et blans mantiaus fourrés de piaus d'aigniaus et semblablement couvretoirs blans et fourrés, et lors pelices seront de de piaus d'aigniaus. les escapulaires seront sans cape·ons, les femmes oront coevre-chiefs blans, et voilles noirs porte·ont.

La religieuse fait profession en ces termes :

Je offre moy meismes à Dieu à servir les povres et les malades en ceste maison tous les jours de ma vie.

F° 10, *8e miniature. deux sœurs, l'une avec le manteau de chœur. porte un livre en mains ; l'autre qui n'en a pas, égrène un chapelet.*

Le règlement prévoit les prières que les sœurs devront réciter chaque jour, les abstinences et jeûnes et la nourriture quotidienne.

9e miniature, deux religieuses sont à table.

F° 11. Les sœurs ne peuvent sortir en ville, si ce n'est pour cause de leur office, ni boire ou manger au dehors, sans motif raisonnable, ou sans la permission du *maistre de la maison*. ou du chanoine hospitalier, et dans ce cas, il leur est recommandé de parler peu et de manger sobrement.

Enfin, dernière disposition que n'accompagne aucune commentaire : *les femmes gisent en lors chemises.*

F° 12, *10e miniature, trois sœurs prient, à genoux, l'une d'elles est en manteau de chœur.*

Le règlement prescrit les prières à dire chaque jour et une réunion

du chapitre chaque semaine, *et là charitablement et par paroles doulches et soueves l'une reprendre l'autre.*

Une fois par an, on excommunie, en chapitre, ceux qui détiendraient quelque chose qui serait la propriété de la maison.

F° 13. Le règlement examine ensuite les fautes dont les sœurs se seraient rendues coupables, et indique les peines qu'elles peuvent encourir de ces divers chefs : un jour de silence au pain et à l'eau ; manger par terre et se donner une discipline ; sept jours de silence ; trois jours au pain et à l'eau et trois disciplines ; trois semaines, ou quarante jours de la même peine.

Viennent ensuite les cas graves qui entraînent le renvoi de la communauté : *soit gettés et mis hors de la maison à tous jours.*

11e miniature, le chanoine hospitalier chasse une religieuse de la maison.

F° 14. Le règlement prévoit les conditions de réadmission à l'hôpital et dans ce cas. *Li retournans ou rappellée siece à la porte par xl jours par nuit il gira ou couchera avoec les povres, et en cel temps vivera dou relief des viandes.....*

Si certaines personnes le demandent, elles pourront vivre dans la maison comme *familiers...*

En cas de faute moindre on peut être mis hors de la maison avec privation *de tout son loyer.*

12e miniature, un clerc semble expulser une religieuse de la communauté, mais on peut y être réintégré.

En toutes coses dessus dites le autorité de Dyen et de capitre est et demeure tous jours sauve et entière.

⁂ *Ces choses furent faites en l'an de l'incarnation nostre Signeur, mil deux cens trente et wyt ou mois de Jul.*

E. J. Soil de Moriamé.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1 FÉVRIER 1925.

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures, à Bruxelles, dans les locaux du palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président. Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président, Donnet, secrétaire, MM. Soil de Moriamé, Tahon, Visart de Bocarmé, Sibenaler, de Béhault de Dornon, colonel de Witte, vicomte de Jonghe, Hulin de Loo, Casier.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1924 est lu et approuvé.

Pour occuper la place de membre titulaire, devenue vacante par suite du décès de M. De Ceulener, trois candidatures sont définitivement acceptées.

Pour les trois places ouvertes de membre correspondant regnicole sont, après discussion, définitivement arrêtées neuf candidatures.

Le vote aura lieu à la séance du mois d'avril prochain.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Dr VAN DOORSLAER.

SÉANCE DU 1 FÉVRIER 1925.

La séance s'ouvre à 11 heures, à Bruxelles, dans les locaux du palais des Académies, sous la présidence de M. le Dr Van Doorslaer, président.

Sont présents : MM. le baron Holvoet, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Soil de Moriamé, Tahon, Visart de Bocarmé, Sibenaler, de Béhault de Dornon, colonel de Witte, vicomte de Jonghe, Hulin de Loo, Casier, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Hocquet, De Ridder, baron Kervyn de Lettenhove, Terlinden, Vanden Borren, Sander Pierron, Van Puyvelde, Bautier, membres correspondants regnicoles.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Dilis, trésorier ; Hasse, Comhaire, Stroobant, Kintsschots, Pâris, Van Heurck, membres titulaires.

MM. Fierens-Gevaert, Brunin, Tourneur, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 décembre 1924 ; celui-ci ne provoque aucune observation et est adopté.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Pelseneer, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique qui, en vue de la reconstitution de la Bibliothèque de l'Université impériale de Tokio sollicite le don d'une collection aussi complète que possible de nos publications. Il sera donné satisfaction à cette demande dans la mesure du possible.

Le bibliothécaire expose qu'en vertu de négociations engagées avec le « Victoria and Albert Museum » de Londres, l'abonnement que celui-ci avait souscrit, est transformé en un accord d'échange de publications entre celles du musée et celles de l'Académie. Cet arrangement est approuvé.

Sont encore communiquées des lettres de :

la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, qui fait un appel en faveur des travailleurs intellectuels de la Hongrie ;

du délégué commercial d'Irlande qui annonce que, d'accord avec le ministère de Dublin, il soumettra des candidatures pour représenter l'Etat libre à l'Académie ;

de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, qui envoie le règlement du concours pour le prix quinquennal Emile Bouchet ;

de la Société archéologique de Montauban qui, sous forme d'une pièce de poésie latine, transmet ses vœux pour l'année nouvelle ;

de la Universitäts Bibliothek d'Heidelberg, qui annonce l'envoi de ses publications et demande la reprise des relations d'échange. Pris pour notification.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et le compte-rendu des principaux d'entre eux. Ces documents seront imprimés au Bulletin.

Le président annonce le décès de M. le Dr Carton, membre correspondant étranger, décédé en décembre 1924, et exprime les regrets que cause cette mort inattendue.

M. le vice-président baron Holvoet s'adresse en ces termes au Dr Van Doorslaer pour le féliciter de sa nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold:

« Mon cher Président,

» J'ai demandé la parole pour vous adresser, au nom de mes collègues, nos plus cordiales félicitations pour la croix de l'Ordre de Léopold, qu'il a plu au Roi de vous conférer. Nous sommes à la fois heureux de voir rendre justice aux mérites d'un collègue pour lequel nous avons autant de sympathie que d'estime, et fiers d'une distinction qui honore notre Compagnie, parce qu'elle prouve que le Roi et son Gouvernement estiment que c'est bien servir la Patrie que de travailler à l'histoire de son passé, de célébrer ceux qui l'ont illustrée, et de veiller à la conservation des trésors d'art que nous ont légués nos pères.

» Et laissez-moi vous dire — au risque de blesser votre modestie — que l'on ne pouvait en choisir de plus digne : né à Malines et curieux de tout apprendre, votre amour du sol natal devait naturellement vous porter à réveiller le souvenir de ses beautés et de ses

gloires : nos Annales et nos Bulletins sont émaillés de vos savantes études ; mais votre activité ne s'est pas limitée à d'érudites recherches et aux écrits qui vous ont fait connaître et devaient très justement vous conduire à la présidence du Cercle Archéologique de cette ville qui vous a joyeusement fêté le 18 janvier ; vous avez osé prendre de hardies initiatives : vous avez organisé à Malines cette remarquable exposition d'art ancien, puis le Congrès et l'Exposition du Carillon que, de tous les coins du pays, l'on est venu voir, entendre et admirer ! Un plein succès a couronné vos efforts et vos travaux et l'honneur qui vient de vous échoir en est une nouvelle récompense. »

M. le Dr Van Doorslaer répond comme suit aux félicitations qui viennent de lui être adressées :

« Messieurs,

» Je me sens profondément ému des marques de sympathie que vous venez de manifester à mon égard, et, quelque peu surpris. Je ne me sens pas à même de répondre comme il conviendrait aux paroles si aimables et si élogieuses que Monsieur le baron Holvoet vient de m'adresser en votre nom. J'éprouve, cependant, le besoin de vous dire que j'ai l'impression de ne pas les avoir méritées et de les trouver inspirées par des sentiments trop généreux.

» Quant à la distinction qui vient de m'être octroyée, j'estime la devoir, en grande partie, à l'Académie ; grâce à ses Annales et à ses Bulletins, largement ouverts pour moi, il me fut possible de faire connaître les résultats de mes recherches. Je lui dois donc toute ma reconnaissance, et à vous tous, Messieurs, et en particulier à votre interprète, M. le baron Holvoet, mes plus vifs remercîments pour votre charmante attention. »

Le président propose ensuite de féliciter aussi les membres qui depuis la dernière séance ont obtenu une distinction honorifique, à savoir MM. :

De Ridder, promu commandeur de l'Ordre de Léopold ;

Tourneur, officier de l'Ordre de la Couronne ;

Kintsschots, officier de l'Ordre de la Couronne ;
Coninckx, chevalier du même ordre.
et Sibenaler, chevalier de la Couronne de Chêne du Luxembourg.

M. le Dr Van Doorslaer, prenant ensuite la parole et s'adressant au baron Holvoet auquel il transmet la présidence pour l'année 1925, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Lorsque, l'année dernière. j'eus l'honneur de prendre place au fauteuil présidentiel, je fis appel à la bienveillante collaboration de mes collègues.

» Il me faut, aujourd'hui, leur payer un large tribut de reconnaissance pour l'efficacité et la cordialité avec lesquelles tous contribuèrent à alléger la tâche présidentielle.

» Personne ne m'en voudra si je rends un hommage tout particulier à M. Donnet, notre secrétaire, car, son zèle inlassable est une garantie de vitalité pour notre Académie. Je lui suis sincèrement reconnaissant de son précieux concours et, heureux, aussi, que notre contact plus intime, au cours de cette année, ait resserré plus étroitement les liens de notre amitié.

» Notre trésorier, M. Dilis, justement alarmé par la situation obérée de notre caisse, s'employa à la raffermir ; il y réussit et a droit, donc, à la reconnaissance de l'Académie.

» Notre estimé vice-président, Monsieur le baron Holvoet, donna des avis précieux et l'exemple d'une assiduité qui l'honore. Cet exemple est de bon augure pour la parfaite marche administrative de notre Académie. La direction scientifique, aussi, sera en bonnes mains. La personnalité de notre futur président en est garante. Malgré des obligations professionnelles absorbantes et les soucis de sa haute situation comme président à la Cour de cassation, M. le baron Holvoet ne cessa de s'intéresser aux travaux scientifiques et historiques, et les connaissances dont il fit preuve, lui valurent d'être appelé à faire partie du Conseil héraldique et de la Commission royale des Monuments. L'ordre du jour de cette séance fournit une preuve nouvelle de son activité.

» Nous serons donc très fiers et très honorés de le voir au fau-

teuil présidentiel, auquel nous le convions de bien vouloir s'installer aujourd'hui, et nous sommes persuadés que, sous sa direction, le bon renom de notre Académie ne fera que gagner en éclat. »

M. le baron Holvoet, prend place au fauteuil présidentiel et adresse d'abord à l'assemblée ses plus chalareux remerciments pour sa nomination de président.

Après cette allocution, il donne connaissance d'un travail dans lequel il expose les péripéties d'un curieux conflit de juridiction qui éclata à Bruxelles, en 1725 entre le Conseil d'Etat et le Conseil de Brabant, à l'occasion du décès du chancelier de Brabant de Grysperre. D'accord avec le Conseil de Brabant, le Chapitre de Ste-Gudule fit sonner la grosse cloche de l'église, ce qui ne se faisait ordinairement que pour les souverains et certains hauts personnages. D'où protestations et ordres contraires du Conseil privé. Le conflit n'eut pas d'issue en ce moment, mais il se renouvela quatorze ans plus tard à la mort du chancelier vander Haghen; il fallut que l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, intervint et donna, à titre provisoire, l'autorisation d'user de la grande cloche.

M. Hoquet fait ensuite connaître quelques renseignements fort intéressants puisés dans les archives de Tournai et qui se rapportent au maître de Flémalle. On s'est étonné dans l'*Annonciation* de ce maître de retrouver les armoiries d'une famille Ingelbrechts de Malines. Or, à l'époque où cette œuvre fut exécutée, on trouve trace à Tournai du séjour d'un marchand malinois, Ramont Inghelbrechts. Une autre œuvre du même maître, conservée à Madrid, est munie d'une inscription qui se rapporte à un habitant de Cologne. Encore une fois, à l'époque présumée de l'exécution de ce tableau, on constate le passage à Tournai de nombreux personnages importants qui, venant de Cologne, se rendent à Arras pour assister à une réunion convoquée en vue de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre.

Afin de pouvoir utiliser les projections dont M. Van Puyvelde désire illustrer sa communication relative à l'abbaye de la Biloke, à Gand, les membres se rendent au musée royal des Beaux-Arts et prennent place dans la salle de conférences. L'orateur expose que

l'hôpital de la Biloke, adjoint au monastère, est un des plus anciens et des plus importants de l'Europe occidentale. Il date de 1228. La grande salle de l'hôpital est remarquable ; une charpente en bois, de proportions majestueuses, la couvre. C'est sur une des murailles intérieures que l'on vient de découvrir une fresque de grandes proportions, représentant la dernière Cène, œuvre impressionnante d'un grand artiste du XVe siècle. De l'ancienne abbaye il n'existe plus rien Celle dont on restaure actuellement les bâtiments encore debout, a été élevée au début du XIIIe siècle. La décoration extérieure en briques, de ses façades et de pignons est de grande valeur artistique.

Après que le président eût félicité les divers membres qui avaient pris la parole, et remercié les conservateurs du musée qui avaient mis leur local à la disposition de l'Académie, la séance a été levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron HOLVOET.

Compte-rendu.

M. Léo Verriest, si tant est qu'il soit encore nécessaire de le présenter aux érudits, est un historien du droit. L'originale valeur de ses conceptions l'ont fait couronner, jadis, par l'Académie de Belgique, pour son mémoire sur le servage dans le comté de Hainaut. C'est en élaborant ce travail, sans doute, que M. Verriest a compris la nécessité de voir publier le plus grand nombre de documents juridiques avant d'essayer de construire des synthèses. Se dévouant lui-même à cette besogne ingrate, il a édité, dans les Bulletins de la Commission Royale d'Histoire et dans les Annales de la Société historique de Tournai des textes de choix concernant les institutions communales de Tournai, cité qui lui semblait, avec raison, la plus intéressante à observer dans son organisation interne. Il a été de suite récompensé de son labeur intègre, non seulement en pouvant écrire certaines monographies définitives — sur la gilde marchande, dite charité St Christophe, par exemple — mais encore en s'imposant à l'attention du monde scientifique officiel. Appelé en 1906 à collaborer à la publication des Coutumes de Tournai, il en fait paraître aujourd'hui le premier volume sous les auspices de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances. Ce volume consacre sa renommée. L'auteur témoigne encore ici, dans la sélection des pièces, du véritable flair qui lui a été reconnu maintes fois. Sans compter qu'en général le reste, depuis la valeur des sources utilisées jusqu'à la correction des transcriptions et la présentation typographique, répond aux exigences les plus méticuleuses de l'érudition.

Je dis « en général » car l'homme ne peut être parfait. Le juste lui-même ne pèche-t-il pas sept fois le jour ? Il n'y a pas sept péchés dans le travail de M. Verriest ; il n'y en a que trois. Pour être impartial force nous est de les indiquer.

Le premier est le défaut d'introduction générale. Il y a bien une préface spéciale à ce tome I — qui s'étend seulement de 1188 à 1332 — mais nous aurions désiré voir traiter largement le plan de tout l'ouvrage, c'est à dire, surtout, connaître quel critère sera exactement employé pour séparer la coutume de l'ancienne ville *et province* de Tournai, de la coutume de la *province* — différente — de Tournaisis. La Commission des anciennes lois ayant autrefois décidé de publier « les coutumes de Tournai et du Tournaisis, qui, avant 1794, formaient *une* province distincte (du Hainaut) », nous aurions voulu une rectification explicite.

Le second reproche à formuler concerne l'omission de la charte constitutionnelle de 1211, ou tout au moins de la partie qui la différencie de celle de 1188. Influencé apparemment par la notice que feu Ch. Duvivier a consacrée à ce sujet, M. Verriest ne distingue entre les deux chartes d'autre opposition que la suppression de la clause relative au droit d'asile. Or la charte de 1211 homologue un changement radical intervenu entretemps puisqu'elle remplace le régime de la cooptation à vie des magistratures par celui de l'élection annuelle.

Enfin, négligence plutôt qu'oubli, certains actes portent mention de leurs publications antérieures, d'autres pas. Pourquoi ce manque de règle ?

Mais que sont ces fautes, cependant, vis-à-vis des immenses services que le recuel ne peut manquer de rendre ?

Souhaitons que M. Verriest nous donne bientôt le second volume des coutumes de Tournai.

PAUL ROLLAND.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 19 AVRIL 1925.

—

La séance s'ouvre à 2 heures, à Bruxelles, dans la salle de Conférences du musée royal des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron Holvoet, président

Sont présents MM. Donnet, secrétaire, Soil de Moriamé, Dr Van Doorslaer, chanoine Jansen O. P., Destrée, Saintenoy, Pâris, colonel de Witte, Tahon, Casier, Van Heurck.

Le procès-verbal de la séance du 1r février 1925 est lu et approuvé.

Il est procédé aux diverses élections portées à l'ordre du jour.

M. le baron Georges Holvoet, gouverneur de la province d'Anvers, est nommé, par acclamation, membre honoraire regnicole.

Les deux places de conseiller vacantes sont attribuées à M. Visart de Bocarmé et Pâris, membres titulaires.

Par suite du décès de MM. De Ceuleneer, Geefs et Blomme, trois sièges de membre titulaire sont vacants. Sont élus pour les occuper MM. Capart, van Ortroy et Rolland, membres correspondants regnicoles.

A la suite de cette élection, il y a lieu de procéder au remplacement des trois élus, ainsi que de celui des membres décédés ou démissionnaires : MM. Dr Jacques, Buschmann, Cuvelier, abbé Crooy, et baron Paul Verhaegen, soit huit sièges.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole, ayant exprimé le désir d'échanger ce titre contre celui de membre correspondant, il est décidé de lui réserver un de ces sièges.

On décide ensuite de procéder à la nomination de six membres correspondants regnicoles et de réserver deux sièges qui resteraient vacants et auxquels il serait pourvu lors d'une prochaine élection

en même temps qu'à la nomination du successeur de M. le vicomte de Jonghe, membre titulaire décédé et à celui du membre correspondant sur lequel le choix se serait porté :

Il est procédé à la nomination de 6 membres correspondants regnicoles. 9 candidatures ont été régulièrement admises en la dernière réunion. Sont élus les candidats suivants :

MM. Ed. Michel, le chevalier Marcel de Schatzen, A. J. J. Delen, chanoine Lefebvre, O. P., Paul Duvivier et Marcel De Puydt.

Sont encore nommés membres correspondants étrangers M. Marcel Aubert, directeur de la Société française d'archéologie, à Paris, et M. L. Brehier, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1925.

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures à Bruxelles dans la salle des Conférences du Musée royal des Beaux-Arts, sous la présidence du M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire-adjoint, de Béhault de Dornon, Dr Van Doorslaer, chanoine Jansen, O. P., Destrée, Saintenoy, Paris, colonel de Witte, Tahon, Casier, Van Heurck, membres titulaires.

MM. Nelis, Macoir, De Ridder, Sander Pierron, vicomte Terlinden, Fierens Gevaert, Bautier, Laurent, Van den Borren, Poupeye, membres correspondants regnicoles.

M. le chevalier Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Soil de Moriamé, vice-président, Comhaire, Kintsschots, Hasse, Stroobant, Sibenaler, membres titulaires.

Mgr. Lamy, membre correspondant regnicole.

Au début de la séance M. le secrétaire Donnet se faisant l'interprête de tous les membres, prie M. le président baron Holvoet

d'agréer leurs compliments de condoléances pour la perte soudaine et cruelle qu'il vient d'éprouver ; il l'assure qu'en ces tristes circonstances il peut compter sur la sympathie de tous ses confrères. Il le remercie aussi d'avoir eu le courage de faire taire un instant sa douleur pour venir aujourd'hui remplir son devoir de président et diriger les travaux de l'Académie.

M. le baron Holvoet remercie vivement les membres de la part qu'ils prennent à son deuil et assure qu'il gardera un souvenir ému des preuves de sympathie qu'ils lui ont données.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1 février 1925. Aucune observation n'étant presentée. il est adopté.

M. le président annonce les decès qui se sont produits depuis la dernière séance. Ce sont ceux de trois membres titulaires: MM. Arthur Blomme, Eugène Geefs et vicomte Baudouin de Jonghe, ainsi que celui de M le Dr Jacques, membre correspondant regnicole. Il résume brièvement la carrière des défunts et rend hommage aux services qu'ils ont rendus à l'Académie.

Il félicite ensuite les membres qui viennent d'obtenir des distinctions honorifiques : M. Stroobant, nommé officier de l'ordre de Léopold, M. Brunin, chevalier du même ordre, M. Bergmans, promu officier de l'ordre de la Couronne et Emile Male officier de la Légion d'honneur.

Des félicitations ont aussi été adressées à M. Enlart, qui récemment a été élu membre de l'Académie des inscriptions et Belles lettres à Paris. Celui-ci a remercié par une lettre dont le secrétaire donne lecture.

M. Tulpinck, président du Congrès d'histoire et d'archéologie, qui tiendra ses assises au mois d'août prochain à Bruges demande à pouvoir inscrire l'Académie dans le comité de patronage du Congrès. L'Académie y consent bien volontiers et charge MM le secrétaire Donnet et Paul Saintenoy de la représenter à cette occasion.

La Société française d'Archéologie annonce que la 88e session des Congrès d'archéologie de France aura lieu au mois de mai prochain à Blois, M. Paul Saintenoy accepte d'y représenter l'Académie.

Il est encore donné lecture :

d'une invitation du comité d'organisation, pour assister à la cérémonie de l'Université Hébraïque de Jérusalem ;

d'une circulaire du comité « Pro Dubreucq », sollicitant une souscription pour la restauration des sculptures de cet artiste conservées dans l'église de Ste-Waudru, à Mons ;

d'une lettre de l'Université de Manchester, faisant un nouvel appel en faveur d'une participation pécuniaire à la manifestation organisée en l'honneur de M. le professeur Tout ;

d'une lettre de la revue « Minerve », demandant l'établissement de relations d'échange de publications avec l'Académie.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la Bibliothèque depuis la dernière réunion, ainsi que le compte-rendu analytique des principales de celles-ci.

M. Pâris donne connaissance du travail qu'il a consacré aux Livres et Moines en Brabant au XV[e] siècle.

Il rappelle qu'au moyen-âge, à côté des monastères dans lesquels les moines s'appliquaient à reproduire des manuscrits, il existait aussi des civils qui exécutaient le même genre de travail. Toutefois, ce furent les moines qui en arrivèrent à reproduire le plus grand nombre d'œuvres.

Et parmi les travailleurs intellectuels il faut appeler spécialement l'attention sur deux congrégations : les frères de la vie commune et les chanoines réguliers de la règle de St-Augustin, à Hildesheim, M. Pâris fournit des détails sur la fondation et le développement de ces deux instituts et sur les principaux ouvrages qui sortirent de leurs presses, principalement pour les premiers dans leur maison de Bruxelles et pour les seconds dans leur couvent de Louvain

M. Nélis fournit des indications bibliographiques sur les principales publications historiques qui, un cours du XIX[e] siècle, ont paru en Italie et en Belgique, et qui ont réciproquement trait à l'histoire des deux pays.

M. Fierens-Gevaert s'occupe d'une famille d'artistes, les Van Heil, qui vécurent dans la seconde moitié du XVII[e] siècle et jouirent pendant un siècle d'une réelle vogue. Daniel Van Heil peignit surtout des incendies ou des paysages d'hiver, il exécuta aussi d'intéressantes vues de villes, parfois un peu fantaisistes, surtout

d'Anvers et de Bruxelles. Léon Van Heil fut plutôt architecte et miniaturiste. Jean-Baptiste Van Heil se spécialisa dans la peinture des portraits et Théodore Van Heil dans celle des vues panoramiques.

M. Fierens développa en projection bon nombre d'œuvres de ces artistes.

Avant de lever la séance, le président, M. le baron Holvoet, remercie les orateurs qui ont successivement pris la parole ; il remercie surtout M. Fierens-Gevaert, qui, dans la matinée, a bien voulu servir de guide averti et éloquent au cours de la visite des collections du Musée Royal de peinture, et qui de plus a consenti a accorder l'usage de la salle des conférences du musée pour la tenue de la réunion de l'après-midi.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

---

† Dr Louis Carton

Le 6 avril 1924 nous avons nommé, sur la proposition de notre confrère M. Paul Saintenoy, membre correspondant étranger de notre Compagnie, M. le Dr Carton, habitant Villa Stella, à La Goulette, près de Tunis. Dans la lettre qu'il nous écrivait pour nous remercier de cette nomination dont l'annonce, disait-il, lui avait causé une vive satisfaction, il ajoutait « qu'il s'efforcerait de justifier l'honneur qui lui avait été fait par l'Académie en lui faisant part de ses travaux et de ses découvertes. »

En écoutant la lecture de cette missive aucun de nous eût pu supposer que le signataire, le dernier inscrit de nos membres étrangers, devait être le premier à nous être enlevé. Ce fut en effet le 26 décembre 1924, qu'une mort inopinée devait le frapper,

Louis Benjamin Charles Carton était né à Saint-Omer; le 16 juin 1862. Il adopta la carrière médicale et après avoir fait ses études à l'Université de Lille, il fut proclamé docteur en 1883. Ce fut d'abord en qualité de médecin militaire qu'il eut l'occasion d'accomplir les devoirs de sa profession. Ce fut ensuite comme médecin des hôpitaux de la Tunisie qu'il put donner des preuves indéniables de ses qualités professionnelles.

Mais ses goûts le décidèrent bientôt à diriger ses travaux dans un autre sens. Il avait été témoin des découvertes étonnantes qui, dans le domaine archéologique, se succédaient sur la terre d'Afrique ; il avait été entraîné par une vocation irrésistible vers l'étude de la civilisation antique dont tant de vestiges subsistaient encore autour de lui. Il abandonna bientôt la carrière médicale pour se livrer entièrement aux études archéologiques. Ses premiers efforts furent

couronnés de succès et les découvertes qu'il fit, attirèrent vivement l'attention du monde savant. Faut-il rappeler la mise au jour des palais souterrains de Bulla Regia et le dégagement d'antiques thermes romains ?

Mais c'est à Carthage surtout qu'il travailla. Il unit ses efforts à ceux du R. P. Delattre pour compléter la mise au jour des restes de la célèbre cité antique. Il obtint des résultats surprenants. Mais les ressources manquaient pour poursuivre les travaux en de plus vastes proportions. Il adressa alors au public français un appel que la presse fut heureuse d'accueillir. L'active propagande qu'il exerça dans ce sens le fit surnommer l'apôtre de Carthage.

La mort cruelle devait prématurément mettre fin à cette existence si pleine de mérites et encore si riche de promesses.

Le Dr Carton était correspondant de l'Institut de France et du ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie des Sciences coloniales et de la Société des Antiquaires de France, et officier de la Légion d'honneur.

Il ne se borna pas à exécuter des fouilles fructueuses, il tint également à consigner en de nombreuses publications le résultat de ses recherches et fit paraitre encore d'autres études dans lesquelles il développait les théories scientifiques que ces mêmes recherches lui permettaient d'établir.

Parmi les principaux ouvrages qu'il publia, je crois devoir citer les suivants, dont je trouve la nomenclature dans le «Polybiblion»:

Essai sur les travaux hydrauliques des Romains dans le sud de la région de Tunis, 1889.

La Nécropole de Bulla Regia. Fouilles opérées en 1889, 1890.

Essai de topographie archéologique sur la région de Souk-el-Arba. 1891.

L'Afrique du Nord devant les civilisations anciennes. 1892,

Une campagne de fouilles à Dougga, une grande cité de l'Afrique romaine. 1894.

Découvertes épigraphiques et archéologiques en Tunisie (Région de Dougga) 1895.

La restauration de l'Afrique du Nord. 1898.

Le Bedouin, scènes de la vie du nomade. 1898.

L'architecture sacrée de l'Afrique païenne, d'après un livre de MM. Cagnat et Gauckle. 1899.

Annuaire d'épigraphie Africaine. 1902.

Statuettes en terre cuite de la Nécropole d'Hadrumelle (Tunisie). 1903.

Chronique d'architecture Nord-Africaine. 1903.

Annotations à l'atlas archéologique de Tunisie. 1904.

F. D.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois
de Février et de Mars 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

A. DE BEHAULT DE DORNON.	Les grosses pierres de Genck et de Zonhoven.
ID.	Les fondeurs de cuivre Grongnart de Dinant.
TIMOTHÉE WELTER.	Sept tumuli sur Chérisey.
J. O. WESTWOOD.	A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington Museum.
C. E KEYSER.	A list of buildings in Great Britain and Ireland having mural and other painted decorations of dates prior to the latter part of the sixteenth century.
PAUL BERGMANS.	Rapport sur le mémoire : Guillaume Dufay
ID.	Rapport sur la première question du concours d'histoire et critique.
ID.	Notice sur le chevalier Xavier van Elewijck.
ID.	Rapport de la commission des Monuments de la ville de Gand.
—	The proposed hebrew University on mount Scopus Jerusalem. Palestine.
KAREL DE FLOU.	Woordenboek der toponymie IV.

F. A. SCHAEFFER.	L'incinération en Alsace du temps des Romains.
C. C. A. JUTEN.	Beschrijving van Bergen-op-Zoom en omstreken.
FERNAND DONNET.	Compte-rendu analytique des publications Juin-Novembre 1924.
ID.	M. le comte Baudi di Vesme.
ABBÉ L. PHILLIPPEN.	Le culte de Notre-Dame op 't Stocxken à Anvers.

Victoria and Albert Museum Londres.

W. W. WATTS.	Catalogue of chalices.
ID.	Catalogus of english silversmiths' work, civil and domestic.
EDWARD F. STRANGE.	The panellet rooms I. II. IV. V. VI.
H. CLIFFORD SMITH.	Catalogue of english furniture and woodwork.
W. W. WATTS.	Catalogue of pastoral staves.
HENRY RIETLINGER.	A selection of drawings bij old masters.
CECIL SMITH.	List of rubbings of brosses.
ID.	Catalogue of miniatures, leaves and cuttings from illuminated manuscripts.
ID.	Dutch tiles.
ID.	Armenian architecture from the 6th to the 13th century.
SIR A. H. CHURCH.	Precious stones.
J. STARKIE GARDNER.	Iron work. I. III.
A. F. KENDRICK.	Catalogue of english ecclesiastical embroideries.
ID.	Catalogue of tapistry.
F. F. L. BIRRELL.	Guide to the Bayeux tapistry.
PAUL SAINTENOY.	L'architecture romaine d'Auvergne.
JOSEPH LEFEBVRE.	Le ministère espagnol de l'archiduc Albert.
SIR HERBERT GEORGE FORDHAM.	Paterson's roads.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Minerve. Revue mensuelle d'information générale et de littérature. n° 1.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique Bulletin Ve série, tome IV, n° 11, tome V, Introduction et n° 1.
ID.	Commission royale des monuments et des sites.
	Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, LXIIIe année. Janvier-juin 1924.
ID.	Société royale de numismatique de Belgique. Revue belge de numismatique, 76e année, 3e et 4e livr.
ID.	Académie royale de Belgique.
	Classe des Beaux-Arts.
	Bulletin tome VI, nos 10-12, tome VII, n° 1.
	Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
	Bulletin. Tome X. nos 11-12, tome XI, nos 1-2.
ID.	Société royale d'archéologie de Bruxelles. Annales tome XXXI.
ID.	Société royale belge de géographie. Bulletin 48e année. fasc. 3.
ID.	Société des Bollandistes.
	Analecta Bollandiana, tomes XLIII, fasc. 1 et 2.
GAND.	Koninklijke Vlaamsche Academie. Verslagen en mededeelingen. October, November, December 1924. Januari 1925.
ID.	Société d'histoire et d'archéologie.
	Annales tome XIII à XVII.
	Bulletin. Année 27 n° 2 à Année 32 n° 1.
MALINES.	Chronique mensuelle d'archéologie, d'histoire, etc., 4e année n° 4.
LIÉGE.	Institut archéologique liégeois.
	Chronique archéologique du pays de Liége, 16e année, n° 1.

MONS.	Cercle archéologique Annales tome XLVII.
AVERBODE.	Analecta Praemonstratensia. Tomus I. Fasciculus 2.
NAMUR.	Société archéologique. Annales. Tome XXXVI. 1e et 2e livr. Namurcum. Chronique archéologique 1924. Nos 1, 2, 3, 4.
PARIS.	Polybiblion. Partie technique CLXVe vol. 1e, 2e et 3e livr. Partie littéraire CLXIIIe vol. 1e, 2e et 3e livr.
ID.	Société de St-Jean. Notes d'Art et d'archéologie 29 année no 1.
ID.	Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. Nov. Déc 1924,
MONTPELIER.	Académie des sciences et lettres. Bulletin. Juillet-Décembre 1924.
METZ.	Les cahiers lorrains. Organe des sociétés, littéraires et artistiques de Metz et de la Moselle. 4e année no 1.
STRASBOURG.	Société pour la propagation de l'incinération Krematorium 1925 no 3.
ID.	Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace XVe année nos 1-4.
PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin tome LI. 6e livr.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin, 224e livraison
TOULOUSE.	Académie des Sciences, inscriptions et belles lettres. Mémoires, 12e série, tome I.
ANGERS.	Société nationale d'agriculture, sciences et arts. Mémoires. 5e série, tome XXVI.

CAMBRAI. Société d'emulation.
Mémoires, tome LXXI.

COMPIÈGNE. Société historique.
Procès-verbaux, rapports et communications diverses XXVI.

LE HAVRE. Société Havraise d'études diverses.
1923. 3e et 4e trimestres.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique, tome XIV, 266e livraison.

SAINTES. Société des archives historiques, XLI vol., 4e livr.
Revue de Saintonge et d'Aunis.

BESANCON. Société d'emulation du Doubs.
Mémoires, 9e série, 3e volume.

CHERBOURG. Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.
Mémoires. Tome XXXIX.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel 1924, nos

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletin, 3e trimestre 1924.

PISE. Universita Toscane.
Annali. Nuova serie, vol. VI, VII, VIII.

MILAN. Reale Instituto Lombardo di science e lettere
Rendiconti Serie II, vol. LVI. fasc. 1-XX.

CATANE. Societa di storia patria per la Sicilia orientale. Archivo storico. Anno XIX, fascicolo III.

ROME. R. Accademia Nazionale dei Lincei. Atti.
Serie quinta. Volume XXI Fascicoli 7, 8, 9.

LONDRES. Victoria and Albert Museum.
Review of the principal acquisitions during the jears 1915, 1916, 1917, 1918, 1919. 1920.

ID. Royal historical Society.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch genootschap « De Nederlandsche leeuw ».
Maandblad XLIIIe jaarg. no 1, 2, 3.

GRONINGUE.	Tijdschrift voor geschiedenis. 40ste jaargang. Aflevering 1 et 2.
MIDDELBOURG.	Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen. Archief. 1924.
LEYDEN.	Maatschappij der Nederlandsche letterkunde. Handelingen en levensberichten 1923-1924.
AMSTERDAM.	Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling letterkunde nieuwe reeks. Deel XXIII nº 1-3. D. XXIV-nº 1- Mededeelingen 53 A nº 13. 54 B nº 7, 8. 55 A nº 1-6. 56 B nº 1-6. Prijsvers Europa. Daadalus. Jaarboek 1921-1922, 1923-1924.
S'HERTOGENBOSCH.	Provinciaal genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant. Werken van de H. Juten en Overvoorde.
MAESTRICHT.	Société historique et archéologique dans le Limbourg. Publications tome LX.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana. Bolleti. Desembre de 1924. Gener de 1925.
MADRID.	Bibliografia general espãnola e hispano-american. Anno III. Num. 1.
STOCKHOLM.	Kungl. Vitterhets historie och antikuitets-Akademien antikuarisk tidskrift för Sverige XXI. 1- & 5. XXII 2 & 5.
UPSALA.	Université d'Upsala. Akademisk avhandling av Kempe & Ekegard.
AGRAM.	Narodna starina. Sveska 6.
BONN.	Verein von altertumsfreunden im Rheinlande. Bömer jahrbücher. Heft 129.
NEW-YORK.	The metropolitan museum of art. Bulletin vol. XX, nos 1, 2, 3.

CAMBRIDGE. Peabody museum of American archaeology. Harvard University.
Papers vol. VI, nos 3, 4, vol. XI. n° 1.

BERKELEY. University of California.
Publications in American archaeology and ethnology.
Vol. XVII, n° 4, vol. XIX, n° 1.

BOSTON American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. LIX n° 13, 14, 15.

WASHINGTON. Smithsonian institution.
Publications 2739, 2740, 2741, 2742, 2743.

GORÉE. Société d'études historiques et scientifiques.
Bulletin tome VII n° 4.

SIMLA. Archaeological Survey of India.
Annual report 1921-1922.

CALCUTTA. Government of India. Archaeological survey.
Index to the annual reports fur 1902-1916.

DAMAS. Académie Arabe.
La Revue, 4e année n° 12 et 5e année n° 1.

PERNAMBOUC. Instituto archeologico historico e geographico
Revista vol. XXVI nrs 123-126.

RIO DE JANEIRO. Museu nacional.
Boletim. Vol. I n° 4.

LEIPZIG. Sachsische Akademie der Wissenschaften
Berichte über die Verhandlungen. 76 Band. 1 Hefte.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Jean Budry & Ce.
Catalogue des ouvrages d'art.

ID. Alexandre M. Raymond.
L'art islamique en Orient.

LEIPZIG. Gustav Fock.
Klassische philologie. Teil II.

HANOVRE. Heinz Lafaire.
Katalog 32. Orientalische Kunst.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de Février à Mai 1925.

—

N° 120.

MESSIEURS,

La date de notre séance d'Avril dernier ayant dû, pour divers motifs, être retardée de plusieurs semaines, celle-ci devait donc être suivie, à délai relativement court, de la séance du mois de Juin : cette circonstance fortuite m'a engagé à ne rédiger qu'un seul compte-rendu analytique pour les quatre derniers mois. Cette explication était nécessaire pour justifier les proportions quelque peu plus étendues de mon rapport qui vise donc les ouvrages reçus depuis quatre mois.

* * *

Lors du congrès de Dinant en 1903, notre confrère M. de Béhault de Dornon, s'était occupé des *fondeurs de cuivre Grongnart* et des produits de leur fabrication, notamment des cloches. Plus tard, aux congrès de Liége et de Malines, il a posé des questions dans le but de compléter ses renseignements. Des réponses lui ont été faites. Enfin, lors du dernier congrès de Tongres, en 1923, il a encore une fois soulevé la même question, ce qui lui a permis de condenser et de réunir en une récente brochure toutes les données recueillies au

cours de ces quatre congrès, pendant dix ans. Toutefois il ne se déclare pas encore satisfait et en terminant sa notice, il émet l'espoir que ses « confrères voudront bien continuer à l'aider à faire connaître les produits dûs à cette pléiade d'artistes célèbres pui surent maintenir pendant plus de quatre siècles, bien haut la renommée des batteurs de cuivre et des fondeurs de cuivre, de canons, de mortiers, de sonnettes, etc. dans nos provinces et à l'étranger. ».

* * *

Aux siècles passés les souverains pontifes ordonnaient une retenue à établir sur les revenus ecclésiastiques, dans le but de fournir des ressources pour couvrir les frais des croisades, des expéditions contre les hérétiques, ou de subvenir aux besoins de l'Eglise Ces contributions furent perçues dés les débuts du XIII[e] siècles.

Notre confrère dom Ursmer Berlière O. S. B, dans les Bulletins de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (1925, n° 3, page 99) étudie *les décimes pontificales dans les anciens diocèses belges aux XIII[e] siècles*. Ce fut d'abord, au début surtout, en vue de sauver les chrétiens d'Orient, que des ordres furent donnés par les souverains pontifes, stipulant que. pour acquitter les frais des expéditions à organiser, un tantième variable suivant les circonstances. [serait perçu sur les revenus ecclésiastiques. Parfois les papes abandonnaient une partie du montant de ces impôts. Les comtes de Flandres notamment en bénéficièrent au XIII[e] siècle.

D'autres fois les décimes étaient partiellement utilisés par les souverains pontifes dans des buts politiques, tels par exemple en 1264. pour l'aide à apporter à Charles d'Anjou contre le prince de Tarente et vingt ans plus tard les secours destinés à contribuer au succès de l'expédition entreprise contre Pierre d'Arragon.

Cependant au XIV[e] siècle la perception des décimes devint difficile. leur rendement diminua considérablement et il fallut prendre des mesures énergiques pour remédier à cette situation. Des collecteurs apostoliques envoyés par Rome parcoururent nos provinces. Mais le clergé, qui surtout était victime de ces réquisiteurs sans cesse renouvelées, protesta énergiquement. Il surgit

même à cette occasion des procès et des voies de fait notamment à Liége en 1512, ce qui fit dire à un chroniqueur contemporain : « la pauvre église lorsqu'un la tond, l'autre l'écorche ». Malgré tout, à la fin du XVe siècle on trouve encore trace de l'imposition de décimes à payer par le clergé de Flandre ou par les possesseurs de bénéfices ecclésiastiques en Allemagne.

* * *

Bien avant qu'il fût question du Congo, le roi Léopold déjà était hanté de l'idée de créer des débouchés pour le commerce et l'industrie nationaux. Dès 1839 il avait envoyé des officiers en mission en Egypte, afin d'examiner les possibilités d'expansion en ces parages. Un peu plus tard il s'était rallié au projet que le consul de Belgique à Alexandrie avait formulé en vue de fonder un établissement colonial belge dans la baie d'Amphileh, point d'aboutissement de la route menant aux hauts plateaux d'Abyssinie. Blondel fut chargé en 1870 d'entreprendre un voyage d'exploration dans cette direction en s'adjoignant un jeune officier, le capitaine Eenens, qui déjà avait fait partie de la première mission. A cet effet, ce dernier reçut comme directive un projet d'organisation d'un corps expéditionnaire d'Abyssine. Ce projet avait pour but de créer des relations commerciales tout en ne négligeant pas l'action civilisatrice. Le corps expéditionnaire devait appuyer et protéger la mission. Celui-ci comporterait 1200 hommes de toutes armes, choisis dans les rangs de l'armée belge parmi les soldats qui connaissaient un métier. Tous les détails de cette organisation étaient prévus et toutes les éventualités examinées Mais quand il fallut en arriver à l'exécution, le gouvernement recula. Il protégeait en ce moment la création de la colonie de Santo Tomas au Guatemala et craignait de faire du tort à celle-ci en préconisant en même temps un second projet. En 1844 le projet d'Abyssinie fut définitivement abandonné. Il n'en est pas moins intéressant de faire connaître en détail *le premier projet d'expédition coloniale belge*. C'est à cette tâche que notre confrère M. Ch. Terlinden s'est consacré avec succès.

* * *

Notre nouveau confrère, M. A. J. J. Delen a bien voulu nous offrir comme présent de bienvenue, le premier volume récemment paru de son *Histoire de la gravure dans les Anciens Pays-Bas et dans les provinces belges des origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* Ce premier volume, l'ouvrage complet en comptera trois, est consacré à la période qui s'étend depuis les origines de la gravure jusqu'en 1500. Le but que l'auteur s'est proposé dans cette première partie est de démontrer, que quoiqu'on en dise, à cette époque l'art de la gravure a joui d'un indeniable épanouissement dans les Pays-Bas, et que les Allemands ont tout à fait à tort attribué à leur art national bon nombre d'œuvres qui appartiennent sans conteste à nos provinces. Les miniaturistes flamands utilisèrent d'abord les procedés employés par les calligraphes, qui, pour gagner du temps, taillaient dans le bois ou le métal des lettrines, des locutions et même des phrases entières plusieurs fois employées. A leur tour usant de la taille du bois ou du métal, ils remplacèrent les miniatures par des impressions. L'art de la gravure fut bientôt mis au service de la propagande religieuse. Les Frères de la Vie Commune furent des premiers à l'employer, pour la diffusion des images religieuses. Cette production se développa rapidement et mit au jour cette quantité prodigieuse d'estampes sur bois qui se répandirent partout et semblent pouvoir ainsi faire attribuer aux Pays-Bas une place importante, préponderante même dans l'histoire de la gravure, devançant, même sur ce point, selon toute probabilité, l'Allemagne. En même temps se développait dans nos provinces la publication des livres xylographiques. M. Delen fournit ensuite de nombreuses indications au sujet des divers ouvrages qui dans ces conditions virent le jour et sur les gravures qui les illustrèrent. Les gravures exécutées en taille douce parurent tout au début du XVe siècle et l'un des premiers artistes qui s'y adonnèrent fut Max Lehrs qui travailla vers 1430-1440 devançant aussi de plusieurs années le plus ancien graveur allemand. Ces divers assertions sont appuyées d'exemples graphiques. L'ouvrage en effet est illustré d'un grand nombre de planches exécutées dans la perfection et qui forment une suite précieuse pour l'histoire de la gravure dans nos provinces. Cette abondante illustration contri-

bue à augmenter encore la grande valeur documentaire du bel et volumineux in-4° dans lequel est développé le travail artistique de M. Delen.

* * *

Il est d'un intérêt capital pour l'histoire artistique anversoise de connaître en ses moindres détails, la vie d'un de ses plus illustres disciples, d'Antoine van Dyck. Plusieurs points de sa trop courte existence, notamment certaines circonstances de son séjour en Italie, ne sont encore qu'imparfaitement connus ou bien donnent lieu à diverses controverses.

Sur ce dernier point quelques précisions heureuses ont récemment pu être obtenues grâce aux recherches de Mgr. Maurice Vaes, secrétaire de l'Institut historique belge à Rome. Van Dyck pen. dant ses séjours à Gênes, habita chez Luc de Wael, autre peintre anversois et non des moindres. Celui-ci, au cours d'une correspondance suivie qu'il adressa à Luc Van Uffel, riche armateur et grand amateur d'œuvres d'art, qui, originaire d'une famille anversoise, s'était établi en Hollande, fournit de nombreux détails concernant van Dyck. Malheureusement cette correspondance est aujourd'hui introuvable, ou plutôt on a perdu sa trace depuis la fin du XVIII[e] siècle. Il existe toutefois au Louvre un manuscrit redigé par J. F. M. Michel, auteur d'une histoire de Rubens, et qui, ayant eu connaissance des lettres de Luc de Wael, les avait utilisées en vue de la rédaction d'une biographie de van Dyck. Ce brouillon, accompagné de notes et de documents, permet, en se basant sur des renseignements dignes de foi, de préciser certaines circonstances du séjour de *Van Dyck en Italie* et de rectifier les allégations de bon membre d'écrivains d'art.

Van Dyck était en Angleterre et était au service du roi. Le 28 février 1621, il obtient un congé de huit mois pour voyager. Quand partit-il pour l'Italie? Les avis sont partagés. Rooses établit ce départ au mois de mars ou avril 1621, puis fait revenir l'artiste à Anvers en décembre 1622, pour assister à la mort de son père, et repartir ensuite pour un second voyage en Italie. Ces données sont inexactes, van Dyck n'a pas assisté aux derniers moments de son père; il était à cette époque sur la route de Milan à Turin.

Il est établi par les documents que fournit le manuscrit du Louvre que van Dyck ne fit qu'un seul voyage en Italie et qu'il partit d'Anvers en octobre 1621. Après un court séjour à Gênes, chez de Wael, il se rendit en février 1622 à Rome. Il revint à Gênes en 1623 en passant par Venise, Florence et Bologne. Rappelé peu après à Rome, il visite Mantoune, Milan et Turin, puis regagne encore une fois Gênes. Dans toutes ces localités il travaille avec ardeur, il exécute de nombreux portraits. On le suit pas à pas et on a connaissance des œuvres qu'il exécuta et des études auxquelles il se consacra. Ces indications diverses permettent d'établir toutes les circonstances du voyage et dissipent tous les doutes qui entachaient son séjour en Italie. On trouve aussi détaillée dans les notes de Michel, l'exposition des épisodes divers des pérégrinations que van Dyck fit en compagnie de la comtesse d'Arundel ; celle-ci confirme les détails fournis par Luc de Wael. Les cahiers d'esquisses de van Dyck viennent à leur tour fournir des indications complémentaires qui contribuent à établir d'une manière plus certaine encore la véracité de ces allégations. La seconde partie du voyage de Van Dyck de novembre 1623 à la fin de 1627 est mieux connue. C'est à cette époque qu'il visita la Sicile et travailla à Palerme. En juillet 1625 van Dyck quitte momentanément l'Italie et débarque à Marseille pour revenir peu après à Gènes où il resta jusqu'en 1627, époque à laquelle il rentra enfin à Anvers où il séjourna jusqu'au moment où il alla s'établir en Angleterre.

Le travail si documenté de Mgr. Vaes s'il ne résoud pas toutes les questions relatives au séjour de van Dyck en Italie, jette toutefois un jour nouveau sur ce voyage et fournit nombre de renseignements, grâce auxquels une solution définitive pourra être obtenue avec beaucoup plus de facilité et surtout de sûreté.

(Bulletin de l'Institut historique belge de Rome 1924 4e fasc.)

* * *

Le Victoria et Albert Museum de Londres a bien voulu nous faire parvenir une copieuse série de publications éditées sous ses auspices. Ce sont les rapports annuels qui décrivent toutes les nouvelles acquisitions ou les legs faits au cours de l'année ; ils

démontrent l'importance artistique et documentaire des nouvelles acquisitions qui contribuent à l'augmentation des inestimables collections du musée. Ce sont surtout les catalogues des diverses sections du musée : miniatures, tapisseries, orfèvreries, feronneries, broderies, etc , etc. Ces documents ont pour auteurs des savants dont la compétence est reconnue. Ils débutent par un court résumé historique relatif à la catégorie d'objets en question, suivi d'une description concise de ces mêmes objets, dont la plupart sont reproduits en photographie. Des monographies illustrées plus developpées sont également présentées en des études spéciales. Toutes ces publications sont précieuses non seulement pour les visiteurs, mais aussi pour les travailleurs qui trouvent ainsi pour se documenter des indications sûres et autorisées. Il faut aussi considérer que bon nombre d'objets renseignés dans ces catalogues appartiennent à l'art de nos provinces ou proviennent d'édifices de notre pays. Cette origine contribue davantage encore à augmenter pour nous la valeur de ces documents.

* * *

Certains historiens, et actuellement surtout les savants allemands, ont contesté la valeur au point de vue historique de Quinte Curse. On l'a traité de romancier. On l'a accusé d'avoir puisé ses renseignements dans Clitarque dont la véracité est si suspecte. Un des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Georges Radet, a voulu résoudre cette question controversée et examiner scrupuleusement quelle était *la valeur historique de Quinte Curse*. Les comptes-rendus des séances de l'Académie (Bulletin de Novembre-Décembre 1924, page 356), nous apportent le résultat de cette enquête. M. Radet a choisi un épisode de la conquête macédonienne, les négociations qui s'engagèrent entre Darius et Alexandre après la bataille d'Issus Il expose successivement la version de Quinte Curse, puis celle d'Arrien. Celles-ci different entre elles par le nombre de légations envoyées par Darius, par la date exacte où ces événements se produisirent, sur la demande de restitution des captifs, sur d'autres incidents encore. Or il est manifeste que dans l'exposition de ces faits Quinte Curse est entièrement véridique.

Arrien a pêché par oubli, désordre au suppression. Les chroniqueurs grecs donnent raison à Quinte Curse et l'examen critique de la succession des événements prouve que sa version est entièrement vraisemblable. Son récit il est vrai est surchargé de dissertations oratoires, harangues, réflextions morales, analyses psycologiques, mais le sérieux de sa trame ne peut être contesté. Sa valeur historique reste intacte.

* * *

Nous avons tous appris sur les bancs de l'école que Charles Martel sauva l'Europe occidentale en anéantissant les Sarrasins en 732 à la bataille de Poitiers. M. le commandant comte Lecointre ne partage pas cette opinion. Il est vrai que Sigebert de Gembloux et d'autres chroniqueurs postérieurs affirment la chose. Les Sarrasins débarqués en Espagne en 711 n'avaient pas tardé à franchir les Pyrenées, et vers 720 ils envahirent l'Aquitaine. Le duc Eudes dans l'impossibilité de leur résister obtint le secours de forces Franques et grâce à celles-ci parvint à infliger aux envahisseurs qui assiégeaient Toulouse, une sanglante défaite. Toutefois ils n'étaient pas définitivement vaincus et les années suivantes ils firent dans les Gaules plusieurs éxpéditions au cours desquelles ils se livrèrent à des atroces dévastations. C'est ainsi qu'en 732 l'émir Abd-er-Rhaman écrasa les troupes d'Eudes, qui voulait lui disputer le passage de la Garonne et se dirigea vers Tours quand il rencontra l'armée de Charles Martel. L'émir fut tué, les infidèles éprouvèrent de grandes pertes, mais purent se retirer sans être poursuivis. Les années suivantes ils reprirent le cours de leurs expéditions et de leurs rapines et s'emparèrent par trahison de la ville d'Avignon ; mais en 737 Charles Martel leur reprit leur conquête et les poursuivait jusque sous les murs de Narbonne dont il ne put se rendre maître quoiqu'il eut defait une armée ennemie envoyée à son secours. Ce ne fut qu'en 757 que le chef Franc rejeta les Sarrasins au delà des Pyrenées, mais Narbonne resta en leur possession jusqu'en 759. L'étude des textes contemporains et postérieurs que M. le commandant comte Lecointre analyse dans l'étude relative à la *bataille de Poitiers*, qu'il publie dans le bulletin de la Société des Antiquaires

de l'Ouest (3e trimestre de 1924, page 632) lui permet de conclure que l'importance de la bataille de Poitiers a été fortement exagérée, que les Sarrasins furent loin d'y avoir éprouvé un désastre, mais qu'embarassés par les difficultés de maintenir dans le calme les populations remuantes qu'ils avaient conquises, et éprouvés par les luttes intestines qui avaient éclaté parmi eux en Afrique, ils ne furent plus à mêmes de recruter des armées d'une force suffisante pour resister aux redoutables troupes Franques. Les victoires successives de Charles Martel leur inspirèrent une terreur salutaire et ils ne s'avisèrent plus d'entreprendre de nouvelles expéditions au delà des Pyrenées.

* * *

On serait tenté, lors de la découverte dans d'anciennes églises, d'ornements ou de sculptures en plâtre, de les attribuer à des restaurations ultérieures ou même de les supposer exécutées à une époque relativement moderne. On pourrait gravement se tromper. M. Paul Descamps le prouve péremptoirement dans le Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France (2e trimestre 1924, page 206). En étudiant, l'ornementation de certaines églises romanes, il démontre que par exemple à Brioude, dans le Puy, des sculptures, tout le tympan d'une porte, ont été constitués par du plâtre impur, auquel était mêlé un peu de sable. Or cette ornementation, par son caractère, par sa composition, correspond entièrement à celle que l'on relève sur les tympans romans de diverses églises de la Bourgogne.

Ailleurs encore, notamment à Auxerre, dans le Loiret, dans des églises allemandes ou suisses le même procédé a été utilisé. De ces constatations on peut conclure que les décorateurs du haut moyen-âge utilisèrent même beaucoup le plâtre ou le stuc pour l'ornementation des monuments. Les textes des anciens documents confirment cet emploi. On y rencontre en effet à maintes reprises mention de travaux exécutés en stuc ou en plâtre qui alors est désigné sous le terme de *gypsum*. On y parle de *flores gypséi*, faisant sans doute allusion à une ornementation composée de fleurs. Ailleurs ce sont des renseignements relatifs à des figures isolées ou à des scènes

religieuses. La description du tombeau de Gebhard, évêque de Constance, mort en 996, atteste que les colonnes avec leurs chapitaux et les arcs, ainsi que des figures sculptées, telles un crucifix et même l'image du défunt, étaient exécutés d'après le même procédé, *hoc totum optime de gypso formatum.* Cet usage se continua jusqu'au XII[e] siècle. Il est donc établi qu'au moyen-âge l'emploi du stuc et du plâtre pour l'exécution de sculptures de tous genres a été fréquent et très répandu.

* * *

C'est encore dans le même bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France (page 219) que nous trouvons la communication dans laquelle M. L. Réau a étudié l'influence d'Albert Dürer sur l'art français. Quoique le grand artiste n'ait jamais visité la France, il a néanmoins exercé une influence considérable sur les graveurs, les sculpteurs, les peintres verriers et les émailleurs de ce pays Ses peintures ne furent guére connues, mais par contre ses gravures eurent une vogue incontestable et servirent partout de modèles. Ce fut pour les émailleurs limousins une des principales sources d'inspiration. Les vitraux de l'église de Brou reproduisent exactement une des gravures de la Vie de la Vierge. Mais ce furent surtout les estampes de l'Apocalypse qui eurent le plus grand succès.

Elles furent aux XVI[e] siècle imitées par de nombreux artistes. On les retrouve dans les marges des livres d'heures, dans les Bibles, dans les nouveaux Testaments imprimés à cette époque. Les bas reliefs du tombeau de Jean de Langeac dans la cathédrale de Limoges et les vitraux de la chapelle de Vincennes s'en inspirent directement.

Ce mouvement ne se borua pas seulement à la France, il se manifesta encore dans les principaux pays de l'Europe et même en Russie.

* * *

S'imaginait on que le drapeau belge depuis bon nombre d'années déjà flottait en France comme insigne particulier d'une des plus belles provinces, la Franche-Comté, et particulièrement de sa

capitale Besancon ? Déjà en 1442, les habitants de cette ville se rendent au devant de l'empereur Fréderic IV avec leurs drapeaux aux trois couleurs : rouge, jaune, noir. En 1537 les sergents d'honneur de l'hôtel consistorial, les messagers, forestiers et autres employés de la ville, reçoivent de celle-ci un habillement conforme à la livrée communale, qui est rouge, jaune et noir. Les armoiries de Besançon portaient en effet : d'or à l'aigle éployée de sable tenant en ses serres deux colonnes de gueules posées en pal. Ces dispositions justifiaient les couleurs des bannières et de la livrée. Mais il y a une quarantaine d'années, nous raconte M. Henri Michel, dans une communication faite à la Société d'émulation du Doubs (mémoires, 9e série, 3e volume, page 108) le fabricant chargé de la fourniture disposait sans doute d'un fort stock de drapeaux belges et il s'empressa de les offrir à la municipalité qui accepta sans se rendre compte du malentendu. Depuis lors ces couleurs et leur disposition ne varièrent guère et il se faisait ainsi que le *drapeau bisontin* qu'arboraient en toutes circonstances officielles les habitants de Besançon, était tout simplement le drapeau belge. Or si l'on se rapporte à la description des armoiries que nous avons reproduite plus haut, on se rendra compte que les couleurs du drapeau qui doit s'en inspirer, ne sont pas le noir, jaune et rouge, mais bien d'après les règles héraldiques : jaune, noire et rouge. Cette disposition des couleurs serait peu harmonieuse. M. Michel, pour trancher la question, prospose tout simplement par mesure d'économie, de retourner les couleurs du drapeau belge et de fixer le rouge à la hampe, au lieu du noir. La transformation serait peu coûteuse et la Franche-Comté éviterait ainsi le risque de passer pour une province belge.

***

M. W. F. H. Oldewelt, dans une brochure qui porte pour titre *Rekeningen vande illustre Lieve Vrouwe broederschap*, publie les comptes de cette confrérie qui florissait dans l'église de Bois-le-Duc. Ces extraits concernant les années 1330 à 1375. Les documents datant de cette époque ne se rencontrent guère souvent. Leur examen permet d'en dégager quelques renseignements qui ne

manquent pas d'intérêt et qui fournissent quelques indications précieuses pour l'histoire religieuse du XIVme siècle dans nos provinces. C'est ainsi qu'en consultant la nomenclature annuelle des dépenses de la Confrérie, que parmi les nombreuses fêtes religieuses qui se célébraient à cette époque en l'honneur de la Vierge, on trouve mention de celle de l'Immaculée Conception. En effet, en 1336 les dépenses sont consignées pour la célébration de cette solennité; *in Conceptione dyaconi et subdyaconibus*. L'année suivante il est précisé: *in conceptione beate Marie pro sociis communis*. D'année en année ces frais se reproduisent et permettent de constater combien cette fête qu'on pourrait croire d'institution moderne, est en réalité en usage depuis de longs siècles.

Dans un autre ordre d'idées, nous constatons que dans les solennités religieuses célébrées à Bois-le-Duc, on employait déjà ordinairement des orgues ; des sommes sont allouées *de organis sonandis* ou bien *Seelkino carnifici pro organis reparandis*. Ailleurs nous relevons encore quelques mentions intéressantes ; ce sont divers écrivains qui sont chargés de copier de la musique · *Magistro Waltero scriptori de motetis. Item de Credo et Gloria. Robino clerico qui scripsit « Credo in unum ». Deukino de Mierde pro scriptura missalis nostris* Ces manuscrits saints ornés parfois de miniatures sont reliés : *Egidio scriptura de illuminatura et légatura librorum*. Une seconde fois : *Egidio scriptori de illuminatura*.

Pour ces travaux du parchemin était nécessaire. Des achats de ce genre sont consignés : *Om percament in ons motetboec ; om parcament daer die feest van sunte Mariae Magdalen op geschreven is, her Jan van Poppel die selve fest te scriven*.

D'autres détails intéressants mériteraient encore d'être relevés dans ces comptes, notamment l'emploi de paille pour la célébration de diverses fêtes, ce qui permet d'établir que dès lors existait l'usage en certaines circonstances de recouvrir de paille le pavement de l'église. Une étude attentive de ces comptes permettrait d'encore compléter ces quelques indications.

* * *

M. H vander Linden est l'auteur d'un travail consacré à *Van Stralen, commissaire des Etats Généraux et l'union des provinces*

Belges au débnt du règne de Philippe II, que publie dans son Bulletin la classe des lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. (5e série, tome X, nos 11-12, page 305.) Cette étude concise mais d'une grande clarté, jette un jour très net sur le rôle que joua le bourgmestre d'Anvers au milieu du XVIe siècle. Il met en lumière la part si importante qu'il prit dans l'opposition au régime de Philippe II et à la formation de l'Unité Nationale.

Parmi les Etats provinciaux, ceux du Brabant, et au sein de ces derniers, la ville d'Anvers, jourèrent un rôle prédominant. Echevin de cette ville depuis 1549, puis plusieurs fois bourgmestre à partir de 1555, van Stralen la représentait dans cette assemblée. Les questions financières attirèrent surtout son attention ; il eut une grande part au renouvellement des obligations des Etats et préconisa vivement la création d'un super-intendant des impôts, chargé de contrôler la recette. Son projet fut adopté et ce fut lui qui en 1558 fut le premier investi de ces fonctions Il s'acquitta de cette charge avec zèle et succès. Mais Philippe II et son ministre Granvelle ne virent pas de bon œil cette innovation, qu'ils considéraient comme un acte d'indépendance de la part des Etats et qui devait grandement contribuer à l'unification et à l'union de ceux-ci. Granvelle surtout voulait s'opposer à ces modifications, qui, d'après lui devaient abaisser sensiblement l'autorité du prince.

D'autre part van Stralen prit de plus en plus une attitude hostile vis à vis du ministre et ce fut lui qui en 1563, pour la plus grande part, fut cause de la décision que prirent les Etats de Brabant de suspendre le payement des subsides. Ces affaires financières devaient personnellement être pour le bourgmestre une source de bénéfices appréciables et il fut bientôt à la tête d'une fortune considérable. D'autre part il fut à partir de 1566 le collaborateur intime du prince d'Orange à Anvers er soutint de toutes ses forces sa politique en matière religieuse. Chargé de la lieutenance du prince pendant son absence, il eut à cœur de maintenir l'ordre à Anvers et tout en restant catholique, fit preuve d'une large tolérance et s'efforça d'obtenir une amnistie pour les faits qui s'étaient commis en ces jours troublés. Après les désordres iconoclastes de 1567 il préconisa la conclusion d'un arrangement avec le consistoire calviniste Cette

proposition fut mal appréciée par la gouvernante et encore plus par Granvelle et par la Cour de Madrid. Bientôt la face des choses devait se modifier ; le duc d'Albe fut envoyé dans nos provinces pour tâcher de remédier à la situation Quelque peu inquièt, van Straelen tâcha vainement de se faire délivrer par l'autorité ecclésiastique un certificat d'orthodoxie. Malgré ses appréhensions, il ne quitta néanmoins pas Anvers. Ses craintes n'étaient que trop justifiées. Il fut arrêté le même jour que Egmont et Hornes. On l'accusait de trop de bienveillance à l'égard des réformés, on lui reprochait son amitié avec le prince d'Orange, on le rendait responsable des excès des iconoclastes, et d'autres crimes de lèse-majesté divine et humaine. Il fut transporté au château de Vilvorde, longuement interrogé, soumis à la torture et finalement condamné à mort. Cette sentence fut exécutée le 22 septembre 1568.

Ce fut grâce à ses efforts que l'influence des Etats devint prépandérante. Il fut aussi en grande partie l'auteur de l'unification des provinces belges. Ces modifications qui furent très sévèrement jugées par le roi, l'opposition fort vive qu'il dérigea contre Granvelle, la grande tolérance dont il fit preuve vis à vis des protestants, son amitié intime avec le prince d'Orange, et enfin l'augmentation considérable de sa fortune psrsonnelle, furent les motifs qui, malgré les grandes services financiers qu'il avait rendus, furent la cause de la fin tragique du bourgmestre d'Anvers, Antoine van Straelen.

* * *

Les blasons de Namur et de Dinant ont été l'objet d'une étude que leur consacre M. A. Huart, dans les Annales de la Société archéologique de Namur (tome XXXVI, 2e livraison, page 189.) De nombreux documents permettent d'établir quelle fut au cours des siècles la composition des armoiries de la ville de Namur. Ces documents sont les sceaux, les jetons, les monnaies, les représentations graphiques. Les plus anciens sceaux depuis le XIIIe siècle présentent une vue de l'enceinte de la ville et de ses principaux monuments Mais cette composition topographique ne constitue pas, comme on l'a dit à tort, des armoiries. Le blason est tout autre, il porte les armoiries de la maison souveraine regnante ; au

début du XIIIe siècle ce sont les trois tourteaux des Courtenay, puis peu après le lion couronné de la maison de Flandre, parfois brisé d'une bande ou cotice, cette dernière brisure précédant l'adjonction de la couronne qui elle même constituait également une brisure. Aujourd'hui la ville de Namur porte d'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules tandis que la province a adopté d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules brisé d'un filet en bande de gueules brochant. Cette dissemblance illogique, se justifie cependant en pratique, toutefois il y aurait lieu de faire disparaître la large bande qui surcharge le sceau provincial et de la remplacer plus correctement par une cotice.

Quant à la ville de Dinant actuellement, elle porte d'argent au lion naissant de gueules couronné d'or. Cette ville eut également un sceau topographique. Plus tard elle en employa un autre sur lequel apparut au XVIIe siècle pour la première fois le lion arraché. C'est à dire dont la partie inférieure est déchirée en lambeaux. Ce sont ces lambeaux mués en flots de sang, qui par suite de transformations successives prirent au XIXe siècle la forme injustifiable de joncs. Après avoir recommandé de figurer la couronne surmontée de trois fleurons et de détacher la queue du tronc de la bête. M. Huart propose de modifier le blason actuel de la ville et de l'établir définitivement : d'argent au lion naissant arraché de gueules, couronné d'or, accompagné en pointe de trois gouttes de sang au naturel

* * *

Je ne veux abandonner la Société archéologique de Namur sans signaler l'initiative heureuse qu'elle a prise en créant sous le titre de *Namurcum*, une chronique trimestrielle destinée à accueillir les courtes communications faites en séance de la Société ou les faits intéressant l'histoire locale et surtout les collections du riche musée d'archéologie. Les quatre premiers numéros de cette revue ont paru ; ils présentent un intérêt indéniable. Dans l'impossibilité de les analyser entièrement, je ne veux signaler que quelques courtes notices notamment celle de notre confrère M. Jos. Destrée, relative au retable anversois de l'église de Bouvignes. C'est une œuvre

datant du milieu du XVIe siècle et représentant diverses scènes de la Passion. M. Destrée présume qu'il a été commandé en 1556, grâce aux ressources léguées par testament par deux Bonvignois, Jehan Patenier et sa femme Jeanne Bouille, réfugiés à Malines.

Dans une autre notice, M. Courtoy décrit la pompe du marché de l'ange, gracieuse, conception en style Louis XVI, qui porte la date de 1791. M. Courtoy vient de retrouver un document qui lui permet d'indiquer l'auteur de ce petit monument. Le magistrat de Namur le commanda en effet au sculpteur Denis auquel fut allouée pour ce travail la somme de 35 écus. Cet artiste, François Joseph Denis, naquit à Namur en 1749 et fut reçu bourgeois en 1780. Il est encore l'auteur du buste de Jacques de Stassart, avant dernier président du Conseil provincial, de la chaire de vérité de l'église St-Jacques à Namur et des médaillons de l'ancienne collégiale d'Andenne. Il exerça également la profession d'arpenteur et leva de 1792 à 1810 le plan figuratif de Namur. M. Courtoy ajoute : « Toute sa vie se passa à Namur » C'est une erreur. François Joseph Denis fut reçu en 1770 à l'Académie d'Anvers, il y passa près de dix ans. C'est dire qu'il y fit toute son éducation artistique.

Enfin M. Brouwers fait connaître comment Dinant apprit la nouvelle de la Saint-Barthélemy En effet, Catherine de Hun, dans une lettre adressée à son frère Jean d'Eve, châtelain de Dinant, lui communique des détails fort intéressants au sujet de ce tragique événement. Elle en avait appris les péripéties par Adrien de Gomicourt, chargé de mission par le roi d'Espagne auprès de la Cour de France, qui à son tour les avait rapportées au duc d'Albe. Cette lettre mérite d'attirer l'attention.

* * *

La ville de Bergen-op-Zoom a trop longtemps fait partie de nos provinces pour que nous ne nous intéressions pas à son passé et à son histoire. Pour nous documenter à ce sujet nous ne pourrons avoir de meilleur guide que M. G. C. A. Juten, qui vient de faire paraître la *Beschrijving van Bergen-op-Zoom en Omstreken*. Après avoir developpé la généalogie des seigneurs successifs auxquels appartint la vieille cité brabançonne et avoir au cours de cette

énumération esquissé les faits de l'histoire locale auxquels ils furent mêlés, l'auteur decrit tous les monuments anciens qu'a possedés ou que possède encore la ville. Cette description est précise et concise et permet d'autant mieux de se rendre compte de leur valeur archéologique ou artistique qu'une illustration extrêmement abondante illustre le texte de l'ouvrage. Cette illustration est particulièrement heureuse et forme au point de vue documentaire une contribution précieuse. L'auteur complète sa description par celle des villages voisins de la ville. Il décrit entre autres l'église de Wouwe et son si intéressant mobilier provenant de l'abbaye St-Bernard, au sujet duquel notre confrère M. Jos. Casier nous a recemment fait une si importante communication.

* * *

La vieille terre d'Alsace n'a pas encore livré toutes les richesses archéologiques qui recèle son sol séculaire. Il suffit de parcourir le dernier des Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace (n° 57-60) qui publie la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, pour s'en convaincre. En une série de notices, M. R. Farrer et d'autres auteurs encore détaillent les particularités des trouvailles qu'ils ont faites et décrivent minutieusement les objets de tous genres qu'ils ont mis au jour. Ce fut d'abord le gisement de Burbach qui revèla une période locale peu connue jusqu'ici, interglaciaire à climat chaud, pendant laquelle les dévastations de l'époque glacière antérieure disparaissent ; les plaines de la Sarre étaient alors peuplées d'hippopotames, de troupeaux de chevaux, de bovidés, de rhinocéros, d'éléphants, les forêts habitées par des cerfs. L'homme quaternaire peuvait s'y livrer à des chasses fructueuses. Dans ces parages, parmi d'autres instruments ou outils, furent découverts bon nombre de «coups de poing», lesquels étaient constitués tantôt par des pierres naturelles adoptant des formes se rapprochant du modèle désiré, tantôt de pierres naturelles retouchées ou entièrement taillées par l'homme primitif.

La station néolithique de Bonnefontaine fut particulièrement riche en trouvailles intéressantes. Elle eurent lieu aux environs d'une mare formée par une source curative dont les vertus furent connues

depuis des époques fort reculées. Aussi les objets retrouvés appartiennent-ils à tous les âges : à l'époque gauloise, à l'époque romaine, au moyen-âge. L'époque hallstattienne y est aussi représentée par de nombreux vestiges : ce sont des ruines de huttes, des traces de foyer, même un métier de tisserand. Les outils néolithiques sont nombreux : haches de grand format, utilisées sans doute pour les déboisements, des polissoirs, des meules, des maillets, des pointes de flèche ou de lances, des couteaux, etc , constituant par leur ensemble un mobilier lithique, le plus riche de toutes les stations de la Basse-Alsace. Il appartient à la population dite lacustre très répandue en Suisse, de l'autre côté du Rhin et dans le Jura français. Celle-ci dès les derniers temps quaternaires aurait habité la périphérie des Alpes et aurait émigré peu à peu vers les contrées plus ou moins voisines, poussé par les besoins de l'agriculture, de l'élevage du bétail. Elle s'est établie dans des centres où elle pouvait facilement se procurer des armes et outils. nécessaires à la guerre, à la chasse, à l'agriculture, la pêche ou l'exploitation des forêts.

* * *

Les recueils antiques de miracles des saints ont fourni au R. P. Delehaye S.J., l'occasion d'étudier minutieusement le culte qu'on leur rendait dans la primitive église, ainsi que les miracles obtenus grâce à leur intercession. En ces temps lointains l'Eglise avait à combattre d'étranges excès qui avaient surtout pour auteurs les foules accourues pour visiter les tombeaux des martyrs, aux jours de leurs anniversaires. A cette foule se mêlaient des curieux, des aventuriers, des exploiteurs de la crédulité populaire, au grand scandale des pieux fidèles et des chrétiens éclairés. Les miracles qui se seraient produits en ces occasions ont été recueillis en divers recueils spéciaux. Ce sont d'abord ceux qui se rapportent aux saints dont les hagiographes grecs des IVe au VIIe siècle ont consigné le récit. Si l'on prend par exemple S. S. Cosme et Damien. On sait et il est prouvé que ce sont des martyrs dont le culte s'est établi dans des conditions normales aux lieux mêmes où ils ont souffert et qu'une basilique fut élevée à Cyr, en Syrie, sur leur tombeau. La légende a étrangement amplifié et transformé leur physionomie. Ce devinrent les saints guérisseurs par excellence et les fidèles, les

malades surtout, trompés par des données fantaisistes, se livraient dans l'espoir d'obtenir leur guérison, à des pratiques très peu recommandables. En effet, dans les temples qui dans la suite leur furent consacrés, on se livrait à l'incubation, c'est-à-dire que les malades dans les locaux spécialement appropriés y passaient non seulement le jour, mais même la nuit, dans l'espoir que pendant leur sommeil les saints leur procureraient la guérison désirée. Les recueils de cette époque sont remplis des récits de faits extraordinaires qui se seraient produits en ces circonstances, et qui n'ont probablement existé que dans l'imagination de ceux qui les ont recueillis et relatés. Ces récits sont souvent d'une puérilité qui saute aux yeux. Pour d'autres saints spécialement invoqués en Orient, la situation est identique. Il est évident que les auteurs de ces relations visent avant tout à satisfaire un public populaire qui aime à connaître les faits extraordinaires attribués aux saints en qui il a confiance et qui n'admet pas qu'on puisse exagérer en pareille matière. Il s'ensuit que ces hagiographes sont naturellement tentés à renchérir les uns sur les autres et qu'ils en arrivent ainsi à constituer une légende dans laquelle il devient malaisé de déchiffrer le fond de vérité. Ces récits ont toutefois un mérite ; ils permettent de se rendre compte de la mentalité et des mœurs qui règnaient en ces époques lointaines et par suite de s'initier à maintes circonstances intéressantes dont on rechercherait vainement la mention ailleurs. Il y a toutefois lieu de constater, qu'abstraction faite de toutes les exagérations subséquentes, la personnalité des saints est nettement dégagée de tout contact avec les divinités païennes et que si celle-ci a été défigurée, c'est que le populaire s'est fait une idée exagérée et fausse de personnages célèbres qu'il connaissait fort peu. Cela se passait à une époque où la conquête des intelligences par le christianisme n'était pas complètement achevée.

Les recueils latins sous ce rapport méritent, heureusement, en général plus de créance. C'est ainsi que le grand évêque d'Hippone, St Augustin, composa une série de *libelli*, dans lesquels il résume la vie et les miracles de nombreux saints, d'après le récit authentique de témoins oculaires et en vertu d'un procès-verbal arrêté à la suite d'une enquête contradictoire. Ce rapide résumé permettra de se rendre compte de l'intérêt que présente le travail que le

R.P. Delehaye a fait paraître dans le dernier fascicule des « Analecta Bollandiana » (tomes XTII, I fasc. 1. 2, page 5) et qu'il doit achever dans les fascicules à paraître ultérieurement.

* * *

Les artistes du moyen-âge ont maintes fois dans l'exécution de quelque thème théologique usé de figurations imagées d'une fantaisie extrême, auxquelles plus tard le peuple ignorant donna bien souvent un sens merveilleux. De là sont nés ces énigmatiques bas-reliefs auxquels on a donné une signification partout admise aujourd'hui et pourtant entièrement erronée. Le P. Cahier, M. Emile Male, les Bollandistes en ont déjà signalé et rectifié un bon nombre. Voici que M. Abel Fabre dans les notes d'art et d'archéologique que publie la Société de St-Jean (29e année nº 1) en cite à son tour deux autres : *Le lai d'Aristole et le Lion de Samson.*

On connait la composition du premier ; on la retrouve dans l'ornementation sculptée de plusieurs de nos stalles ogivales. Une jeune femme, le fouet à la main, chevauche un vieillard, accroupi bridé et sellé. Les interprêtes avaient retrouvé dans ce groupe étrange la reproduction d'une aventure advenue au philosophe Aristote. Devenu amoureux de la courtisane Campapse, amie d'Alexandre-le-Grand, il aurait consenti à ses capricieux désirs et aurait joué le sot rôle qui le sculpteur a figuré.

Le fabliau antique aurait servi ainsi à prouver les dangers de l'amour. Or la vérité est toute autre.

Le sculpteur a simplement voulu concrétiser une pensée de la scolastique chrétienne, qui affirme que la philosophie et toutes les autres sciences sont au service de la Théologie. C'est une théorie chère à St-Thomas et qu'il développe dans sa « Somme ». L'artiste, créant une métaphore, a donc voulu représenter la Théologie pliant Aristote et sa Philosophie au joug de la Foi catholique, domestiquant le païen logicien pour le mettre à son service et demontrer ainsi l'accord entre la Raison et la Foi.

Mêmes errements concernant le bas-relief représentant Samson terrassant le lion. L'iconographe mariant à cette idée le souvenir

de Dalila, avait dû, croyait-on, donner ainsi un exemple de la faiblesse masculine devant la femme.

En réalité, d'après le texte du Livre des Juges, Samson ayant rencontré un lionceau, le terrassa. Repassant un peu plus tard par ce même endroit, il se serait aperçu que le cadavre gisait encore au même endroit et qu'un essaim d'abeilles avait pris gite dans la gueule de la bête. Samson recueillit leur miel, s'en rassasia et le distribua aux siens. L'exégèse chrétienne au contraire a reconnu dans cette scène, le Christ terrassant le démon, le Christ instituant l'eucharistie, ou encore le Christ domptant la gentilité dans la gueule de laquelle le miel de la sagesse a été deposé par les abeilles apostoliques. Ce sont idées qui encore une fois avaient été puisées dans la théologie catholique. Ces subtilités paraissent peut-être un peu étrange à la mentalité moderne, mais en tenant compte de ces tendances, la connaissance de la littérature sacrée et des notions de théologie permettront toutefois aux iconographes modernes, d'en découvrir le sens véritable.

* * *

Les Malinois ont voué un véritable culte à Marguerite d'Autriche, dont le séjour dans leur ville a laissé, au point de vue politique et artistique, des traces si profondes. C'est donc avec intérêt qu'ils prendront connaissance d'un document inédit assez piquant, qui repose dans les archives du Nord à Lille et que publie la Société des Antiquaires de la Morinie, dans son Bulletin historique (266ᵉ livraison, page 211). Il s'agit *d'une curieuse lettre d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin*, adressée à la princesse et qu'on suppose avoir été écrite en 1512. En voici reproduction :

A Madame,

Ma tres redoubtée dame. Tant et si humblement que je puis, à votre bonne grâce me recommande. Madame pour acquiter ma promesse, je vous envoye mon jeusne singe, ensemble la merre, car paultrement on ne serroit elever. Je tiengs que vous feront de pastamps en les veoier ensamble.

Madame, le porteur de cestes, mon serviteur, dira à quelque ung de vos gens comment il les fault nouryr, et quant la jeusne sera plus fort et que porra mengier et vivre sans sa mère, je vous prie tres humblement qu'il vous plaise la moy renvoier pour la réndre à son mary pour avoir des jeunes à l'année comme lui ay promis, aultrement me feray citer devant la court des singes pour ravoir sa femme.

Ma tres redoubtée dame, il vous plaira tousiours moy commander voz bons plaisirs, lesquelz desire accomplir a mon pvoir. Ce scet Dieu qui, ma très redoubtée Dame, vous doinst sa benigne grace.

A Sainct Bertin ce VIIe jour de juillet.

Vre très humble orateur et chapplain.

ANTHOINE BERGHES, abbé de Sainct-Bertin.

Il est bien dommage qu'à cette époque l'illustre citoyen de Malines, le jovial « Op Signorken », n'avait pas encore vu le jour. Sans aucun doute il se serait fait un devoir, du haut de la lucarne qui éclaire sa demeure aérienne, d'exhiber son hilarante frimousse et de battre des mains pour souhaiter la bienvenue à la tendre mère et à son bébé qui s'apprêtaient à égayer les loisirs de l'illustre gouvernante des Pays-Bas.

* * *

Je m'arrête, Messieurs, réservant pour le prochain compte-rendu, l'analyse de quelques volumes récemment reçus. Les limites qui me sont imposées ne me permettent plus de m'en occuper dans le présent fascicule. Ce ne sera que partie remise.

Anvers, 7 juin 1925. FERNAND DONNET.

Compte-rendu

Le compte-rendu des publications récentes est cette fois, incomplet. Je n'en fais pas grief à notre distingué secrétaire, puisqu'il s'agit d'un travail dont il est l'auteur.

Avec l'autorisation de notre président, je vous demande la permission de combler cette lacune et de vous dire tout l'intérêt qu'offre *le Chapitre de la Toison d'Or tenu à Anvers en l'église Notre-Dame en 1555* ; sous ce titre, M. Donnet présente un intéressant travail à propos de cette somptueuse cérémonie.

Édité par Albert De Tavernier, imprimé avec le soin et le souci artistique qui caractérisent les travaux de l'imprimerie Buschmann, illustré de 74 bois et de deux planches en couleur, ce volume est de nature à réjouir les amis du livre ; la mise en page est intéressante ; les caractères employés ont été choisis avec goût ; bref, l'aspect du livre plaît ; sa toilette est élégante.

Si l'habit ne fait pas le moine, encore suis-je porté à me réjouir que cette savante étude de notre dévoué secrétaire, soit présentée dans un cadre aussi charmant

Elle n'a certes pas besoin de cette brillante toilette pour s'imposer à l'attention. Ce travail est une bonne contribution à l'histoire de la Toison d'Or. Fidèle à sa méthode consciencieuse et basée sur les sources, M. Donnet rappelle tout d'abord la création du noble Ordre de la Toison d'Or au cours des fêtes organisées à l'occasion du mariage célébré à Bruges de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avec Isabeau de Portugal, le 10 janvier 1429. Par cet acte, le

grand-duc d'Occident voulait éclipser le roi de France ; il assignait comme but à cette nouvelle institution le maintien de l'Eglise et la lutte contre les infidèles. Mais à ce double but d'une portée élevée s'associaient, dans l'esprit de Philippe-le-Bon, les visées de faste et de splendeur qui furent la caractéristique de son règne.

L'ordre de la Toison d'Or tenait, à intervalles rapprochés, des assises pour l'élection des nouveaux chevaliers. En 1555, Anvers fut choisi par Philippe II, grand-maitre de l'ordre, comme siège de ces assises.

L'église Notre-Dame où se déroulèrent les principales cérémonies et l'abbaye Saint-Michel où logea Philippe II pendant toute la durée du chapitre, fournissent à M. Donnet l'occasion d'une esquisse historique de la belle église comme du monastère — hélas ! — disparu.

Le 21 janvier 1555 vit la première sortie de la royale cavalcade de la Toison d'Or ; M. Donnet décrit la superbe ordonnance comme aussi la cérémonie solennelle à Notre-Dame. Les stalles, les murs étaient tendus de draperies de velours rouge à crépines d'or.

Le pavement disparaissait sous les tapis. L'autel provisoire resplendissait d'une richesse inestimable, suivant l'expression d'un auteur. Le chœur était vivement éclairé ; au-dessus de chacune des stalles réservées aux chevaliers de la Toison, pendait un tableau en bois sur lequel étaient peints le nom et le blason de chacun d'eux.

La grande nef était tendue des magnifiques tapisseries exécutées en vue des fêtes de la Toison d'Or et relatives à l'histoire de Gédéon.

Au transept, pendaient les douze célèbres pièces de la conquête du royaume de Tunis. Rarement on étala plus de richesses ; jamais peut-être la pompe religieuse et le faste princier n'avaient concouru dans une plus large proportion au succès et à l'éclat d'une manifestation chevaleresque.

M. Donnet s'occupe des mémoriaux du chapitre de 1555 : œuvres d'art, jetons commémoratifs, mobilier religieux ou héraldique, la plupart disparus. Moins heureux que Gand, Malines et Bruges, Anvers n'a pas conservé les blasons des chevaliers qui prirent part au chapitre de 1555. S'ils n'ont pas été tous détruits par les protestants en 1566 ou en 1580, il est certain que les Sans-Culottes français firent table rase complète, lors du sac de Notre-Dame en 1798.

L'étude consacrée aux tapisseries de la Toison d'or est pleine d'intérêt. La tenture de Gédéon était tournaisienne et non artésienne, elle fut exécutée en 1498, sur l'ordre de Philippe-le-Bon, par Robert Davy et Jehan de l'Ortye, marchands ouvriers de tapisseries, demeurant à Tournai, d'après les cartons de Baudouin de Bailleul. Elle comportait huit pièces, tissées de haute-lisse et mesurant 1120 aunes.

La tenture de Tunis est conservée ; elle fut dessinée par Jan Vermeyen ou Vermay, surnommé Barbalunga, exécutée par Guillaume de Pannemaeker. M. Donnet reproduit l'engagement pris, le 20 février 1548, par le célèbre tapissier pour l'exécution des douze pièces, dont quatre furent exposées à Bruges, en 1907, à l'éxposition de la Toison d'Or.

Un dernier chapitre de l'ouvrage est consacré aux vitraux de la Toison d'Or à l'église Notre-Dame ; ils furent placés, par ordre de Philippe II, dans les fenêtres hautes du chœur au dessus du maitre-autel ; ces fenêtres sont presqu'entièrement cachées par le lourd et disgracieux couronnement qui surmonte le retable. Les anciens vitraux ont été presqu'entièrement refaits en 1875 par Stalins et Janssens, d'après des croquis pris par le peintre F. Gons, M. Donnet blâme, non sans raison, l'acte de vandalisme par lequel on a substitué une œuvre nouvelle à celle qui commémorait le célèbre chapitre de 1555. Les vitraux avaient souffert, il est vrai ; une restauration s'imposait, à condition qu'elle fût scrupuleuse et respectueuse de l'œuvre ancienne. On refit les vitraux complètement, sans souci des parties anciennes qui entrèrent dans une collection particulière. Qui ne serait d'accord avec notre collègue pour blâmer énergiquement pareil procédé ?

Dans une note qui clôt sa savante étude, M. Donnet exprime le regret que l'augmentation sans cesse croissante des prix d'impression ait obligé son éditeur à ne pas reproduire tous les blasons ou planches hors texte et en couleurs.

Je m'associe à ce regret comme ami du livre ; mais la fidélité historique s'en accommode aisément, puisque les armoiries originales, nous l'avons dit, sont perdues à jamais. On nous eût donné un recueil héraldique fort intéressant, mais non un document.

Ce rapide aperçu ne vous donne qu'une pâle esquisse de l'étude

de notre érudit secrétaire. Elle suffira, je le souhaite, à marquer l'intérêt qui s'y attache et le plaisir que j'éprouve à la louer.

Basée sur les sources, bien documentée, méthodiquement exposée, cette contribution à l'histoire de l'Ordre de la Toison d'Or, prendra place parmi les meilleures de celles qu'on a consacrées à cette institution et à la ville d'Anvers.

JOS. CASIER.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU DIMANCHE 7 JUIN 1925.

La séance s'ouvre à 2 1/2 h. dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : M. Soil de Moriamé, vice-président, Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier, Rolland, secrétaire-adjoint.

MM. Dr Van Doorslaer, Stroobant, Casier, chanoine Maere, Saintenoy, membres titulaires.

MM. Delen, De Puydt, chevalier de Schatzen, abbé Philippen, De Ridder, Michel, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Van Ortroy, chanoine Van den Gheyn, Tahon, Van Heurck, Kintsschots, Hasse, Comhaire, membres titulaires.

MM. le chevalier Lagasse de Locht, Van den Borren, Brunin, chanoine Lefebvre, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 avril 1925 ; il est approuvé sans observations.

M. le président souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus et qui assistent pour la première fois à nos séances ; il exprime le vœu de les voir contribuer avec zèle aux travaux de l'Académie.

Il annonce ensuite le décès de M. Victor Fris, membre titulaire, survenue à Ixelles le 24 mai 1925. Il exprime le regret que suscite la disparition de ce savant dont la science était reconnue et qui participait activement aux travaux de l'Académie.

Il félicite encore M. J. Gessler, membre correspondant, qui vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le secrétaire donne ensuite connaissance de la correspondance.

Des lettres de remercîments sont parvenues de la part de MM. Van Ortroy, Capart et Rolland, promus membres titulaires, Michel, De Puydt, chanoine Lefevre, chevalier de Schatzen, Delen, chevalier Lagasse de Locht, nommés membres correspondants regnicoles, baron P. Holvoet, élu membre honoraire regnicole, Brehier et Aubert qui ont reçu le titre de membre correspondant étranger.

Madame Blomme remercie l'Académie pour les condoléances qui lui ont été adressées à l'occasion du décès de son mari.

La Fondation universitaire annonce qu'elle a décidé d'accorder à l'Académie un subside de fr. 3000 pour l'année 1924-1925.

M. Loriquet, bibliothécaire de la ville de Reims, sollicite le don d'une collection des publications de l'Académie, pour remplacer celle qui a été détruite pendant la guerre. Il sera fait droit à ce vœu.

Le bureau du Congrès archéologique de Bruges donne connaissance de l'horaire du Congrès et de la composition des bureaux des sections.

La Société des relations culturelles entre l'Union des R. S. S. et l'étranger à Moscou sollicite l'établissement de relations d'échange de publications.

Le Verein für Nassauische Alterkunst und geschichte demande que les anciennes relations d'échange soient reprises.

Il est décidé que la biographie de M. Fris sera rédigée par M. le chanoine Van den Gheyn. M. Casier veut bien se charger de celle de M le président Blomme.

Le Congrès d'archéologie ayant lieu à Bruges, au début du mois d'août, la prochaine séance de l'Académie, à cause de cette coïncidence, est fixée au dimanche 26 juillet et se tiendra à Bruxelles.

M. Paul Saintenoy, qui a représenté l'Académie au récent Congrès que la Société française d'archéologie a organisé à Blois, rend compte de sa mission. Il décrit les divers monuments qui furent étudiés au cours de ces assises scientifiques et fait connaître les principales décisions qui ont été prises. Son rapport sera imprimé dans un prochain Bulletin.

M. Delen donne connaissance d'une étude consacrée à deux graveurs anversois du XVIe siècle. Jean Molyns, d'abord imprimeur, se consacra ensuite à la gravure sur bois. Il est auteur de l'illustration d'un ouvrage d'histoire naturelle; il composa aussi les

figures que l'on trouve dans la Generaal Chronycke van Brabant qui parut en 1564. M. Delen a également identifié un très beau portrait du doge Francesco Donate dont il est l'auteur et croit même pouvoir lui attribuer également un second portrait, celui du doge Augustino Burba Rigo.

Le second graveur, Silvestre Van Parys, originaire de Paris, eut une carrière plus modeste que le premier. Il était à Anvers en 1546, quand il reçut l'autorisation de faire paraître certaine publication. Il est l'auteur d'un portrait du bey de Tunis et également de la reproduction d'un projet, exécuté par Cornelis Floris, pour un mémorial funéraire en l'honneur de Jérôme Cockxs.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues depuis le 9 Avril jusqu'au 7 Juin 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

CH. VERLINDEN.	M. le prof. Victor Brants.
ID.	Le premier projet d'expédition coloniale belge.
EDW. F. STRANGE.	The panelled rooms. The boudoir of Madame de Serelly.
A. J. J. DELEN.	Histoire de la gravure dans les anciens Pays-Bas et dans les provinces belges des origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.
ROBERT FARRER.	La station néolitique de Bonne-Fontaine en Basse-Alsace.
ID.	Burbach. Le Burbachien et deux nouvelles stations du paleolithique inférieur en Basse-Alsace.
LÉON VANDER ESSEN.	Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre.
Dr URSMER BERLIERE	Lettres de Clément VI.
W. F. H. OLDEWELT.	Rekeningen van de illustere Lieve Vrouwe Broederschap (1330-1375).
EUGENIO OLIVERO.	Il castello e la casa forte di S. Giorio in Val di Susa.

R. A. S. MACALISTER. The present and future of Archæology of Ireland.

F. A. SCHAEFFER. La nécropole gallo-romaine de Stephansfeld. Brumath.

CH. VANDEN BORREN. Il ritorno d'Ulisse in patria de Claudio Monteverdi.

PAUL ROLLAND. Les Sources de l'histoire de Malines aux archives de l'Etat à Anvers.

L. VERRIEST. Coutumes de la ville de Tournai.

MARCEL DE PUYDT. Les emplacements d'habitations protohistoriques de la bruyère de Neerhaeren.

ID. Le fond de cabane néolithique découvert à Liège.

ID. Fonds de cabanes de la Hesbaye. Groupe de Granchamp.

ID. Emplacement d'habitations préhistoriques en Hesbaye.

ID. Fonds de cabanes néolithiques du Niva et de Bassenge.

ID. Le village des tombes.

ID Notes sur une partie de crâne humain trouvée près de Pépinster.

ID. Sépulture néolithique à incinération à Neer-Haeren.

ID. L'atelier néolithique de Rullen.

ID. Notes sur quatre instruments en pierre.

ID. Notes et constatations relatives à des gisements de silex taillés.

ID. Au sujet de poignards de l'âge de la pierre.

ID. Quelques découvertes de silex taillés à Epinois, Engis, etc.

ID. Antiquités préhistoriqnes trouvées sur le territoire de la ville de Liège.

ID. Notes sur les découvertes d'objets préhistoriques.

ID Survivances ethnographiques. Silex taillés recueillis au Val-Benoit,

MARCEL DE PUYDT.	Hache acheuléenne d'Argenteau.
ID.	Excursion à Liège et Sainte Gertrude. Notice.
ID.	Atelier néolithique de Rullen et découvertes faites sur le territoire de Fouron-Saint-Pierre.
ID.	Notice catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège.
ID.	Idem. Premier supplément.
MARCEL DE PUYDT et JEAN SERVAIS.	Contribution à l'étude du Condroz préhistorique dans la province de Liège.
DE PUYDT, HAMAL ST ANDRIN et SERVAIS.	Liège paléolithique. Le gisement de Sainte Walburge dans le limon Hesbayeu.
ID.	Idem. Note complémentaire. N° 1.
ID.	Mélanges d'archéologie préhistorique.
J. CHALON et M. DE PUYDT.	A propos du Swastika de Spy.
Dr BAMPS et M. DE PUYDT.	Hache du type acheuléen trouvée à Courange.
JEAN CAPART.	Thèbes. La gloire d'un grand passé.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES.	Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Bulletin. 5e série, tome XI. n° 3. Classe des Beaux-Arts. Bulletin, tome VII. Nos 2-3. Annuaire 1925
ID.	La Revue documentaire. 1e année. n° 4.
ID.	Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin. Ve série. Tome V, n° 2.
MALINES.	Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie. 4e année. Nos 5, 6, 7.

GAND. Jaarboek 1925.
Verslagen en mededeelingen.
Februari en Maart 1925.

ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Bulletin trimestriel. 1e année, n° 2.

PARIS. Société nationale des Antiquaires de France.
Bulletin. 2e trimestre 1924.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire, tome CLXII. 4e livr.
Partie technique, tome CLXV. 4e livr.

ID. Société de Saint Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 29e année. N° 2.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série 1925. N° 2.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome LII. 1e livre.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche Leeuw ». Maandblad XLIIIe jaargang. nos 4-5.

ROME. Institut historique belge de Rome.
Bulletin. 4e fascicule.

STOCKHOLM. Kungl. vitterhets historie öch antikuitets akademiens.
Handlinge 34 Delen. 3 Folgden. Hafte 6.

GOTENBOURG. Goteborgs och Bohuslaus forminnesföremings.
Tidskrifl 1923 v. 1924.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Tercero epoca. Ano XXVIII Julio a Septiembre. Octubre a Deciembre de 1924.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Febrer-Marc de 1925.

WIESBADEN. Verein fur Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
Nassauische Annalen 46 Band 1. Heft.
Nassauische Heimatbläther 25 jahrg nr 3/4.

NEW-HAVEN The Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Volume 27. April 1925.

NEW-YORK. The metropolitan museum of arts.
Bulletin. Volume XX. Number 4.

CAMBRIDGE. Peabody museum of american archaeology and ethnology. 58n Report.

RIO-DE-JANEIRO. Museu Nacional.
Boletim Vol. I. nº 5.

DAMAS. Académie arabe.
La Revue. 5e année nº 2.

CALCUTTA. Archaeological survey of India.
Memoirs nº 13.

MANDALAY. Epigraphia Birmanica.
Vol. I. part 1-2. — Vol. II. part 2.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

ROME. Casa editrice « Optima ».
Edizione del 1925.

ROMA. Bestetti et Tumminelli.
Revues et livres d'art.

LEIPZIG. K. F. Koehler.
Antiquariats-Katalog. 17. Architektur. Archäologie.

ID. Karl W. Hiersemann.
Kunstgeschichte. Katalog 549.

FRANCFORT. Rütten & Loening.
Die skulpturen des Zeustempels zu Olympia.

PROCÈS-VERBAUX.

—

SÉANCE DU DIMANCHE 26 JUILLET 1925.

—

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux du Palais des Académies à Bruxelles, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : MM. Soil de Moriamé, vice-président, Donnet, secrétaire, Rolland, secrétaire adjoint.

MM. Paris, Visart de Bocarmé, Destrée, membres titulaires

MM. Poupeye, De Ridder, vicomte Terlinden, chanoine Lefèvre, baron Kervyn de Lettenhove, chevalier Lagasse de Locht, abbé Philippen, Michel, Bautier, Delen, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Dilis, trésorier, Cassier, Tahon, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Kintsschots, Van Ortroy, Comhaire, membres titulaires.

Mgr. Lamy, MM. Coninckx, chevalier de Schaetzen, De Puydt, Van den Borren, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 1925 est lu et approuvé sans observations.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de Reims, qui remercie pour la promesse d'envoi des publications de l'Académie.

M. le chanoine Jansen O.P., président du Congrès d'archéologie de Brecht, demande que l'Académie se fasse représenter à cette réunion scientifique. M. Stroobant est désigné à cet effet.

L'Institut international d'anthropologie envoie le programme du congrès qui aura lieu à Strasbourg.

M. le président donne lecture d'une lettre de l'imprimeur qui

réclame le payement urgent du montant de sa facture. Celle-ci se monte à fr. 10.772,85. Le trésorier lui a payé récemment fr. 2.500,— premier montant des cotisations ; il versera dans quelques jours un second montant de fr. 1.500 de même provenance. Il a transmis également à l'imprimeur les fr. 3.000, subside de la Fondation Universitaire. L'Académie à l'unamnité décide que pour payer le solde de frs. 3.772,85, dû à l'imprimeur, le trésorier sera autorisé à réaliser une partie des fonds appartenant au capital de l'Académie, d'un montant équivalent à la somme à payer.

Des félicitations sont adressées à M. le baron G. Holvoet, gouverneur de la province d'Anvers, qui vient d'être promu commandeur de l'ordre de la Couronne et à M. l'abbé Daniels, promu officier de l'ordre de Léopold.

M. le président souhaite ensuite la bienvenue à M. le chanoine Lefèvre qui pour la première fois assiste à une séance.

M. le vicomte Terlinden fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du catalogue illustré de l'exposition qui récemment a été organisée à la Bibliothèque royale de Belgique et qui comportait les documents historiques se rapportant au règne de Philippe II. D'autres expositions du même genre suivront.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la Bibliothéque pendant les mois de juin et juillet et appelle l'attention sur le nombre considérable d'hommages d'auteurs.

M. le baron Kervyn de Lettenhove rappelle le legs fait au musée d'Anvers des tableaux de la baronne Baut de Rasmon. Parmi ceux-ci se trouve une œuvre attribuée à van Dyck et à Fyt qui a subi de nombreuses péripéties. Volée par un protégé ingrat, il fut retrouvé plus tard et après le décès de la testatrice donna lieu à un curieux procès au sujet de sa qualité contestée de portrait de famille. M. le baron Kervyn croit que l'enfant peint par l'artiste est une jeune fille appartenant à la famille della Faille.

M. Destrée, au sujet de la récente communication de M. le Dr Van Doorslaer, relative à la fabrication de tapisseries à Malines, n'est pas d'accord avec lui sur l'attribution à cet atelier de la tenture représentant la Vierge du Sablon. La comparant à d'autres pièces fabriquées à Bruxelles, il assure qu'elle aussi provient d'un atelier de cette ville.

M. le chanoine Lefèvre rappelle les origines de la bibliothèque de l'abbaye d'Averbode. Quoique qu'on trouve trace déjà de la possession de manuscrits au XIIIe siècle, ce n'est cependant qu'à partir du XVe siècle que l'on peut prouver l'existence d'une bibliothèque réelle. Dès lors les comptes permettent d'établir régulièrement les achats de livres, les frais de reliure, le coût des installations, etc. Atteinte à diverses reprises par des incendies et des pillages, la bibliothèque fut définitivement dispersée à la révolution française.

M. Destrée soumet encore une gravure représentant une riche pièce d'orfèvrerie anversoise du XVIe siècle, un coquillage, monté et encadré dans une armature d'argent. Elle est offerte en vente par les Soviets russes.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

BIBLIOTHÈQUE

Liste des publications reçues pendant les mois de Juin et Juillet 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

EUG. LEFEVRE PONTALIS. Essai sur quelques particularités des églises romanes bénédictines

ID. Ecole nationale des chartes. Leçons d'ouverture des cours d'archéologie du moyen-âge.

ID. L'école du Périgord n'existe pas.

ID. L'école orthodoxe et l'archéologie moderniste.

ID. Les influences normandes au XIe et au XIIe siècles dans le Nord de la France.

ID. Le donjon quadrilobé d'Ambleny.

ID. Comment doit-on rédiger la monographie d'une église ?

ID. Le prétendu style de transition.

ID. A travers le Beauvoisis et le Valois.

ID. Soissons. Guide archéologique.

ID. Répertoire des architectes, maçons, sculpteurs, charpentiers et ouvriers français au XIe et au XIIe siècles.

EUG. LEFEVRE PONTALIS. L'architecture gothique dans la Champagne méridionale.

ID. Étude sur les ogives toriques à filet saillant.

ID. Les plans des églises romanes bénédictines.

ID. Le déambulatoire Champenois de Saint-Martin d'Étampes.

ID. Les fondations des façades de la cathédrale de Chartres.

ID. Les architectes et la construction de la cathédrale de Chartres.

ID. Les niches d'autel du XIIe siècle dans le Soissonais.

ID. Les clochers du XIIIe et du XVIe siècles dans le Beauvoisis et le Valois.

ID. Les origines des gables.

ID. A quelle époque faut-il rattacher l'église de Beaulieu ?

ID. Les dates de Saint-Julien de Brioude.

ID. Les fondations des façades de la cathédrale de Chartres.

ID. Les puits des saints Forts et les cryptes de la cathédrale de Chartres.

ID. Le caveau central de la crypte de Saint Denis.

ID. Etude sur la date de la crypte de Soissons.

ID. L'origine des tailloirs ronds et octogones au XIIe siècle.

ID. L'orgine des arcs-boutants.

ID. Deux monuments du musée de Vich.

ID. Etude sur les chapiteaux de l'église de Chivy.

ID. La question de Morienval.

ID. Le style de transition.

EUG. LEFEVRE PONTALIS. Les caractères distinctifs des écoles gothiques de la Champagne et de la Bourgogne.

ID. Les voûtes en berceau et d'arètes sans doubleaux.

ID. Les clochers du Calvados.

ID. Les nefs sans fenêtres dans les églises romanes et gothiques.

ID. Etude archéologique sur l'église de la Madelene de Chateaudun.

ID. L'église de Fresnay-sur-Sarthe.

ID. L'église de Chaudardes.

ID. L'église Notre-Dame du Thor.

ID. L'abbaye du Moncel.

ID. L'église du Chars.

ID. L'église de La Celle Bruère.

ID. L'église abbatiale d'Evron.

ID. L'église de Villeneuve-sur-Yonne.

ID. Saint Hilaire de Poitiers. Etude archéologique.

ID. L'église abbatiale du Ronceray d'Angers.

ID. L'église de Cormeilles-en-Vexin.

ID. Saint Paul de Narbonne. Etude archéologique.

ID. L'église de Cerny-en-Laonnois.

ID. L'église de Creil.

ID. L'église de Jazéneuil.

ID. Les campagnes de construction de Notre Dame d'Etampes.

ID. L'église de Chatel-Montagne.

ID. Les façades successives de la cathédrale de Chartres.

ID. Les influences poitevines en Bretagne et l'église de Pont-Croix.

ID. La cathédrale de Coutances.

ID. L'église de Triel.

EUG LEFEVRE-PONTALIS.	L'église de Saint-Germain des Prés.
ID.	L'église de Taverny.
ID.	Histoire de la cathédrale de Noyon.
ID.	Notice historique sur l'église St-Gervais de Pontpoint.
ID.	Nouvelle étude sur les façades et les clochers de la cathédrale de Chartres.
EUG. LEFEVRE-PONTALIS et JARRY.	La cathédrale romane d'Orléans
ID.	La cathédrale romane d'Orléans, d'après les fouilles de 1890.
LE Mis DE BEAUCHESNE et LEFEVRE PONTALIS.	Le château de Lassay.
ID.	Le château de Lassay. Étude historique et archéologique.
DE FOSSA et LEFEVRE PONTALIS.	Le manoir du Tortoir.
GUSTAV INDREBO et OLUF KOLSRUD.	Laerde brev fraa og til P. A. Munch.
ROBERT FARRER.	Les éléphants, hippopotames et l'homme de l'Alsace quartenaire.
ALBERT HOUTART.	Les Espagnols nains continentaux.
FERNAND DONNET.	Compte-rendu analytique des publications, Décembre 1924 et Janvier 1925.
ID.	Rapport sur l'exercice 1924.
BARON HOLVOET.	Un curieux conflit au XIIIe siècle
JOS. CASIER.	Un collier de gilde aux armes d'abbés de Baudeloo.
E. J. SOIL DE MORIAMÉ.	Reglement des sœurs de l'hôpital Notre Dame à Tournai.
D^r^ VAN DOORSLAER.	La fabrication de tapisseries artistiques à Malines.
ID.	L'ancienne industrie du cuivre à Malines.
ADOLPHE HOCQUET.	Le maître de Flémalle. Quelques documents.

PAUL ROLLAND. Notes de chronologie tournaisienne.
ID. L'âge des églises romanes de Tournai.
ID. Bibliothèque. Rapport annuel.
P. D. SAKELLAPIOU. Ektesis peri tôn Kata to etos 1924 ypo tès arkaologikès étaireias pepragmenôn.
ERIC MACLAGAN. Catalogue of Italian plaquettes.
ID. Catalogue of the Schreiber collection. Enabels and glass.
A. F. KEDRICK. Catalogue of Muham Madan textiles of the medieval periode.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 49e année, fascicule 1.
ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. Ve Série, tome V, n° 3, 4.
ID. Académie royale de Belgique.
Classe des Beaux-Arts.
Bulletin tome VII, nos 4 & 5.
Classe des lettres et des Sciences morales et politiques.
Bulletin. 5e Série, tome XI, nos 4 & 5.
ID. Société royale de numismatique.
Revue belge de numismatique. 77e année. 1e & 2e livr.
ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Bulletin trimestriel n° 1 & 3.
MALINES. Mechlinia. Chronique mensuelle d'archéologie, histoire, etc. 4e année, n° 8, 9 & 10.
LIÈGE. Institut archéologique liègeois.
Chronique archéologique du pays de Liège. 16e année, n° 3.
TONGERLOO. Analecta Praemonstratensia.
Tomus I. Fasciculus 3.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. April 1925.

PARIS. Académie des Inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances 1925. Janvier-Février.

ID. Polybiblion. Revue biographique universelle.
Partie technique. CLXV^{e} vol. 5e & 6e livr.
Partie littéraire. CLXIII^{e} vol. 5e & 6e livr.

ID. L'amour de l'art.
5e année, n° 12-7e année, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6.

ID. La Renaissance de l'art français et des industries de luxe.
8e année, n°s 1, 2, 4, 3, 7.

ID. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Congrès des Sociétés Savantes 1921-1922 Bulletin.
Bulletin archéologique. Année 1923. 2e livraison.

ID. Bibliothèque d'art et d'archéologie de l'Université de Paris.
Repertoire d'art et d'archéologie 1923.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental, 84e volume.

METZ. Gesellschaft fur Lothringische geschichte und altertumskunde Jahrbuch. Jahrgang XXVI-XXVII et XXVIII.
Tafeln, Karten en Tabellen.
Erganzungsheft V.

ID. Académie nationale. Mémoires, 4e serie. 3e et 4e année.

ID. Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Annuaire. Tome XXIX et XXXII.

BAR-LE-DUC. Société d'histoire et d'archéologie,
Annuaire. Tome XXX et XXXI.

NANCY. Académie de Stanislas.
Mémoires. 6e série. Tomes XIX, XX et XXI.

CAEN. Société des antiquaires de Normandie.
Bulletin. Tome XXXV.

EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Recueil des travaux. VIIIe partie. Tome I.

MONTPELLIER. Société archéologique.
Mémoires. Deuxième série, tome IX. 1r fascicule.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin, tome LXXI.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie
Bulletin historique, 71e année, 267e livraison.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XLIe vol. 5e et 6e livraisons.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Année 1925. 225e et 226e livraisons.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1924. Nos 2,3,4.

TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
Bulletin Nouvelle série. N° 46.

AIX-EN-PROVENCE. Académie des siences, agriculture, arts et belles-lettres. Séance publique 1924.
Rapport sur le fonctionnement du musée Arbaud. 1923-1924.

MACON. Académie de Macon.
Annales 3e série, tome XXII.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série, n° 3.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin, tome I-II, 2e livraison.

LA HAYE. Genealagisch heraldisch Genootschap « De Nederlandsche Leeuw ».
Maandblad XLIIe jaarg. n° 6-7.

GRONINGUE. Tijdschrift voor geschiedenis.
40ste jaargang. Aflevering 3.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Abril de 1925.

CAMBRIDGE. Antiquarian Society.
Proceedings. Volume XXVI.

CRACOVIE. Wydawnictwo Polskiej Akademji Umiejetnosci.
Prace komisji historji sztuki. Tom II, zeszyt II, Tom III.zeszyt I, Tom I, zeszyt II & I.
Zabytki sztuki W. Polsce I.
Indeks. osob. miejscowsci i Rzeczy Tom I & II & IX.
Sprawozdania komisye do Badonia historji zztuki, W. Polsce. Tom IX zeszyt III & IV.
Waterjaly antropologiezno archeologiezne e ethnografiezne. Tom XIV.
Prace e niakerjaly antropolaziezno archeologiczne e ethnograficzne. Tom III.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin, tome IV. livraisons 9 & 10.

COPENHAGEN. Kongelige Nordiske Oldskrift Selskab.
Aarboger for Nordisk. Oldkyndighed og historie 1923 III R. 13 B.

LEIPZIG. Sächsische Akademie der Wissenschaften.
Philologisch historische klasse.
Berichte über der Verhandlungen. 76 Band. Heft 1-2-3-4.
Abhandlungen der philologisch historischen klasse. XXXVIII Band. n° 1.

BERKELEY. University of California.
Publications in American Archaeology and ethnology.
Vol 17, nos 5 & 6. Vol. 21, nos 1, 2 & 3.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. LXIII, nos 2 & 3.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.
Proceedings. Vol. LIX, nos 16 & 17.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Report of the United States National Museum. 1924
Bureau of American ethnology. 38th annual report

NEW-YORK. Metropolitan Museum of Art.
Bulletin. Vol. XX, nos 5 & 6.

MADRAS. South Indian epigraphy.
Annual report. Till 31st March 1924.

DAMAS. Académie arabe,
La Revue, 5e année, n° 3.

GORÉE. Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française.
Bulletin, tome VIII, n° 1.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

BOSTON. The Christian Science Monitor.
Vol. XVII, n° 170.

PARIS. Letouzey et Ané.
Ouvrages en cours de publication.

LEIPZIG. K. F. Koehler, Antiquariats-Katalog. Neue folge 19.
Altertumskunde.

BERLIN. Otto Elsner. Catalogue.
Die Teufel des Avesta.

ESSLINGEN. Paul Néff.
Adressbuch der Kunst.

COLOGNE Creutzer.
Nachlafs M. J. Röntz. Dusseldorf. Der Rhein.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août et Septembre 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

CH. TERLINDEN.	Souvenirs d'un officier autrichien sur les campagnes de la révolution brabançonne et de la révolution française en Belgique.
—	La Belgique sous les Habsbourg d'Espagne. Règne de Philippe II. Exposition.
CH. VANDEN BORREN.	La musique pittoresque dans le manuscrit 222 de la Bibliothèque de Strasbourg.
MAURICE VAN HANDENARD.	La vallée de la Dendre en Hainaut.
JOSEPH DESTRÉE ET PIERRE BAUTIER.	Les heures dites Da Costa.
VON POST, VON WALTERSTORFF & LINDQUIST.	Bronsaldersmanteln.
F. A. SCHÆFFER.	Les poteries en terra sigillata romaines trouvées en Alsace.
CH. VANDEN BORREN.	Deux recueils peu connus d'Orlande de Lassus,
SIR HERBERT G. FORDHAM.	John Ogilby. His « Britannia » and this British itineraries of the XVIIIe century.

J. A. GORIS. Etude sur les colonies marchandes méridionales à Anvers, de 1488 à 1567.

DOM ROMBAUT VAN DOREN O. S. B. Etude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall (VIII[e] au XI[e] siècle).

A. ERENS O. P. Tongerloo en 's Hertogenbosch. De dotatie der nieuwe bisdommen in Brabant 1559-1596.

G. PRIMS. Geschiedenis van het Antwerpsche Turfambacht (1447-1863).

P. F. LEFÈVRE O. P. L'abbaye Norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne (1591-1797). T. I.

H. LAMY O. P. L'abbaye de Tongerloo depuis sa fondation jusqu'en 1263.

R. HOORNAERT. Sainte Thérèse écrivain.

B VAN DER SCHELDEN. La Franc-Maçonnerie Belge sous le régime autrichien 1721-1794.

G. RIJCKMANS. Les formes nominales en babylonien.

VITT. FACCHINETTI O. F. M. San Francisco d'Assisi.

G. H. LAMOTT, S.T.O. History of the archdiocese of Cincinnati. 1821-1921.

J. CALBRECHT. De oorsprong der Sinte Peetersmannen.

E. VAN CAUWENBERG. Les pélerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen-âge.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Commission royale des monuments et des sites.
Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, LXIII[e] année. 2[e] fascicule.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Mei-Juni-Juli 1925.

LOUVAIN. Université catholique.
Annuaire 1915-1916-1917-1918-1919.
Receuils des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. 12 vol.

PARIS.	Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1925. Mars-Mai.
ID.	Polybiblion. Partie technique, tome CLXV, livr. 7-8-9. Partie littéraire, tome CLXIV, livr. 1-2-3.
ID.	La Renaissance de l'art français et des industries de luxe, 8e année, n° 8 & 9.
ID.	L'amour de l'art. 6e année, n° 7 & 8.
ID.	Société nationale des Antiquaires de France. Bulletin. 3e & 4e trimestre 1924. Mettensia VIII.
ORLEANS.	Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin. Tome XX. n° 223.
LYON.	Bulletin historique du diocèse de Lyon. Nouvelle série. Juillet 1925, n° 3.
AVESNES.	Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens. Tome II, 2e livraison.
STRASBOURG.	La vie en Alsace. 1925. Numéro 8
PERIGUEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin. Tome LII, 3e livraison.
ROME.	R. Accademia Nazionale dei Lincei. Atti. Vol. XXI, fasc 10-11-12.
DUBLIN.	Royal Society of antiquaries of Ireland. Journal. Vol. LV. part. 1.
HEIDELBERG.	Gesellschaft der freunde der Universtät und von historisch philosophische verein. Neue Heidelberger Jahrbücker 1925.
ROTTERDAM.	Museum van oudheden. Verslag 1924.
LA HAYE.	Genealogisch heraldisch Genootschap « de Nederlandsche leeuw ». Maandblad. XLIIIe Jaargang n° 8 & 9.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana. Bolleti. Maig. Juny. Jultol de 1925.

STOCKHOLM. K Vitterhets historie och antikuitets Akademien.
Forvännen 1924.
Monografiserien n° 15.

MOSCOU. Acta Universitatis. Voronegiensis.
Tomus I.

DAMAS. Académie Arabe.
La Revue, 3e année nos 4-5-6-7.

DAKAR. Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française.
Bulletin. Tome VIII, n° 2.

NEW-YORK. The metropolitan museum.
Bulletin. Volume XX, number 7, 8, 9.

NEW-HAVEN. The Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Vol. XXVII.

CINCINNATI. Museum association.
44th Annual report.

PHILADELPHIE. American Philosophical Society.
Transactions. Vol. XXII, part. 5.

CALCUTTA. Archeological survey of India.
Memoirs n° 20 & 27.

JERUSALEM. Kirjath Sepher.
Quarterly bibliographical review II 2.

3e CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES. Folklore brabançon. Bulletin.

BOSTON. The christian Science Monitor.
Vol. XVII. N° 226.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
Katalog 555. Afrika.

BERLIN. Dietrich Reimer. (Ernst Vohsen.)
Kunst und Kulturses geschichte.

PARIS. Académie des inscriptions et belles-lettres.
Comptes-rendus des séances. 1925. Mars-Mai.

ID. Polybiblion.
Partie technique, tome CLXV, livr. 7-8-9.
Partie littéraire, tome CLXIV, livr. 1-2-3.

ID. La Renaissance de l'art français et des industries de luxe, 8e année, n° 8 & 9.

ID. L'amour de l'art.
6e année, n° 7 & 8.

ID. Société nationale des Antiquaires de France.
Bulletin. 3e & 4e trimestre 1924.
Mettensia VIII.

ORLEANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XX. n° 223.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Nouvelle série. Juillet 1925, n° 3.

AVESNES. Pro Nervia. Revue historique et archéologique du pays des Nerviens.
Tome II, 2e livraison.

STRASBOURG. La vie en Alsace.
1925. Numéro 8

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome LII, 3e livraison.

ROME. R. Accademia Nazionale dei Lincei. Atti.
Vol. XXI, fasc 10-11-12.

DUBLIN. Royal Society of antiquaries of Ireland.
Journal. Vol. LV. part. 1.

HEIDELBERG. Gesellschaft der freunde der Universtät und von historisch philosophische verein. Neue Heidelberger Jahrbücker 1925.

ROTTERDAM. Museum van oudheden.
Verslag 1924.

LA HAYE. Genealogisch heraldisch Genootschap « de Nederlandsche leeuw ». Maandblad. XLIIIe Jaargang n° 8 & 9.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Maig. Juny. Jultol de 1925.

STOCKHOLM. K Vitterhets historie och antikuitets Akademien.
Forvännen 1924.
Monografiserien n° 15.

MOSCOU. Acta Universitatis. Voronegiensis.
Tomus I.

DAMAS. Académie Arabe.
La Revue, 3e année nos 4-5-6-7.

DAKAR. Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française.
Bulletin. Tome VIII, n° 2.

NEW-YORK. The metropolitan museum.
Bulletin. Volume XX, number 7, 8, 9.

NEW-HAVEN. The Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Vol. XXVII.

CINCINNATI. Museum association.
44th Annual report.

PHILADELPHIE. American Philosophical Society.
Transactions. Vol. XXII, part. 5.

CALCUTTA. Archeological survey of India.
Memoirs n° 20 & 27.

JERUSALEM. Kirjath Sepher.
Quarterly bibliographical review II 2.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

BRUXELLES. Folklore brabançon. Bulletin.

BOSTON. The christian Science Monitor.
Vol. XVII. N° 226.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
Katalog 555. Afrika.

BERLIN. Dietrich Reimer. (Ernst Vohsen.)
Kunst und Kulturses geschichte.

En Ligerie

—

Rapport
à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique
sur le Congrès archéologique de France
tenu à Blois du 18 au 23 mai 1925.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Le quatre-vingt-huitième Congrès de la Société française d'archéologie s'est tenu, à Blois, avec un succès que nous nous faisons le devoir et le grand plaisir de reconnaître, en en félicitant, dès l'abord, ses organisateurs.

Leur préoccupation obligée et bien naturelle fut de déterminer par les caractères de l'école de l'Anjou, de l'architecture médiévale, si l'ancien Blésois peut être rattaché à l'art de cette région.

Mais l'histoire des premiers temps de la Renaissance sur les bords de la Loire, elle aussi, a forcément requis la très sérieuse attention du Congrès.

Tout au moins ces deux questions ont-elles été souvent soulevées lors des débats en séances et pendant la visite des monuments. Abordons tout d'abord la question angevine. Nous reprendrons celle de la Renaissance à la fin de ce rapport.

Logiquement les défenseurs les plus éloquents de l'école furent les

savants chercheurs de l'Anjou. C'est trop naturel, car toujours et bien à tort, les préoccupations régionales se font jour dans les raisonnements que l'on entend en pareille occurence. Ils se trouvèrent servis par la parole autorisée du docteur Frédéric Lesueur, le savant historien du château de Blois.

Les archéologues estiment avec raison ses beaux travaux d'une érudition si sure et si méthodique.

L'opinion adverse eut comme tenants le distingué vice-directeur de la Société française, M. Deshoulières, qui défend à ce sujet et avec acquit les idées de feu le regretté savant que fut Eugène Lefevre Pontalis, et M. Banchereau, conservateur du musée d'Orléans. Ces questions d'écoles sont extrèmement délicates à résoudre ; elles donnent lieu à des controverses souvent marquées au coin de l'esprit de clocher ; toujours elles se font par des appréciations sur lesquelles l'accord se produit difficilement.

Pour qu'il y ait une école d'architecture bien caractérisée, il faut qu'il y ait des matériaux spéciaux, que le pays soit isolé ou l'ait été, soit par sa situation, soit par des circonstances politiques, et que les caractères ethniques de la race y prédispose les artistes.

L'Auvergne. l'an dernier, nous avait montré pareilles données et semblable résultat de ces conditions d'élaboration.

Nous avons eu bien soin alors de vous marquer les caractères très spéciaux de cette architecture auvergnate médiévale dont les monuments ont comme matériaux principaux, des pierres de grès et de lave, comme exécutants des artistes nés dans un pays aux hommes brachycéphales isolés par leurs montagnes des contrées voisines. En Anjou, il n'en est plus de même.

Le pays produit une pierre tendre, friable, permettant des sculptures refouillées, mais ce matériau étant peu résistant, a obligé le constructeur à une structure développée, massive. pour éviter l'écrasement des murailles et le flambement des supports.

Cette pierre n'est pas particulière à la région et se retrouve dans les pays voisins. De plus l'Anjou n'est pas limité géographiquement. Bref les conditions matérielles semblent faire difficulté à admettre une personnalité suffisamment distincte à ses monuments tout remarquables soient ils, et à en faire une école distincte de celle de la France centrale.

D'autre part la Sologne avec ses marais et son limon argileux a amené ses habitants à fabriquer des briques, en Beauce c'est différent, avec ses carrières de craie durcie de saint André dans le Vendomois, de Bourré, dans le Blésois et de calcaire dur de Pontlevoy, dans le même arrondissement Voilà bien des matériaux différents et très faciles à travailler. Les soubassements sont faits en Pontlevoy, les murs en briques ou en pierres de craie, les chapitaux de même et voilà comment nous y avons observé des morceaux magnifiques de sculpture faits généralement en craie marneuse blanche ne prenant pas la patine et absolument fraiche, même alors qu'elle date de nombreux siècles.

Tendre ou demi dure, elle se laisse rayer par l'ongle et a, ce pendant, une résistance remarquable. Sa charge d'écrasement varie entre 50 et 120 kilogrammes tandis que le calcaire de Pontlevoy va jusqu'à 420 kilogs.

Celui çi donne des assises de quarante à cinquante centimètres de hauteur,tandis qu'avec la craie du Blésois tous les genres d'appareils sont possibles, puisque les bancs vont jusqu'à deux mètres cinquante d'épaisseur et parfois, à Bourré, jusqu'à trente ou quarante mètres de puissance.

De pareilles conditions de travail devaient amener les constructeurs à produire des monuments robustes, massifs. Ils sont du éviter les conceptions aux masses raréfiées des architectures de la Bourgogne et de l'Ile de France, car pareilles formes auraient amené des écrasements.

Instruit de ces faits, Viollet le Duc n'admettait pas l'existence d'une école de l'Anjou qu'il comprenait dans l'école de l'Ile de France, du Domaine royal.

Auguste Choisy rattachait Saint Martin de Tours comme Germigny-les-prés, à l'époque romane, à l'Auvergne ; mais à la période gothique, il faisait observer que l'Anjou avait adopté dès le milieu du XIIe siècle, le décor ogival en proscrivant l'arc boutant, en demeurant attaché aux procédés d'équilibre de la voute de l'époque romane et en subordonnant ses plans aux conditions de la butée directe des voutes. En essayant d'éluder l'emploi de l'arc boutant, il croyait qu'on y avait été conduit à une architecture

mixte ou il admettait l'influence demi byzantine, demi gothique dont le type est d'après lui, la cathédrale d'Angers.

C'était une opinion. Elle n'est plus admise de nos jours. Robert de Lasteyrie englobait tout le Blesois dans l'Ile de France, bien que de son temps Anthisme saint Paul voulait en faire une école spéciale. Il la rattachait aux architectures du Poitou, du Limousin et du Perigord et la qualifiait « école ligerienne ».

Avec le savant conservateur du musée du Trocadero, M. Camille Enlart, on apprécie méthodiquement la question.

Pour lui, il y a l'école du Poitou à laquelle appartient le Blésois à l'époque romane. Elle s'étend à la période ogivale et devient l'école du sud ouest. L'Anjou y est partie, mais ne la domine pas par une influence magistrale.

Les caractères de pareille école sont d'ailleurs assez difficiles à préciser et M. Deshoulieres a même conclu au congrès qu'elle n'en avait pas de spéciaux.

La prudence doit nous guider après que M. Brutails nous a mis en garde contre l'abus des notions scientifiques en archéologie et les dangers de la création d'écoles mixtes, — un des nôtres a même ajouté qu'en admettant l'existence de celles ci, il n'y plus d'archéologie possible ! — tant les influences, les échanges se sont croisés entre les différentes contrées non seulement de la France, mais de toute l'Europe.

Gardons nous donc de pareille solution en créant pour la Sologne et la Beauce, une école alors qu'elles sont si différentes entr'elles.

Il est juste, en terminant que nous fassions part des caractères que donne au Blésois, le distingué et érudit archéologue qu'est le docteur Fréderic Lesueur. Il discerne dans l'histoire de l'architecture blésoise deux périodes, l'une de formation, l'autre qui commence à la fin du XIIe siècle. Il y existe un mode de remplissage des entrevous par des pierres posées sur plan vertical parallèles aux murs goutterots, qui est très particulier. C'est une pratique de métier du maçon peu répandue ailleurs Les voutes sont bombées et pourvues de huit nervures dont quatre liernes avec des tiercerons reliant les membrons, les doubleaux aux arcs ogifs.

Les murs sont épais, perçés de fenêtres étroites pour que la muraille conserve sa force et sa résistance.

Les églises ont le plus souvent une seule nef, comme Saint-Georges-des-Bois, Fontaine-en-Sologne, Noyers, Chateauvieux, Memetou-sur-Cher, Courmenin, Romorantin modifiée au XIIe siècle.

La belle église de Vendôme a trois nefs presque de même hauteur. Dans ces édifices, l'abside est souvent à chevet plat ou à *chorus* sans ambulacre.

Nous avons étudié presque tous ces édifices, mais avant tout une mention très spéciale est due à la délicieuse chapelle de Saint Lazare à Noyers.

Classée parmi les monuments historiques, intéressante au premier chef pour l'histoire de France, appartenant à un riche propriétaire héritier d'un grand nom, mais qui l'oublie en même temps que son devoir envers sa terre natale, cette chapelle tombe en ruines.

Faute d'un peu d'argent, les monuments historiques n'y peuvent rien, enserrés qu'ils sont par la compression des dépenses, conséquence fatale du resserrement du budget ; le propriétaire n'en ayant pas cure, cet important morceau d'Art se meurt.

Un de ces jours nous apprendrons sa chute et la France aura un témoin de sa gloire en moins. Abandonnée à la Révolution, la chapelle a servi de grange, d'étable et de nos jours, elle est abandonnée, bien que ce soit le plus charmant morceau d'architecture qu'on nous ait montré dans le Blésois.

Il est situé près de Saint Aignan ou sa voisine, l'église de ce joli bourg, n'a pas été négligée et est bien et dignement conservée. C'est un bel édifice du XIIe siècle à trois nefs couvertes en berceau avec cul de four sur le *chorus*.

Une coupole est à la croisée, portée sur trompes d'angles. Ce qui est plus intéressant, ce sont les marques des progrès successifs de la voutaison sur nervures, d'abord lourdes et ensuite de plus en plus légères, comme des essais et un affranchissement final, tout une filiation des formes de ce membre important de la technique constructive du moyen-âge.

L'ancienne abbatiale de Saint Lomer à Blois est plus intéressante encore. C'est une magnifique nef ou nous avons remarqué au

moins cinq campagnes différentes. Nous pensons que la majeure partie date de 1138, que les constructions ont du recevoir une toiture provisoire à hauteur du triforium et soumettons cette idée aux recherches des archéologues blésois qui sauront en faire sortir la vérité.

Lavardin nous a montré sa belle église du XIIe siècle, couverte en bois avec ses piliers ornés de magnifiques fresques romanes rivales et voisines de celles qui rendent si importantes pour l'histoire de l'Art, les vestiges qui ornent la chapelle de Saint Gilles à Montoire avec son plan tréflé et son ordonnance rappelant la chapelle de Galla Placidia à Ravenne, rivales enfin des peintures de la crypte de l'église de Saint Aygnan.

La belle nef de Selles sur Cher nous a montré ses curieuses sculptures des murailles extérieures de ses chapelles absidiales. L'église de Suevres, Saint Christophe, son beau pignon que je crois remonter jusqu'aux bas temps de l'époque romaine, soit le VIIe ou VIIIe siècle, dans sa partie inférieure. Les nombreuses trouvailles romaines des environs en seraient une preuve de plus s'il en fallait une.

Le plus vif intérêt des congressistes fut éveillé par la visite d'une admirable abbatiale dont on n'a guère parlé et qui est restée inconnue de la science historique, perdue qu'elle est loin des chemins fréquentés

Aiguevive a été abandonnée à la Révolution, n'a pas été transformée en usine, en logements ou pire encore, est restée loin des inspecteurs, des subsides et des restaurateurs. Ainsi la fête fut elle complète pour les visiteurs de ce bel édifice,qui nous a montré une disposition de petites sacristies entre les absidioles qui se retrouve à Ineuil dans le Cher, à Saint Désiré dans l'Allier et qui n'a pas échappé à l'attention éveillée et perspicace de M. Camille Enlart, membre de l'Institut de France.

Mais la visite plaçée le dernier jour du congrès à la Trinité de Vendôme fut vraiment le fleuron d'honneur de cette moisson monumentale. Un cri d'admiration nous échappa devant son clocher merveilleux, rival de celui de Chartres.

Il y a dans cette belle église de superbes stalles que notre savant ami M. Vitry, conservateur au Louvre, à attribué devant les congressistes à une main du Brabant ou des Flandres.

En Ligerie

Rapport
à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique
sur le Congrès archéologique de France
tenu à Blois du 18 au 23 mai 1925.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Le quatre-vingt-huitième Congrès de la Société française d'archéologie s'est tenu, à Blois, avec un succès que nous nous faisons le devoir et le grand plaisir de reconnaître, en en félicitant, dès l'abord, ses organisateurs.

Leur préoccupation obligée et bien naturelle fut de déterminer par les caractères de l'école de l'Anjou, de l'architecture médiévale, si l'ancien Blésois peut être rattaché à l'art de cette région.

Mais l'histoire des premiers temps de la Renaissance sur les bords de la Loire, elle aussi, a forcément requis la très sérieuse attention du Congrès.

Tout au moins ces deux questions ont-elles été souvent soulevées lors des débats en séances et pendant la visite des monuments. Abordons tout d'abord la question angevine. Nous reprendrons celle de la Renaissance à la fin de ce rapport.

Logiquement les défenseurs les plus éloquents de l'école furent les

savants chercheurs de l'Anjou. C'est trop naturel, car toujours et bien à tort, les préoccupations régionales se font jour dans les raisonnements que l'on entend en pareille occurence. Ils se trouvèrent servis par la parole autorisée du docteur Frédéric Lesueur, le savant historien du château de Blois.

Les archéologues estiment avec raison ses beaux travaux d'une érudition si sure et si méthodique.

L'opinion adverse eut comme tenants le distingué vice-directeur de la Société française, M. Deshoulières, qui défend à ce sujet et avec acquit les idées de feu le regretté savant que fut Eugène Lefevre Pontalis, et M. Banchereau, conservateur du musée d'Orléans. Ces questions d'écoles sont extrêmement délicates à résoudre ; elles donnent lieu à des controverses souvent marquées au coin de l'esprit de clocher ; toujours elles se font par des appréciations sur lesquelles l'accord se produit difficilement.

Pour qu'il y ait une école d'architecture bien caractérisée, il faut qu'il y ait des matériaux spéciaux, que le pays soit isolé ou l'ait été, soit par sa situation, soit par des circonstances politiques, et que les caractères ethniques de la race y prédispose les artistes.

L'Auvergne, l'an dernier, nous avait montré pareilles données et semblable résultat de ces conditions d'élaboration.

Nous avons eu bien soin alors de vous marquer les caractères très spéciaux de cette architecture auvergnate médiévale dont les monuments ont comme matériaux principaux, des pierres de grès et de lave, comme exécutants des artistes nés dans un pays aux hommes brachycéphales isolés par leurs montagnes des contrées voisines. En Anjou, il n'en est plus de même.

Le pays produit une pierre tendre, friable, permettant des sculptures refouillées, mais ce matériau étant peu résistant, a obligé le constructeur à une structure développée, massive, pour éviter l'écrasement des murailles et le flambement des supports.

Cette pierre n'est pas particulière à la région et se retrouve dans les pays voisins. De plus l'Anjou n'est pas limité géographiquement. Bref les conditions matérielles semblent faire difficulté à admettre une personnalité suffisamment distincte à ses monuments tout remarquables soient ils, et à en faire une école distincte de celle de la France centrale.

D'autre part la Sologne avec ses marais et son limon argileux a amené ses habitants à fabriquer des briques, en Beauce c'est différent, avec ses carrières de craie durcie de saint André dans le Vendomois, de Bourré, dans le Blésois et de calcaire dur de Pontlevoy, dans le même arrondissement Voilà bien des matériaux différents et très faciles à travailler. Les soubassements sont faits en Pontlevoy, les murs en briques ou en pierres de craie. les chapitaux de même et voilà comment nous y avons observé des morceaux magnifiques de sculpture faits généralement en craie marneuse blanche ne prenant pas la patine et absolument fraiche, même alors qu'elle date de nombreux siècles.

Tendre ou demi dure, elle se laisse rayer par l'ongle et a. ce pendant, une résistance remarquable. Sa charge d'écrasement varie entre 50 et 120 kilogrammes tandis que le calcaire de Pontlevoy va jusqu'à 420 kilogs.

Celui çi donne des assises de quarante à cinquante centimètres de hauteur,tandis qu'avec la craie du Blésois tous les genres d'appareils sont possibles, puisque les bancs vont jusqu'à deux mètres cinquante d'épaisseur et parfois, à Bourré, jusqu'à trente ou quarante mètres de puissance.

De pareilles conditions de travail devaient amener les constructeurs à produire des monuments robustes, massifs. Ils sont du éviter les conceptions aux masses raréfiées des architectures de la Bourgogne et de l'Ile de France, car pareilles formes auraient amené des écrasements.

Instruit de ces faits, Viollet le Duc n'admettait pas l'existence d'une école de l'Anjou qu'il comprenait dans l'école de l'Ile de France, du Domaine royal.

Auguste Choisy rattachait Saint Martin de Tours comme Germigny-les-prés, à l'époque romane, à l'Auvergne ; mais à la période gothique, il faisait observer que l'Anjou avait adopté dès le milieu du XII[e] siècle, le décor ogival en proscrivant l'arc boutant, en demeurant attaché aux procédés d'équilibre de la voute de l'époque romane et en subordonnant ses plans aux conditions de la butée directe des voutes. En essayant d'éluder l'emploi de l'arc boutant, il croyait qu'on y avait été conduit à une architecture

mixte ou il admettait l'influence demi byzantine, demi gothique dont le type est d'après lui, la cathédrale d'Angers.

C'était une opinion. Elle n'est plus admise de nos jours. Robert de Lasteyrie englobait tout le Blesois dans l'Ile de France, bien que de son temps Anthisme saint Paul voulait en faire une école spéciale. Il la rattachait aux architectures du Poitou, du Limousin et du Perigord et la qualifiait « école ligerienne ».

Avec le savant conservateur du musée du Trocadero, M. Camille Enlart, on apprécie méthodiquement la question.

Pour lui, il y a l'école du Poitou à laquelle appartient le Blésois à l'époque romane. Elle s'étend à la période ogivale et devient l'école du sud ouest. L'Anjou y est partie, mais ne la domine pas par une influence magistrale.

Les caractères de pareille école sont d'ailleurs assez difficiles à préciser et M. Deshoulieres a même conclu au congrès qu'elle n'en avait pas de spéciaux.

La prudence doit nous guider après que M. Brutails nous a mis en garde contre l'abus des notions scientifiques en archéologie et les dangers de la création d'écoles mixtes, — un des nôtres a même ajouté qu'en admettant l'existence de celles ci, il n'y plus d'archéologie possible ! — tant les influences, les échanges se sont croisés entre les différentes contrées non seulement de la France, mais de toute l'Europe.

Gardons nous donc de pareille solution en créant pour la Sologne et la Beauce, une école alors qu'elles sont si différentes entr'elles.

Il est juste, en terminant que nous fassions part des caractères que donne au Blésois, le distingué et érudit archéologue qu'est le docteur Frédéric Lesueur. Il discerne dans l'histoire de l'architecture blésoise deux périodes, l'une de formation, l'autre qui commence à la fin du XII[e] siècle. Il y existe un mode de remplissage des entrevous par des pierres posées sur plan vertical parallèles aux murs goutterots, qui est très particulier. C'est une pratique de métier du maçon peu répandue ailleurs Les voutes sont bombées et pourvues de huit nervures dont quatre liernes avec des tiercerons reliant les membrons, les doubleaux aux arcs ogifs.

Les murs sont épais, perçés de fenêtres étroites pour que la muraille conserve sa force et sa résistance.

Les églises ont le plus souvent une seule nef, comme Saint-Georges-des-Bois, Fontaine-en-Sologne, Noyers, Chateauvieux, Memetou-sur-Cher, Courmenin, Romorantin modifiée au XIIe siècle.

La belle église de Vendôme a trois nefs presque de même hauteur. Dans ces édifices, l'abside est souvent à chevet plat ou à *chorus* sans ambulacre.

Nous avons étudié presque tous ces édifices, mais avant tout une mention très spéciale est due à la délicieuse chapelle de Saint Lazare à Noyers.

Classée parmi les monuments historiques, intéressante au premier chef pour l'histoire de France, appartenant à un riche propriétaire héritier d'un grand nom, mais qui l'oublie en même temps que son devoir envers sa terre natale, cette chapelle tombe en ruines.

Faute d'un peu d'argent, les monuments historiques n'y peu vent rien, enserrés qu'ils sont par la compression des dépenses, conséquence fatale du resserrement du budget ; le propriétaire n'en ayant pas cure, cet important morceau d'Art se meurt.

Un de ces jours nous apprendrons sa chute et la France aura un témoin de sa gloire en moins. Abandonnée à la Révolution, la chapelle a servi de grange, d'étable et de nos jours, elle est abandonnée, bien que ce soit le plus charmant morceau d'architecture qu'on nous ait montré dans le Blésois.

Il est situé près de Saint Aignan ou sa voisine, l'église de ce joli bourg, n'a pas été négligée et est bien et dignement conservée. C'est un bel édifice du XIIe siècle à trois nefs couvertes en berceau avec cul de four sur le *chorus*.

Une coupole est à la croisée, portée sur trompes d'angles. Ce qui est plus intéressant, ce sont les marques des progrès successifs de la voutaison sur nervures, d'abord lourdes et ensuite de plus en plus légères, comme des essais et un affranchissement final, tout une filiation des formes de ce membre important de la technique constructive du moyen-âge.

L'ancienne abbatiale de Saint Lomer à Blois est plus intéressante encore. C'est une magnifique nef ou nous avons remarqué au

moins cinq campagnes différentes. Nous pensons que la majeure partie date de 1138, que les constructions ont du recevoir une toiture provisoire à hauteur du triforium et soumettons cette idée aux recherches des archéologues blésois qui sauront en faire sortir la vérité.

Lavardin nous a montré sa belle église du XIIe siècle, couverte en bois avec ses piliers ornés de magnifiques fresques romanes rivales et voisines de celles qui rendent si importantes pour l'histoire de l'Art, les vestiges qui ornent la chapelle de Saint Gilles à Montoire avec son plan tréflé et son ordonnance rappelant la chapelle de Galla Placidia à Ravenne, rivales enfin des peintures de la crypte de l'église de Saint Aygnan.

La belle nef de Selles sur Cher nous a montré ses curieuses sculptures des murailles extérieures de ses chapelles absidiales. L'église de Suevres, Saint Christophe, son beau pignon que je crois remonter jusqu'aux bas temps de l'époque romaine, soit le VIIe ou VIIIe siècle, dans sa partie inférieure. Les nombreuses trouvailles romaines des environs en seraient une preuve de plus s'il en fallait une.

Le plus vif intérêt des congressistes fut éveillé par la visite d'une admirable abbatiale dont on n'a guère parlé et qui est restée inconnue de la science historique, perdue qu'elle est loin des chemins fréquentés

Aiguevive a été abandonnée à la Révolution, n'a pas été transformée en usine, en logements ou pire encore, est restée loin des inspecteurs, des subsides et des restaurateurs. Ainsi la fête fut elle complète pour les visiteurs de ce bel édifice,qui nous a montré une disposition de petites sacristies entre les absidioles qui se retrouve à Ineuil dans le Cher, à Saint Désiré dans l'Allier et qui n'a pas échappé à l'attention éveillée et perspicace de M. Camille Enlart, membre de l'Institut de France.

Mais la visite placée le dernier jour du congrès à la Trinité de Vendôme fut vraiment le fleuron d'honneur de cette moisson monumentale. Un cri d'admiration nous échappa devant son clocher merveilleux, rival de celui de Chartres.

Il y a dans cette belle église de superbes stalles que notre savant ami M. Vitry, conservateur au Louvre, à attribué devant les congressistes à une main du Brabant ou des Flandres.

Peut-être y a-t-il là une œuvre de plus à attribuer à ces centaines de nomades de l'art qui sont allés porter au loin le beau renom des ateliers de notre pays. La chose devrait être étudiée à fond, car ces stalles sont remarquables et devraient bien figurer dans notre musée des Echanges internationaux du Cinquantenaire.

Cela nous a rappelé que les monuments créés alors en Touraine et en Blésois furent l'attirance de nombreux artistes de notre pays. Certains travaillèrent à Amboise comme Pierre Mynart, Casin d'Utrecht, Corneille de Nesve ou Neve, sculpteurs, Jean de Ghistelle, tapissier, à Blois, comme Jean de Brucelles, brodeur, signalés par M. Louis de Grandmaison et aussi à Plessis lès Tours, comme ce Jean van den Berghe dit de Ruysbroeck, fils de l'immortel maître des œuvres de la flèche de saint Michel à l'hôtel de ville de Bruxelles. Il y œuvra pour les rois Louis XI et Charles VIII.

Nos souverains aussi pensèrent à imiter chez nous les splendeurs des châteaux ligeriens.

Charles V, après avoir vu Chambord songea à en faire une copie dans le parc de Bruxelles. On connait le compte de 1554 par lequel Jacques de Broeucq fut payé pour avoir fait plusieurs plans de châteaux hexagones et heptagones et *« la plattefourme de Chambourg appartenant à monsieur d'Arras »*, Granvelle !

Une autre œuvre flamande fut montrée au congrès par M Fréderic Lesueur, par la projection d'un cliché diapositif du retable de Thenay en Loir et Cher. C'est une œuvre sculptée, mais dont les volets sont peints.

Malheureusement, l'horaire chargé du congrès nous a empêché d'aller voir cette production de nos artistes du passé.

C'est peu de choses que tout cela dans un pays qui a vu éclore les merveilles des châteaux de la Loire, mais cela ajoute encore à leur gloire en montrant que dès les années de leur construction, nos artistes eurent à en subir l'attirance et la séduction. Nous venons de citer les merveilles, des châteaux de la Loire. Gardons pour en parler l'ordre chronologique et mentionnons tout d'abord les ruines de la Macelle à Thésée, l'antique *Macella* de *Thassiaca*. C'est une salle ractangulaire orientée Est ouest avec dans le milieu de sa façade sud, une porte voutée en cintre. Tout l'appareil est du *pseudoisodomon* avec tous les trois pieds des lits de tuilaux

testæ tetradoron. Les murs ont un pied et demi d'épaisseur. Dans la partie haute et dans le sens de la longueur de la salle, en voit sur chaque face neuf ou dix fenêtres, tout comme à la Basilique de Trèves ou à l'église de saint Pierre de Vienne.

Tout cela exclut toute idée défensive. L'ouvrage n'a d'ailleurs jamais été achevé. Peut être n'a-t-il jamais été couvert. Les trous de boulins sont encore intacts et n'ont pas été bouchés. La visite de ce curieux monument fut l'intéressante occasion d'entendre les érudites appréciations de M. Etienne Michon, le savant conservateur des antiques au Louvre, délégué du Gouvernement français, qui l'attribua à la basse époque de la période romaine. Il est à espérer que M. de Marcillac donnera suite à son idée d'en relever les tracés et de l'étudier, ce qui n'aurait pas encore eu lieu, s'il faut en croire un bruit entendu au cours de la visite. Peut-être la pente douce qui descend vers la Loire en plein sud, lui réservera-t-elle une belle découverte et alors on pourra déterminer s'il s'agit d'une halle à la viande (*macellum*) de la vieille ville romaine *Thassiaca*.

Le congrès n'a pas abordé cette question en séance, faute de rapport non plus que celle des camps, buttes et enceintes de Loir et Cher, dont M. Florance a fait un relevé fort important (1919). Il démontre que la terre ligérienne fut fort peuplée à l'époque du bronze et du fer et encore davantage sous le règne de Rome. Le même savant fit au congrès une communication sur une pierre gravée et un cachet d'occuliste romain au sujet de laquelle M. Michon fit des réserves justifiées.

Sur la période des grandes invasions, le congrès n'a pas apporté de lumière nouvelle.

Il faut aller vers une ancienneté moins avancée pour trouver des demeures fortifiées en Blésois.

Cependant sont d'un âge très respectable, Chinon qui remonte à Thibaut le tricheur (954), Langeais bâti vers 990 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, Lavardin qui remonte à Hugues de Lavardin, filleul d'Hugues Capet, Montrichard qui fut bâti au XIIe siècle, Menetou sur Cher qui a une enceinte et des portes du XIIIe siècle, enfin Vendôme qui a ses annales depuis le Xe siècle, avec Bouchard Ier le vieux de la Maison d'Anjou.

La centralisation du pouvoir royal a ruiné ces demeures en abaissant les féodaux, en les maintenant à l'ombre de la royauté.

Les ruines causées par la *guerre de cent ans* ont fait naître une bourgeoisie riche, enrichie par les trafics de guerre. Après, les fiefs deviennent accessibles à l'argent. Ils sont une propriété que l'on achète par engagére ou d'autre facon, un patrimoine dont on dispose. Le relief a disparu à la fin du XV[e] siècle.

Ainsi tandis que la noblesse se ruine, obére ses finances, hypothèque ses biens, le marchand, l'argentier, s'enrichissent cependant que les descendants des constructeurs des donjons angevins sollicitent et acceptent des charges à la Cour, des pensions royales ou des apanages d'abbayes pour vivre.

La bourgeoisie admise aux charges de la Cour par Louis XI met la main sur les produits du travail, d'autre part, sur les corporations des métiers devenues, en fait, héréditaires, privilèges des bourgeois, dont les descendants étrangers au travail tirent profit des maîtrises en accaparant le patronat, en drainant les profits du labeur.

Ainsi les grandes fortunes s'érigent. Jacques Cœur à Bourges, les Briçonnet, les Beaune à Tours, les Bohier à Paris, les Pinçé à Angers, et que d'autres, les Berthelot, les Semblançais, les Robertet, les Sardini, les Lebreton, sur les rives ligeriennes.

Ce sont ces nouvelles couches sociales qui ont bâti à côté des demeures royales de Blois, d'Amboise et de Chambord, toutes ces merveilleuses villas-châteaux de la Loire.

Parfois ces familles enrichies par le travail sont italiennes, comme les Sardini, à Blois, les Salviati, à Talcy.

Plus tard les Guillaume Charron, à Ménars, les Henry Hurault, à Cheverny, continueront la tradition, tradition de grandeur qui rachète par une splendeur magique tout cet art de parvenus. Tout naturellement cette floraison castrale ne reflète que par des souvenirs, les demeures fortifiées du moyen-âge, ces ancètres que les nouvelles classes riches veulent seulement imiter.

L'apparence restera féodale ; le plan rappellera la lice et l'avant lice ; la défense haute sera figurative comme à Talcy, à Azay le rideau ; les douves continueront à exister, à Ménars, à Cheverny, comme dans toutes ces demeures de plaisance fussent elles des

« folies », comme ce Chambord, rêve de poète, matérialisation en pierres d'une fantaisie écrite, réalisation gigantesque et ordonnée, la première en dâte, des grandes constructions royales comme le faisait observer avec raison M. Paul Vitry, préface magnifique au Louvre, aux Tuileries, à Fontainebleau, et plus tard à Versailles et à Compiègne.

C'est ainsi que le congrès a étudié les chateaux de Blois, de Chambord, de Talçy, du Moulins à Lassay et d'une date plus récente Ménars et Cheverny.

Une grande dame française a bien voulu parfaire ce programme en invitant le délégué du Gouvernement belge à compléter ce bouquet par la visite de Chenonceaux, d'Azay-le-rideau, d'Ussé, de Langeais et enfin du chateau royal de Chinon. Quelle veuille bien recevoir ici l'expression de toute notre reconnaissance.

Que pouvait apprendre de nouveau le congrès de Blois sur tous ces merveilleux chateaux ?

Que dire d'inédit sur ces demeures fastueuses sur lesquelles on a tout écrit ou pensé.

Bornons-nous donc à vanter les explications très érudites et méthodiques du directeur de la société française d'Archéologie M. Marcel Aubert, conservateur au Louvre. Ses auditeurs prisèrent fort sa critique autorisée. Une question voulait une critique sévère et méthodique. Avec le concours de M. Paul Vitry, elle fut traitée de façon à faire discerner par les plus prévenus la part respective des italiens amenés à la Cour de France par Charles VIII, Louis XII et Francois Ier et des sculpteurs et maçons français dans l'élaboration de ces œuvres si gracieuses, si remarquables aussi par la perfection des méthodes nouvelles employées de nos jours pour leur conservation. C'est à dessein que nous n'employons pas le mot *restauration*, car c'est uniquement de la *conservation* qu'entendent y faire les architectes des monuments historiques. Nous étions à Blois dans le domaine de M. Genouillot, architecte en chef des monuments historiques du Loir et Cher. Ses collègues MM. Brunet, Mayeux, Tillet, Trouvelot, présents au congrès ne lui ont pas marchandé leurs félicitations. Votre délégué s'y est joint, heureux de rendre hommage à cette façon intelligente de conserver pour l'avenir, ces beaux

monuments en ne les renouvelant pas trop et nos confrères français MM. Male, Lejeune, Barge, Frager, Glorieux et Chancel en firent de même.

Telle fut cette reunion savante qui nous a permis d'étudier ce délicieux pays du Blésois, d'y rêver aux accents, revenus à la mémoire, de Rabelais et de Ronsard, enfants de la Ligerie qui en ont chanté l'intense poésie, mais surtout, la joie de vivre, la douceur de l'existence et la jouissance des bienfaits de la nature.

Et du tréfond de nos souvenirs, nous nous disions là bas qu'il vaut mieux rêver de châteaux impossibles, fussent ils en Espagne, de rêves, voire même aux délices de Thelème, que de songer constamment et toujours aux tristes réalités de la vie d'aujourdhui !

PAUL SAINTENOY.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 4 OCTOBRE 1925.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : MM. Soil de Moriamé, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire-adjoint.

MM. Van Ortroy, Visart de Bocarmé, Hasse, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Saintenoy, Van Heurck, Kintsschots, membres.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 19 avril 1925, qui est adopté.

Pour les deux places vacantes de membre titulaire sont présentées six candidatures de membres correspondants regnicoles.

Pour remplacer éventuellement les deux correspondants qui seront élus, neuf candidatures sont proposées.

Sont ensuite élus en qualité de membres correspondants étrangers, MM. Réau, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, à Paris, colonel Dervieu, archéologue à Dijon, Hoynck van Papendrecht, conservateur du Musée d'antiquités de Rotterdam, van Kerkwyck, conservateur du Cabinet des Médailles à la Haye.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
BARON HOLVOET.

SÉANCE DU DIMANCHE 4 OCTOBRE 1925.

La séance s'ouvre à 2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le baron P. Holvoet, président.

Sont présents : MM. Soil de Moriamé, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; Rolland, secrétaire-adjoint.

MM. Van Ortroy, Visart de Bocarmé, Hasse, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Saintenoy, Van Heurck, Kintsschots, membres titulaires.

MM. l'abbé Philippen, Bautier, Delen, Michel, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Comhaire, de Behault de Dornon, membres titulaires.

MM. De Ridder, chevalier de Schaetzen, Van den Borren, chevalier Lagasse de Locht, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 1925, dont le secrétaire donne lecture, est approuvé.

Il est donné connaissance d'une lettre de l'Université hébraïque de Jérusalem, qui demande à échanger ses publications contre celles de l'Académie, et d'une demande de souscription pour l'entretien du cimetière français à Dinant.

Le bibliothécaire dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance.

M. le président adresse les félicitations de l'Académie à M. Van den Borren, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Hasse expose qu'au coin du rempart des Lombards et de la rue Nationale, à Anvers, lors du creusement des fondations d'une propriété privée, il a été trouvé à 7 mètres de profondeur, sur le sol naturel, un bloc de maçonnerie, sous lequel ont été exhumés des débris romains. Il est d'avis que ces vestiges appartiennent à la seconde enceinte du XIIIe siècle.

M. Saintenoy, se basant sur le mode de construction de ce mur et sur l'emploi de briques de petit module, émet des doutes sur l'époque de l'édification et sur la destination du mur retrouvé. Des études complémentaires lui paraissent désirables.

M. Michel résume la carrière artistique de Mathieu Van Brée et fait valoir l'influence réelle dont il a joui. Il énumère quelques unes de ses œuvres et s'occupe spécialement d'une toile appartenant au Musée de Versailles et qui représente l'entrée de Bonaparte, premier consul et de sa femme, à Anvers, en 1812. Pour l'exécution de cette œuvre, il crayonna de nombreux portraits. M Michel présente la photographie d'une série de ceux-ci et les identifie.

M. Delen soumet en même temps, en les expliquant, une collection de dessins du même maître, appartenant au musée Plantin.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
Baron P. HOLVOET.

BIBLIOTHÉQUE

Liste des publications parvenues à l'Académie depuis les mois d'octobre et novembre 1925.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

DOM ROMBAUT VAN DOREN.	Étude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall.
MARIE DELCOURT.	Etude sur les traductions des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance.
PAUL BONENFAUT.	La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens.
PAUL ROLLAND.	Une étape de la vie communale de Tournai. La fédération des seigneuries.
M. D. HENKEL.	De houtsneden van Mansion's Ovide moralisé.
J. N. JACOBSEN.	Reizigers te Amsterdam vóór 1850.
N. BEETS.	De houtsneden in Korstermans' Bijbel van 1528.
J. W. ENSCHENDÈ.	De psalmen te Geneve in de zestiende eeuw.
PAUL BERGMANS.	Ville de Gand. Commission des monuments. Rapport 1923.
ID.	Notes bibliographiques.

NICOLA PUTORTI.	Mosaici di Reggio Calabria.
ID.	Di un pavimento in mosaico scoperto in reggio di Calabria.
H. DIERICKX.	Stad Mechelen. Verslag over het stadsarchief.
ÉMILE H. VAN HEURCK.	Saint-Hubert et son culte en Belgique.
NILS ALGARD.	Johan Henrick Thomander.
GEORG LANDBERG.	De nordiska Rikena under Brömsebroforbundet.
WALFRID ENBLOM.	Privilegiestriderne vid frihetstidens Borjan 1719-1723.
GUSTAF IVERUS.	Hertog Karl av Södermanland.

ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques.
Mémoires. Collection in 8°. Tome XIX, fasc. 3 et 4.
Bulletin 5ᵉ série, tome XI, n° 6, 7-9
Classe des Beaux-Arts.
Mémoires. Collection in-8° tome II fasc. 3.
Bulletin, tome VII, nᵒˢ 6-9.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin 5ᵉ serie, tome V nᵒˢ 5, 6, 7.

ID. Analecta Bollandiana.
Tome XLIII, fasc. 4 et 4.

ID. Société royale belge de géographie.
XLIX, année fasc 2.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Plechtige Vergadering Augustus 1925.

LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique, 16ᵉ année n° 4.

TONGERLOO. Analecta Praemonstratensia.
Tomus I, fasciculus 4.

ST-NICOLAS. Cercle archéologique du pays de Waes.
Annales, 37ᵉ volume.

PARIS.	Société nationale des antiquaires de France.
	Bulletin, 1r trimestre 1925.
ID.	Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
	Comité des travaux historiques et scientifiques.
	Bulletin philologique et historique Années 1922 et 1923.
ID.	L'amour de l'art.
	6e année, nos 9, 10.
ID.	La renaissance de l'art français et des industries de luxe.
	8e année, nos 10, 11.
ID.	Société de Saint-Jean.
	Notes d'art et d'archéologie. 29e année, n° 3.
ID.	Polybiblion.
	Partie technique, tome CLXV, 10e livr.
	Partie littéraire, tome CLXIV, 4e livr.
ID.	Académie des inscriptions et belles-lettres.
	Comptes-rendus des séances de l'année 1925. Bulletin juin-août.
MONTPELLIER.	Académie des sciences et lettres.
	Bulletin janvier-juillet 1925
LYON.	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
TOULOUSE.	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
	Mémoires, 12e série, tome II.
VALENCE.	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
	Bulletin. 227e livraison.
SAINTES.	Société des archives historiques.
	Revue de Saintonge et d'Aunis, XLIe vol. 7e livr.
AMIENS	Société des antiquaires de Picardie.
	Bulletin trimestriel, année 1925, n° 1.
	Mémoires, tome XL.
BESANÇON.	Société d'émulation du Doubs.
	Mémoires, 9e série, 4e volume.
POITIERS.	Société des antiquaires de l'Ouest.
	Bulletin, 3e série, tome VI, 4e trim. 1924 et 1r trim. 1925.

ANGERS.	Société nationale d'agriculture, sciences et arts. Mémoires, 9e série, tome XXVII.
PÉRIGNEUX.	Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin, tome LII, 4e livr.
COPENHAGUE.	Société royale des antiquaires du Nord. Mémoires. Nouvelle série 1920-1924.
STOCKHOLM.	Kungl. Vitterhets historie och antiquitets Akademiniens. Handlinger, XXVIII 2 et XXXIII 2.
ID.	Sveriges offentliga Bibliotek. Accessions Katalog 39.
ROME.	Reale Accademia dei Lincei. Atti, série sesta, vol. I, fasc. 1, 2, 3.
TURIN.	Societa Piemontese de archeologia e belle arti. Bollettino, Anno IX, nos 1-2. Atti. Vol. X. fasc. 2.
MADRID.	Revista de archivos. bibliotecas y museos. Tercera epoqua ano XXVIII. Enero a marso de 1925, ano XXIX. Abril a Junio de 1925.
PALMA.	Societat arqueologica Luliana. Bolleti, Agost de 1925.
GRONINGUE.	Tijdschrift voor geschiedenis. 40e jaargang, aflevering 4.
AMSTERDAM.	Koninklijk Oudheidkundig genootschap. Jaarverslagen 1908, 1910, 1911, 1913, 1916, 1917, 1918, 1920, 1923.
LA HAYE.	Genealogisch Heraldisch Genootschap « de Nederlandsche Leeuw ». Maandblad XLIIIe jaargang, nos 10, 11.
AARAU.	Schweez Gesellschaft for Urgeschichte. Sechozehnter jahresbericht 1924.
DUBLIN.	Royal Irish Academy. Proceedings. Vol. XXXVII, Sect. C. nos 1, 2, 3.
SUNDERLAND.	The antiquarian Society. A seventh century manuscript.

CAMBRIDGE.	The Cambridge bulletin. Nos I, II.
CRAVOVIE.	Académie polonaise des sciences et des lettres. Classe de philologie, classe d'histoire et de philosophie. Bulletin international, années 1919, 1920, 1921, 1922.
NEW HAVEN.	The Connecticut Academy of arts and sciences. Transactions. Volume XXVI. Pages 407-469.
SAINT-LOUIS.	Washington University. Studies Humanistic series, vol. XII, number 2.
WASHINGTON	Smithsonian Institution. Publications 2769. 2777, 2778, 2979, 2780
BOSTON.	American Academy of arts and sciences. Proceedings, vol 60, nº 1.
NEW-YORK.	The Metropolitan Museum of art. Bulletin, volume XX, numbers 10 and 11.
CINCINNATI.	Museum Association. Report XL. 1924.
BONE.	Académie d'Hippone. Bulletin 1922-1924.
BATAVIA.	Koninklijk Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde. Deel LXIV, afl. 344. Oudheidkundig verslag 1924, 1e, 2e. 3e, 4e kwart. Publicaties van den oudheidkundigen dienst in Nederlandsch Indië. Deel I.
MODJOKERTO.	Oudheidkundige Vereeniging « Majapahit ».
CALCUTTA.	Archaeological survey of India. Memoirs nos 15, 20, 27.
BURMA.	Archaeological survey Burma. Report till 31 march 1925.

3° PUBLICATIONS ET JOURNAUX..

FLORENCE.	Leo S. Olschki.
	Librairie ancienne. Bulletin AXL nº 81.
BERLIN.	W. Weber.
	Archäologie, 70 jahre.
HALLE A SAALE.	A. Riechmann & Cº.
	Katalog über numismatische literatur.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

de quelques publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août à Décembre 1925.

—

N° 121.

MESSIEURS,

Des circonstances fortuites m'avaient forcé de donner à mon dernier compte-rendu des proportions inusitées. Je ne croyais pas devoir récidiver. Mais voici qu'une grève persistante a retardé pendant des mois l'impression de nos publications. Les matériaux se sont accumulés. Des raisons d'économie m'ont engagé en ces circonstances à réunir en un seul fascicule mes divers comptes-rendus. Ils portent donc sur une période d'une étendue inaccoutumée. Ceci vous expliquera leur ampleur et me vaudra, je l'espère, votre indulgence. J'espère ne plus désormais avoir à y faire appel.

* * *

Un gentilhomme lorrain, qui avait nom le chevalier Victor de Chandelot, après un court passage dans la gendarmerie du roi, entra en 1787, comme enseigne, dans le régiment wallon de Murray. Il était en garnison à Mons, quand éclata la révolution brabançonne. Un peu plus tard, il fit partie de l'armée autrichienne, qui lutta dans nos provinces contre les troupes de la République française

que commandait Dumouriez. Nommé sous-lieutenant, il fut fait prisonnier en 1794, avec toute la garnison du Quesnoy. Resté au service de l'Autriche, il fit dans la suite une brillante carrière et atteignit le grade de général-major. Il épousa à Namur en 1798 M[lle] Marie Albertine de Stassart, fille du président du Conseil de Namur. Mis à la retraite, il profita des loisirs dont il jouissait, pour écrire l'histoire de sa vie. Celle-ci constitue un volumineux recueil en possession aujourd'hui d'un de ses arrière neveux. Notre confrère, M. le vicomte Ch. Terlinden, a eu la bonne fortune de pouvoir les consulter et il en a extrait une série de renseignements qu'il publie dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire sous le titre de *Souvenirs d'un officier autrichien sur les campagnes de la Révolution brabançonne et de la Révolution française en Belgique.* Ecrits à la fin de la vie de l'auteur, purement de souvenir, après la perte des notes qu'il avait prises au jour le jour, ces mémoires n'en constituent pas moins une précieuse contribution pour l'histoire des événements si importants, qui se déroulèrent dans nos provinces à la fin du XVIII[e] siècle. L'auteur fait peut-être un peu trop valoir le rôle qu'il joua pendant ces années troublées, son ton est peut-être un peu trop ronflant, les renseignements qu'il fournit présentent néanmoins un vif intérêt. Ses mémoires font connaitre nombre de circonstances peu ou pas connues et contiennent des relations très vivantes, relatives aux divers événements qui se déroulèrent pendant cette période si agitée, qui englobe la Révolution brabançonne et la Révolution française, et aux personnages qui prirent part à la lutte militaire qui se déroula avec des résultats divers pendant cette époque troublée.

* * *

Dans les anciennes universités existaient des associations d'étudiants qui jouissaient de certains privilèges et de certaines faveurs. A Louvain semblables sociétés se retrouvent également, comme le prouve M. Van der Essen dans son étude sur *les Nations « estudantines » à l'ancienne Université de Louvain*, que publie la Commission royale d'histoire dans le numéro 3, du tome LXXXIX de ses bulletins. Celles-ci, fondées en 1435, au sein de la Faculté des

Arts, étaient au nombre de quatre : *Brabantia*, *Gallia*, *Flandria*, *Hollandia*.

Leur caractère était quelque peu artificiel et leur mission toute administrative. Elles étaient dirigées par un procureur et participaient à l'élection du doyen de la Faculté, ainsi qu'au choix de certains professeurs. Mais à côté de ces nations florissaient des groupements plus spéciaux, ne comprenant que des étudiants d'un seul pays ou d'une seule région, tels celui des Allemands qui fondèrent une bibliothèque spéciale, des Campinois qui ne comprenaient que des théologiens, des « nobles et doctes juristes Anversois » et d'autres encore. Un document que cite M. Van der Essen, fait connaître l'existence d'une *natio polonica*. En 1626, certains membres de cette dernière, dans une rixe, avaient tué l'archidiacre de Cambrai, Gilles Dama. Ce meurtre fut l'objet d'une poursuite dont les péripéties fournissent quelques renseignements sur les jeunes Polonais qui y furent impliqués.

* * *

Nous venons de parler de la nation Polonaise qui florissait parmi les étudiants de Louvain Au sujet de ces étudiants, nous pouvons fournir de plus amples renseignements, grâce à un travail de M. Stanislaw Kot, intitulé *Polacy na studjach W. Lowanjum*, que publie le Bulletin international de l'Académie polonaise des sciences et des lettres, année 1921, page 8. C'est la réputation de Juste Lipse qui valut à Louvain la venue des premiers étudiants Polonais vers la fin du XVIe siècle. Quelques grands seigneurs y envoyèrent leurs fils sous la conduite du juriste Krystanowic. Ce mouvement prit cependant une ampleur bien plus grande quand Erycius Puteanus eut organisé en 1606 des cours de deux ans, destinés à donner aux jeunes gens de la noblesse des notions suffisantes de rhétorique, de politique, d'histoire et de philosophie morale, les initiant ainsi *ad splendorem, ad prudentiam, ad virtutem*. Le professeur logeait les élèves au château de Louvain dans son *contubernium nobilium*, tandis qu'il les produisait en public en des séances organisées dans son académie, la *Polaestra Bonae mentis*. Les élèves furent particulièrement nombreux pendant la période de 1616

à 1630 ; ils appartenaient surtout à la haute noblesse. Ceux qui faisaient partie de la petite noblesse fréquentaient de préférence les cours organisés par les Jésuites aux Universités allemandes. Impossible de citer les noms de tous les jeunes gens qui suivirent les cours universitaires à Louvain, bornons-nous à constater la présence parmi ceux qui appartenaient aux familles des Marches Ruthènes de l'Est, les Sobienski, les Lesniowolski, les Ostroski, les Potocki, les Radziwill, etc. ; de la région de Cracovie les Gembicki, les Teczynski, les Trzebicki, etc. de la région de Saudomer, les Ossolinski, les Opalinski venant de la Grande Pologne, les Kostka et d'autres encore habitant la Prusse polonaise. Parmi ces jeunes gens, il y en a bon nombre qui revenus dans leur patrie jouèrent plus tard un rôle important, tels Jacques Sobieski, Georges Ossolinski, Christophe Opalinski, Georges, Lubomerski. D'autres, par exemple Stanislas Krzystanowic, Stanislas Kobierzycki, Lucas Opalinski, se signalèrent dans l'étude des questions politiques et économiques, tandis que André Piotrkowczyk, Alexandre Lahodowski, Antoine Michel Hacki devinrent des écrivains de talent.

D'autre part, Puteanus, à la suite des relations que son enseignement lui avait values en Pologne, se créa dans ce pays de chaudes amitiés. Son fils visita ces contrées lointaines et fit un séjour à la Cour des Sapelha. Sa fille Christine, sous le nom de Sœur « a S. Michaele » devint supérieure des Carmélites déchaussées à Cracovie. Elle y mourut en 1626.

* * *

Rares sont les saints qui ont été l'objet dans nos provinces d'un culte aussi ancien et aussi répandu que celui voué à Saint-Hubert. Peu de circonstances de son existence nous sont connues. Toutefois la faveur dont il fut l'objet démontre combien son intercession souvent fut efficace. Il était en effet invoqué contre la rage et en maintes circonstances les malades atteints de cette terrifiante maladie furent guéris ou grandement soulagés. Toutefois au cours des siècles la piété populaire donna naissance à de nombreuses pratiques de dévotion quelque fois peu admissibles et constitua une légende qui n'a avec l'histoire parfois que de lointaines assimilations.

C'est surtout ce côté folklorique du culte de Saint Hubert que M. Eug. Van Heurck s'est appliqué à détailler dans une brochure qu'il consacre à *Saint-Hubert et son culte en Belgique.* Dans ses riches collections il a recueilli pas mal d'objets qui se rapportent à ce culte. Leur reproduction ajoute encore à l'intérêt de la notice de M. Van Heurck.

* * *

Comme don de joyeuse entrée, notre nouveaux confrère M. Marcel De Puydt a bien voulu nous faire parvenir une importante et précieuse série de vingt-huit brochures. Toutes traitent de la préhistoire, toutes se rapportent à la province de Liège ou au Limbourg, Voici d'abord *la Notice sur le catalogue du Musée de Liége* et son *Premier supplément.* La première de ces publications n'était guère à signaler trop spécialement sous le rapport du nombre ni de la valeur des objets exposés. Mais *le premier supplément* l'a bientôt complété dans des proportions considérables. Dans l'entretemps en effet un événement heureux s'était produit. M. De Puydt avait eu un geste généreux : il avait fait don au musée de ses importantes collections préhistoriques. La valeur scientifique de ces acquisitions apparaîtra clairement à ceux qui voudront se donner la peine de parcourir dans les catalogues la description des objets exposés et spécialement de ceux qui proviennent de la collection de M. De Puydt.

D'autres brochures sont consacrées à l'histoire et à la description des fouilles faites dans les provinces de Liége ou du Limbourg.

C'est à Liége même le gisement découvert à la briqueterie sablonneuse de Sainte Walburge. De nombreux silex taillés, armes ou instruments, y furent trouvés et recueillis. A Rullen on mit au jour un atelier néolithique sur l'emplacement duquel furent rassemblés de nombreux débris de silex, d'autres pièces non encore achevées ou simplement ébauchées, enfin des instruments déja employés. Des gisements, des stations furent identifiés dans de nombreuses localités du Condroz. Des chercheurs, des collectionneurs se mirent à la recherche de toutes les reliques préhistoriques. Il y en eut d'impor-

tantes. Toutes sont décrites par M. De Puydt dans plusieurs de ses brochures.

Une autre série de publications est consacrée aux fonds de cabanes néolithiques. Elles furent fouillées à l'Epinette, à Tourinne, à Latinne, ailleurs encore, voire même à Liége, sous la place St-Lambert. En ces gisements ce ne furent pas seulement les silex taillés qui furent mis au jour, mais encore des débris de cuisine, de nombreux fragments de poterie plus ou moins ornée, des outils en os et en bois de cerf.

Enfin terminons cette énumération en signalant encore quelques brochures dans lesquelles sont étudiés plus spécialement certains objets préhistoriques se distinguant par leur rareté ou par d'autres qualités.

* * *

Ce n'est pas moins de 71 brochures dues à la plume érudite du regretté directeur de la Société française d'archéologie, M. Eugène Lefèvre Pontalis, que cette société par l'obligeante entremise de notre collègue M. Deshoulières, nous fait parvenir pour notre bibliothèque. Cette acquisition est précieuse ; ces œuvres au point de vue archéologique, au point de vue de l'architecture religueuse surtout, sont d'un indiscutable intérêt. Ce sont surtout à des monographies d'églises que la plupart de ces publications sont consacrées ; on y retrouve l'étude raisonnée et la description savante de nombre de monuments romans ou ogivaux, qui, au point de vue architectonique, méritent d'être étudiés en détail et proposés comme modèles ou éléments de comparaison.

Certains monuments sont décrits d'une façon plus complète ou plus minutieuse, telle la cathédrale de Chartres. De nombreuses brochures lui sont consacrées. M. Lefèvre Pontalis s'occupe tour à tour *des Façades successives au XIe et XIIe siècle*, *des clochers*, *des fondations des façades*, *les cryptes et le puits des Saints Forts*, enfin des *Architectes* qui ont présidé à la *construction* du temple. D'autres monographies sont conçues d'après un plan plus ample et atteignent également le domaine historique, telle est, entre autres, l'*histoire de la cathédrale de Noyon*. Certaines parties de

monuments ont également provoqué des études spéciales. Nous citerons dans cette catégorie *Les clochers du Calvados*, ou en une publication d'un travail plus développé, l'*histoire de l'architecture gothique dans le Champagne méridionale au XIIIe et au XVIe siècle*. Des guides ont aussi été édités pour l'usage des participants et des divers adhérents aux congrès de la Société française. On comprendra qu'il n'est pas possible dans le cadre de ce modeste compte-rendu d'analyser spécialement toutes ces publications. Qu'il me suffise de les signaler. Les membres pourront facilement les consulter à la bibliothèque ; il y trouveront profit et pourront y parfaire leurs connaissances en architecture religieuse.

* * *

Un généreux donateur a fait au Metropolitan Museum of Art, de New-York, un don précieux d'anciennes estampes, parmi lesquelles il y a lieu surtout de remarquer une charmante *Annonciation* du maître F. V. B. Elle est reproduite dans le Bulletin de ce musée (volume XX, number 8) et décrite par William M. Ivins Jr. D'anciens auteurs avaient sans aucune apparence de vérité et sans la moindre preuve affirmé que ces initiales se rapportaient à un graveur nommé Franz Van Bocholt. Cette thèse a été victorieusement combattue par M. Lehrs, dans son étude sur *The master F. V. B.* Cet auteur se basant surtout sur l'indéniable parenté qui existe entre les gravures de cet artiste et les œuvres de Memling et de Roger Vander Weyden, les attribua à un artiste flamand, M. Ivins, dans sa note *A gift of prints*, adopte complètement cette manière de voir. Du reste dans son capital ouvrage consacré à l'histoire de la gravure, notre confrère M. Delen s'occupe longuement du maître F. V. B. (page 130) et décrit ses œuvres. Il prouve l'inanité de l'identification avec un Franz Van Bocholt qui n'a jamais existé, et d'autre part, par l'étude des œuvres nombreuses de cet artiste, il est amené aussi à reconnaître en elles le travail d'un graveur flamand, appartenant suivant toutes probabilités à l'école brugeoise. L'examen de la gravure que reproduit le bulletin du musée de New-York, permet de se rendre compte des motifs évidents qui plaident en faveur de cette thèse.

L'autorité de l'ouvrage de M. Delen est déjà acceptée au Nouveau Monde. C'est ainsi que le même M. Ivins, continuant dans la livraison subséquente du Bulletin de « the Metropolitan Museum of Art » de New-York (number 9), la description des plus précieuses estampes faisant partie du don que nous venons de signaler, décrit une descente de croix, œuvre du graveur I. A. M. de Zwolle. Pour identifier cet artiste et apprécier son œuvre, il a recours au travail de M. Delen, dont il reproduit textuellement les appréciations. La descente de croix dont une épreuve appartient maintenant au musée de New-York, est considérée comme la meilleure de ses productions.

* * *

Inlassablement notre confrère, M. Robert Forrer, fouille le sol de l'Alsace. Ses recherches sont fructueuses et commandent des conclusions de grand intérêt. Celles-ci se rapportent cette fois *aux éléphants, hippopotames et à l'homme de l'Alsace quaternaire.* Sur de nombreux points du territoire Alsacien, il a pu relever des traces positives de l'habitation ou du passage de Pachydermes. Ce sont des ossements, des dents, des défenses. Ce sont parfois aussi des puits à ossements, des gisements considérables. La vallée de la Sarre, et surtout celle du Rhin, étaient des sites particulièrement fréquentés à l'époque quaternaire par les pachydermes. Toutefois les squelettes entiers sont de la plus grande rareté. Il est évident et prouvé par de multiples exemples que tous ces ossements, malgré leur multiplicité, proviennent de bêtes débitées en quartiers ; ce sont des restes de produits de chasse ayant servi de nourriture à l'homme de cette époque, car comme le dit M. Forrer, où il y a le mammouth l'homme paléolithique n'est généralement pas très loin, souvent même tout près. Il faut admettre qu'à l'origine l'homme n'a pas osé attaquer ces géants. Peu à peu il s'est enhardi ; il a perfectionné la chasse au piège et à utilisé le feu pour se rendre maître des proies convoitées. L'animal capturé était dépécé sur place et ses parties transportées souvent à grande distance. C'est ainsi que les ossements se retrouvent à l'arrêt temporaire des chasseurs, au lieu du dépéçage, mais d'autre part en plus grand nombre à l'habitat fixe occupé par la famille ou la tribu. Ces deux genres

de dépôts ont été identifiés en maints endroits de l'Alsace. Divers objets trouvés parmi les ossements : armes, ustensiles, etc. permettent d'obtenir des renseignements sur les procédés de chasse et de cuisine à l'époque paléolithique et même sur les superstitions qui s'y rattachaient. D'autre part ces ossements permettent d'établir à l'époque paléolithique, trois divisions: l'âge de l'hippopotame, l'âge du mammouth et l'âge du renne, quoique il soit impossible d'exprimer ces périodes en millénaires. Il est à remarquer que les ossements humains ne se retrouvent pas dans ces dépôts. L'homme paléolithique n'avait pas la coutume d'enterrer ses morts parmi les déchets de ses repas. Dans les régions alsaciennes jusqu'ici on n'a pas encore découvert des crânes humains indubitablement quaternaires.

* * *

Les ruines de Thèbes sont connues depuis bon temps, mais les visiteurs qui les parcourent, les voyageurs qui les explorent ne leur consacrent en général qu'un examen rapide. Aucune documentation ne leur permet d'apprécier l'importance de ces ruines, ni d'en déchiffrer l'histoire. Celle-ci leur fait défaut. C'est pour remédier à cette situation que notre confrère M. Jean Capart, aidé par Mlle Marcelle Werbrouck, vient de publier un superbe in-4°, copieusement illustré, qui porte pour titre : *Thèbes. La gloire d'un grand passé.* Ce livre, dit-il, a pour but de souligner la signification des ruines que rencontre à chaque pas le voyageur dans Thèbes et de chercher à en dégager le sens profond. C'est dans ce but que sont longuement décrits et étudiés les monuments dont les ruines se retrouvent non seulement à Thèbes, mais dans les localités voisines: Karnack, Louxor, etc. Leurs extraordinaires sculptures sont mises bien en vue. Les scènes de tous genres dont la figuration couvre partout les murailles, sont étudiées avec sagacité et longuement interprétées. C'est toute l'existence de ces peuples anciens qui se reconstitue avec ses faits de guerre, la vie rurale, ses pratiques religieuses, ses habitudes intimes. Les ruines perdent leur sens mystérieux; peu à peu se découvre l'histoire de ceux qui ont élevé les monuments qu'elles rappellent.

* * *

Les fastes artistiques des temps préhistoriques viennent de s'enrichir d'une page nouvelle et non des moins intéressantes, par suite de la découverte faite par le Dr L. Capitan et M. D. Peyrony, de reliefs solutréens au Fourneau du diable, commune de Bourdeilles (Dordogne). Ce sont les premières œuvres d'art qui peuvent avec certitude être attribuées à cette époque. Sous les éboulements provenant de l'effondrement de la voûte d'un très vaste abri sous roche, ces chercheurs outre plusieurs dépôts constitués par l'homme primitif, renfermant des pointes de lance et d'autres ustensiles en pierre découvrirent sur deux blocs des reliefs représentant des bovidés, sculptés et gravés. L'artiste préhistorique utilisant les saillies naturelles de la pierre, a rendu ses modèles avec une adresse et une habileté qu'envieraient nombre de sculpteurs modernes. Ces œuvres de mérite variable, mais dont quelques unes sont absolument remarquables, constituent un bel exemple du passage de la méthode primitive de travail à la vraie sculpture et démontre pour la première fois que ce passage s'est fait vers la fin du solutréen pour prendre son plein épanouissement durant le magdalenéen. On trouvera les détails de cette découverte dans le compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 1925, page 43.

* * *

On sait quelles richesses archéologiques renferment les parages longtemps délaissés de l'Afrique du Nord. D'étonnantes découvertes ont récemment été faites, mais elles ne comportent encore qu'un minime résultat, quand l'on songe à la quantité presqu'illimitée de vestiges anciens de tous genres qui partout saturent encore le sous-sol. Pour ne prendre qu'un point du territoire, je ne citerai comme document suggestif à ce sujet que le récent rapport dans lequel M. Erwan Marc expose *La grande pitié d'Hippone la Royale.* On assiste en ces parages à un phénomène économique dangereux ; des quartiers nouveaux, des établissements industriels, des exploitations commerciales envahissent des sites qui récèlent encore des trésors archéologiques. Sous ces terrains qui bientôt ne seront plus abordables, gisent encore le forum, les temples, les basiliques, les théâtres de la ville ancienne. Entre les deux collines, la ville dort à quelques mètres de profondeur. Dans quelques

secteurs peu importants, on a pu dégager nettement sept époques superposées, chacune marquée par des pavements ou des mosaïques remarquables. Il a suffi à quelques mètres plus loin de creuser quelque peu la terre pour mettre au jour un important établissement de bains avec ses salles encore voûtées et toutes ses installations spéciales. Dans la mer même contre la côte, récemment on a ramené deux précieuses statuettes de bronze, décélant ainsi la présence de vaisseaux coulés dont la visite pourrait probablement permettre de découvrir d'autres œuvres d'art du même genre. On ne peut donc que s'associer aux vœux émis par l'Académie d'Hippone. Il suffirait de l'octroi de subsides relativement modestes, pour lui permettre d'acheter les terrains propices aux fouilles et de l'aide bienveillante des autorités pour lui faciliter des recherches régulières et amener évidemment des découvertes du plus grand intérêt. (Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 35.)

* * *

Nous avons plusieurs fois déjà, et nous venons de le faire encore, attiré l'attention sur les trésors archéologiques appartenant à l'époque romaine, qu'on remet au jour et qu'on reconstitue dans de nombreuses localités de l'Afrique Septentrionale. Toutefois ces découvertes ne sont pas uniques et il est nécessaire d'en faire connaître d'autres qui se rapportent à des temps beaucoup plus lointains. Elles ont trait à la préhistoire. Sur ce point je trouve des données fort intéressantes dans le dernier receuil des notices et mémoires de la Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine (55e volume). Il existe en divers endroits de cette province de singuliers gisements ; on les a appelés escargotières. Ce sont de gigantesques dépôts, de véritables montagnes de coquilles d'escargots ayant servi de nourriture aux peuplades primitives ayant habité ces regions. Des fouilles pratiquées dans ces amas ont fait découvrir de nombreux outils et des armes en silex. La technique de ces instruments les rapproche plus au moins de ceux de l'époque moustérienne ; on remarque surtout la persistance du pédoncule en usage dans le dernier stade du moustérien. Outre les silex on a encore mis au jour de nombreux

débris de coquilles d'œufs d'autruche, ornés de certaines points ou traits, des os polis en abondance, etc. On a de plus au milieu de ces amas de coquilles recueillis les ossements de plusieurs corps d'enfants et d'un corps d'adulte. La présence de ces restes humains en ces endroits s'explique difficilement. D'après les savants qui les ont spécialement étudiés, ils présentent le plus haut intérêt ; ils les séparent nettement du type de Neanderthal et proposent pour le moment, de leur donner le nom du type de Mechta el-Arbi, d'après le nom de la localité où ils ont été trouvés.

Ailleurs, à Abd-el-Adhun, a été étudiée une station néolithique, à l'abord d'un ancien puits. De nombreux *nuclei* recueillis en cet endroit prouvent que l'outillage était taillé sur place. Quant à celui-ci, il est représenté par des percuteurs, des grattoirs, des pointes, des lames, d'autres outils encore, d'un travail souvent remarquable. On a de plus trouvé un abondant outillage microlithique dont l'usage est énigmatique. Cette station appartient au néolithique inférieur, civilisation connaissant déjà la poterie, mais ignorant encore la technique de la pierre polie.

Dans d'autres localités ce sont des dépôts d'ossements constitués par un phénomène aquatique, puis de nombreuses haches moustériennes, dont plusieurs retouchées, trouvées en plein Sahara. Toutes ces découvertes prouvent qu'aussi bien pour l'époque préhistorique que pour l'époque romaine, les découvertes qui se font dans le nord de l'Afrique, présentent un intérêt capital pour l'histoire des peuples qui au cours des siècles habitèrent ces parages.

* * *

On sait qu'au début du christianisme, les ennemis de la religion nouvelle, avaient, dans le but de la discréditer, donné cours à des calomnies, affirmant que les chrétiens dans leurs réunions immolaient un homme ou un enfant, dont ils buvaient le sang et mangeaient la chair, et que cet horrible repas était suivi d'orgies incestueuses. M. Waltzing étudie longuement cette question du *Crime rituel reproché aux chrétiens du IIe siècle*. Son travail a trouvé place dans le Bulletin de la Classe des lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. (5e série, tome XI;

n° 5, page 205). Les anciens documents prouvent à l'évidence que les auteurs responsables de cette calomnie sont les Juifs qui dès le début et au cours des premiers siècles se montrèrent les ennemis les plus acharnés des chrétiens. Les païens ajoutèrent foi à cette fable et l'accueillirent dans leurs écrits. Ils interprétaient dans ce sens certains textes des Evangiles qui avaient trait au banquet eucharistique, à la Communion au Corps et au Sang du Christ et basaient leur accusation d'inceste sur les appellations de « frères » et de «sœurs», que les chrétiens se donnaient mutuellement Toute la littérature du IIe siècle est saturée de cette calomnie, affirmée par les écrivains païens, combattue et réfutée par les apologistes ou les docteurs chrétiens. M. Waltzing énumère tous les textes qui ont rapport à ces controverses ; il les étudie, il démontre leur source et suit leur développement. Il en constitue une importante question de priorité littéraire. Tertullien fut en quelque sorte le dernier défenseur dans cette question de la religion chrétienne. Après lui, la calomnie disparait peu à peu et vers le milieu du IIIe siècle, il n'en reste presque plus trace. On se demande comment des accusations aussi insensées et jamais prouvées purent trouver crédit pendant un siècle et demi. Il fallut pour les maintenir si longtemps malgré leur invraisemblance, toute la haine des Juifs et toute l'aveugle crédulité des païens.

* * *

Rien de plus évocateur des temps héroïques des croisades que les monuments qu'élevèrent les croisés dans les diverses régions de la Terre Sainte. Ils s'étaient partagé le pays ; ils y avaient créé des seigneuries, des principautés qui se maintinrent pendant un temps trop court. Et partout pour assurer leur sécurité pour rappeler les phases diverses de l'existence terrestre du Sauveur, ils élevèrent des forteresses, des églises. Celles-ci ne subsistent malheureusement plus guère qu'à l'état de ruines plus au moins bien conservées. Mais telles qu'elles se présentent encore, elles offrent toutefois un puissant intérêt historique ou archéologique. C'est à cet art des croisés en Syrie et en Palestine que s'est attaché M. Camille Enlart. Après avoir résumé rapidement l'histoire des croisades, il décrit

brièvement les monuments qui les rappelent. Ils datent en général du XIIe siècle et beaucoup dans leurs formes ou leur ornementation s'apparentent aux tendances artistiques qui règnaient dans diverses contrées occidentales dont les croisés étaient originaires. Une nombreuse illustration, judicieusement choisie, souligne et éclaire cette description et présente tout l'intérêt de l'inédit. On trouvera ce travail dans le fascicule n° 11 de la 8e année de la revue parisienne La Renaissance de l'art français et des industries de luxe.

* * *

Au XVIIe siècle les princes d'Orange et principalement, Frédéric Henri et Guillaume II, auraient vivement désiré se rendre maîtres d'une partie des provinces méridionales de notre pays. Quel était leur but en poursuivant la réalisation de ce projet? La plupart des historiens hollandais n'hésitent pas à affirmer qu'ils n'avaient en vue que les intérêts de la république des provinces protestantes et que les acquisitions convoitées se seraient faites à son profit. M le prof. Dr P. Geyl ne partage pas cet avis. Dans une étude sur *de Oranjes en Antwerpen* (Tijdschrift voor geschiedenis, 40ste jaargang, aflevering 2, bl. 114) il défend une opinion complètement opposée et s'efforce de prouver que les princes n'étaient mûs que par des idées d'intérêt personnel. En réponse aux objections de ses adversaires, il développe les motifs sur lesquels sa conviction est basée. A certains moments les princes avaient été en négociation avec le margrave de Brandenbourg, pour l'achat de Clèves et Mark. Vers la même époque, il fut question de leur faire obtenir la Gueldre allemande. Mais c'était surtout Anvers qu'ils visaient, et le marquisat du Saint-Empire leur semblait particulièrement bien placé pour menacer la liberté républicaine des provinces septentrionales. En 1646, il fut question de conclure la paix entre l'Espagne et la France et c'eurent été les provinces belges qui auraient constitué la rançon de ce pacte. Les archives ont conservé des documents fort instructifs sous ce rapport, notamment la correspondance de Mazarin et de son ambassadeur près des Etats-Généraux, le marquis d'Estrades. Si les circonstances ne permirent pas à l'intervention française de devenir un fait accompli, les négociations qui se poursuivirent à cette occa-

sion démontrent la préoccupation constante de réserver au prince d'Orange, comme récompense de son intervention, une riche part du butin éventuel. D'Estrades affirme que le prince « juge que d'avoir Anvers et de confiner avec la France, sera le comble de sa joie parce qu'il pourra établir une grandeur solide pour sa maison et la laisser autant et peut-être plus considérable en pleine paix qu'elle l'est aujourd'hui durant la guerre ». Il ajoute que « le prince et madame sa femme infailliblement donneront là dedans et souhaiteront la chose avec passion ». Un article secret du projet de traité de paix stipulait que « le roi consent que le prince d'Orange ait Anvers et le marquisat du St-Empire en propriété tant pour lui que ses héritiers et ne consentira pas à la paix que cet article ne soit accordé. » M. Geyl est persuadé que ce projet avait été rédigé d'accord avec le prince d'Orange. Ses adversaires au contraire prétendent que ces propositions avaient été arrêtées à son insu. Si les historiens hollandais ne sont pas d'accord, leur polémique n'en est pas moins intéressante et fort instructive.

***

Les documents commerciaux du XVe siècle ne sont guère communs. C'est ce qui m'engage à en signaler un que je trouve dans les Bolletti de la Societat arqueological Luliana de Palma (1925, pages 274 et 298). Il ne manque pas d'intérêt. Il est rédigé par Georges Pont, appartenant à une famille d'importants marchands de Palma. C'est un livre de comptes dans lequel il a inscrit les dépenses faites au cours d'un voyage de Palma à Anvers en 1459.

Voici comment débute ce document :

En nom de Deu sia e dale vnub vga Maria e de tots los sants e santas de parades quito vula doner andresa he altres coses manat per mi Jordi Pont en lo viatga de Flandas que fin en los galeros de Vanacians perti de Malorques a XV de guy MCCCCLVIIII Le aribari en Anves a XI de Gost.

J. H. S.

Deu en pera aspayol.

Le voyageur paya pour sa nourriture au cours du voyage, depuis le 15 juin au 12 aout, 1 livre et 16 escalins (?) Pendant son séjour à Anvers depuis l'arrivée le 17 août jusqu'au 12 octobre, il dépensa

pour le même objet 16 escalins. Chaque fois qu'il se faisait raser il payait 2 deniers au barbier. Il se commanda une robe à Anvers. Mais le 8 octobre, il partit pour Bruges où il se livra à de nombreux achats d'objets de toilette; c'étaient un chapeau, un capuchon, des gants, des rubans, des paquets d'aiguilles, de l'étoffe pour se faire une tunique, une couverture, du drap de Flandres pour un manteau, une culotte, un sac en cuir. Puis au moment du départ il acheta des provisions et du massepain pour manger pendant le voyage. Le 14 mars 1460 au moment de quitter Bruges, il paya pour sa nourriture 4 livres, 1 escalin, 1 denier.

Il rentra à bon port à Palma, car le livre de comptes renseigne aussi des dépenses faites après son retour. On apprend ainsi qu'il avait un frère appelé Gaspar et que sa fille se maria en 1462; il lui paya comptant une jolie dot.

Il avait profité de son séjour en Flandre pour acheter des draps et de la laine. Il en chargea son bateau qui transporta ces marchandises a l'Ile Majorque.

* * *

Une thèse d'histoire économique intéressant spécialement Anvers a récemment été éditée. On y lit que dès le XIVe siècle, l'usage des assurances, quoiqu'encore sous une forme assez rudimentaire, était en usage au Portugal. Dès la fin du siècle suivant s'établit le système des assurances couvertes par des particuliers et garantissant une certaine proportion du risque.

D'autre part, nous apprend M. Paul Masson, dans une communication faite au congrès des sociétés savantes à Marseille, en 1922, et imprimée dans le Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques de Paris (1923 p. 219) quelle fut *l'origine des assurances maritimes, spécialement en France et à Marseille,* et que dès le début du XIVe siècle les assurances maritimes sont employées à Gênes, à Pise, à Florence. Des actes notariés, des extraits de livres de raison, des documents officiels apportent sur ce point des preuves indéniables. Au milieu du XIVe siècle, on trouve dans les minutes des notaires génois des séries ininterrompues de contrats d'assurances. Ce ne fut toutefois qu'un siècle plus tard qu'il est question des assurances dans la législation. Le règlement

publié en 1436 à été longtemps considéré comme le premier connu sur la matière.

Au commencement du XVe siècle, les assurances étaient d'usage courant dans la Méditerranée. L'auteur énumère entre autre des contrats passés par devant notaire à Marseille en 1438. Parmi ceux-ci il cite celui qui révèle que Jacques Ventau avait fait assurer une partie de vin chargée sur le navire la *Sainte Marie* que commandait le portugais Alva Fernandes et qui était destinée aux Flandres. L'Armada du roi de Portugal s'empara du navire dans le port de Ceuta. Le propriétaire reclama la valeur de la marchandise saisie, ce qui prouve que même les risques de guerre étaient assurés. Ces risques de guerre étaient même consentis en faveur des corsaires et des navires de guerre.

Ce ne fut que dans la première moitié du XVIe siècle que les usages de Marseille furent adoptés dans les ports de l'Océan, et notamment à Rouen. Il était d'usage qu'en guise de spéculation, les particuliers, les nobles s'intéressassent pour une partie plus au moins importante dans les risques d'assurances en garantissant pour une certaine somme, une fraction de la marchandise soumise à assurance.

* * *

Parmi les nombreuses publications que nous a fait parvenir la *Koninklijk Oudheidkundig Genootschap* de Rotterdam, je tiens à vous signaler la reproduction parfaite de deux précieux ouvrages, imprimés jadis en nos provinces. Le premier est l'Ovide moralisé de Colard Mansion, imprimé à Bruges en 1484, qui porte ce titre détaillé : *Cy commence guide de Salmonen son livre intitulé Methamorphose, coute nal. XV livres particulars moralisié parmais Thomas Waleys docteur du théologie de lordre Sainct Dominique translaté & compilé par Colard Mansion, en la noble ville de Bruges*, et se termine par ces mots : *Faict et imprimé en la noble ville de Bruges en Flandres par Colart Mansion, citoyen de ville au mois de May lan de grace M. quatre cens. IIII. XX. et IIII.*

Le second, de moindre format, est aussi un peu moins ancien. Il s'agit de *De Bibel Tgeheele oude ende nieuwe Testament*, dont

l'origine est attestée par l'indication finale : *Ghedruct in die vermaerde coopstadt van Antwerpen in Brabant inden gulden Eenhoren bi mi Willem Vorsterman. Voleynde op sinte Simons en Judas avont den XXVII dach và October int iaer nae die gheboerte Christi ons Salichmakers, M. CCCCC. ende XXVIII.*

A tous les points de vue : impression, papier, figures, la reproduction matérielle de ces ouvrages est parfaite et les bibliophiles devront rendre justice à la manière artistique, dont ces fac-similés ont été executés.

Des notices explicatives accompagnent les deux volumes, les décrivent, en font connaitre les auteurs. Pour les planches, l'auteur étudie surtout et établit quels furent les modèles qui inspirèrent les artistes, qui exécutèrent les bois, illustrant ces recueils. C'est dans des manuscrits qu'ils ont puisé les documents nécessaires à leur travail. La comparaison de ces divers documents ne permet aucun doute sur la source où puisèrent les graveurs.

* * *

La même société archéologique hollandaise nous a fait parvenir en même temps une série de ses *Jaarverslagen* En parcourant ceux-ci, j'ai eu mon attention attirée par plusieurs articles pleins d'intérêt pour l'histoire de la sculpture hollandaise dans le développement de laquelle l'influence flamande est indéniable C'est d'abord Jhr. Dr. J. Six, qui dans le rapport de 1910 consacre une étude illustrée à Henri De Keyzer. Celui-ci doué d'une maîtrise indiscutable, exécuta bon nombre d'œuvres qui existent encore : médailles, monumente funéraires, bustes, statues. Jhr. Six les décrit soigneusement et analyse leur valeur artistique.

Dans le rapport de 1911, M. A. W. Weisman, publie une étude consacrée au même De Keyzer et à son gendre Nicolas Stone. Ce sont surtout à des indications relatives à la naissance et à la vie du sculpteur qu'il s'attache. Celles-ci permettent de préciser l'influence flamande dont je parlais plus haut. En effet, De Keyzer se maria à Amsterdam en 1591 avec une anversoise Beyken van Weldere De plus il était lié d'amitié avec les anversois François et Corneille Floris. En 1595 il fut nommé sculpteur de la ville

d'Amsterdam et en même temps chargé de l'exécution des travaux communaux. Dans l'atelier de De Keyzer travaillait en 1594 un élève flamand Hendrik Jansen, qui se rendit plus tard en Angleterre avec Stone, également élève de De Keyzer et plus tard son gendre. Celui-ci retourna ensuite en Angleterre, où il obtint comme sculpteur de brillants succès. Il exécuta surtout un grand nombre de monuments funéraires. Un fils de De Keyzer, appelé Willem, fut également sculpteur. Il fut élève à Londres de son beau-frère Stone; Revenu en 1640 en Hollande, il perdit bientôt toute orginalité, se laissant entrainer par l'inffuence d'Artus Quellin, qu'il se borna à imiter.

* * *

Le cours de la Dendre depuis Alost jusqu'à Termonde est connu, son influence économique est importante pour ces parages. Mais ce qui était moins connu, ce sont les méandres capricieux que forment ces eaux et les paysages pittoresques que la rivière arrose depuis sa source jusqu'à la frontière de Flandre M Maurice Van Haudenard s'est imposé la tâche de faire valoir toutes les particularités distinctives de *la vallée de la Dendre en Hainaut*. Et il le fait une manière succincte et vivante. Deux rivelets se réunissent à Ath et forment la Dendre proprement dite. Après avoir arrosé Leuze et Chièvres, elle traverse Ath pour gagner Lessines et aboutir après Deux-Acres à la frontière de Flandre. Pendant ce parcours capricieux elle rencontre encore maintes localités pittoresques et intéressantes. M. Van Haudenard les fait connaître, résume leur histoire et décrit leurs monuments. On trouve dans cet exposé maints détails et maints renseignements, qui accusent clairement l'intérêt que présente cette partie du pays.

* * *

L'histoire de l'art, malgré les études nombreuses qui lui ont été consacrées, devait encore au point de vue national, nous réserver des surprises déconcertantes On se rappellera que lors de l'exposition des primitifs français, un mouvement s'était créé tendant à attribuer à l'école française presque toutes les œuvres anciennes

dont on ignorait les auteurs. Depuis lors des appréciations plus raisonnables ont vu le jour ; une sélection s'est produite, et on s'est efforcé, sans parti-pris, d'attribuer à chaque école ce qui,après une étude approfondie, paraissait en toute justice lui appartenir. Voici que brusquement dans les mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (12e série, tome II, page 209,) M. le baron Desazars de Montgaillard, se basant sur les notes d'archives qu'a délaissées M. Henri Parenty, qui autrefois fut président de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, reprend l'ancienne thèse de l'exposition de 1904 et l'accentue d'une façon singulière en étayant sur des arguments qui ont au moins le mérite d'être inédits, ses observations concernant l'architecture, la sculpture, mais surtout la peinture. Celle-ci principalement est en cause. C'est à Karl Van Mander surtout qu'il s'en prend : c'est lui l'auteur de tout le mal, le créateur des légendes artistiques qui depuis son époque ont faussé le jugement de tant de générations. On avait cru que les artistes originaires de nos provinces avaient, au XIVe siècle, travaillé en France. Erreur profonde. Ce sont les grands artistes français qui « se sont associés dans leurs travaux des sous-ordres, élevés en France à leur école, français par le talent, mais dont les noms sont flamands ». Jean Corté (?) peintre du château de Vaudreuil, Jean de Bruges, peintre du duc de Berry et maints autres, étaient originaires de nos provinces. Du moins on le croyait. « Mais ces gens là (sic) sont-ils même Flamands? Il y a en France bien des lieux appelés « Corté ». On retrouve la manière française en Broerderlain (sic) et en ses successeurs Pierre de Baumetz, Roger Van den Veyden (sic) et même chez les frères Van Eycke. Eux aussi procèdent de l'école française et n'ont rien inventé, pas même la peinture à l'huile, comme on le dit vulgairement. » Au lieu de reproduire des fables depuis longtemps réfutées, l'auteur aurait mieux fait de tâcher d'apprendre au moins à écrire correctement les noms des « gens » qu'il attaque. Tous ces primitifs, ajoute-il, appartiennent aux régions françaises du Nord, limitées par nos frontières actuelles. On le voit, le procédé est facile : on escompte avec une prescience étonnante les événements qui devaient se produire plusieurs siècles plus tard et tout simplement on revêt de la nationalisation française des artistes

appartenant à des provinces qui étaient nôtres et qui ne devaient nous être enlevées que sous Louis XIV. Les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne n'ont pas existé. Seules les frontières actuelles peuvent entrer en ligne de compte. Jean d'Huy, Jean de Namur et Jean de Liegue, sculpteurs, sont évidemment Français, tout aussi bien que Nicolas Sluter, seigneur d'Hodeland à Licques et son neveu Nicolas de Wierve ou de Wirssigne. C'est avec peine que, sous ce travestissement, on reconnaîtrait Claus Sluter et Claus Van de Werve, les immortels sculpteurs néerlandais de la Chartreuse de Dijon. Mais il y a encore plus fort que cela. Je cite textuellement : « Un Jean de Ecke (fief à Aire sur la Lys) chargé par Mahaut de peindre les fresques de la Chartreuse de Val-Saint-Esprit à Gosnay, précède la génération de Van Eycke jusqu'aux peintres de l'Agneau mystique à Gand : Jean et Hubert Van Eycke, ce dernier, dit-on, chanoine de la collégiale St-Pierre à Lille. » Plus loin : « Roger de la Pature ou Wierre devient Van der Veiden à la Cour du Pays-Bas Melchior Broederlain est un seigneur de Val de Surgues. Ses armes parlantes, un pain et un mouton, traduisent son surnom de « Pain mouton ». Les Pain furent barons du Disacre et les Mouton, barons du Val, furent grands veneurs et possèdent la Meulemotte ou moute en Doudeauville.

Pour terminer, citons encore un fait historique qui eut pour nos provinces des conséquences considérables, mais que jusqu'ici nous avions été habitués à considérer sous un tout autre point de vue. Laissons la parole à l'auteur de la notice que nous analysons : Vers la fin du quinzième siècle, l'Allemagne frappa d'un coup mortel la cour de Bourgogne, qui représentait la renaissance française à son époque la plus brillante. Les désastres de Granson et Morat (1476), ruinent alors l'art occidental au profit de l'Italie. Et telles étaient l'ignorance et la barbarie des hordes qui pillèrent et dispersèrent les trésors d'art de la France, que Michelet lui-même, si favorable à l'Allemagne, ne peut s'empêcher de reconnaître leur stupidité malfaisante. Des compagnons de la corporation d'Artois, officiers du duc de Bourgogne, les uns s'enfuirent vers les Flandres, tel le valet de chambre peintre Hans Memling (1425-1495), dont le surnom se confère au site de Saint-Momelin à St-Omer et à la famille Memelin à Boulogne ; d'autres se refugièrent en Italie et contribuent à

l'éducation des peintres italiens, sans en excepter Michel Ange et Raphaël. »

Certes l'empereur et l'Empire eurent une part considérable dans la lutte qu'eut à soutenir le duc de Bourgogne, mais jusqu'ici nous avions appris qu'à la sinistre bataille de Morat où il perdit la vie, ce fut contre les Lorrains et surtout les Suisses qu'il eut à se défendre. Quant aux trésors d'art que la France perdit dans cette sanglante bataille, il serait assez difficile de justifier leur présence dans les bagages de Charles le Téméraire, qui se borna à favoriser et à protéger les artistes de ses Etats et qui n'eut pas d'ennemis plus acharnés pendant sa vie que les Français et leur roi Louis XI.

Il sera inutile d'insister sur l'identification du peintre Hans Memling. Il y a des bornes à la fantaisie. Il est vrai que dans la notice que nous analysons, Michel Ange et Raphaël ne sont pas mieux traités. Le grand sculpteur Sluter partage leur sort et voit son prénom de Claus, diminutif néerlandais de Nicolas, mué en Claude, tandis que Roger de la Pasture est sacré membre de la famille del Prato et que Van der Weyden, se qualifiait orgueilleusement de « *gallicus* ».

Nous devons arrêter ce trop long compte-rendu ; à ceux qui désireraient prendre plus complètement connaissance du travail de M. le baron Desazars de Montgailhard, nous ne pouvons qu'en renseigner ici le titre : *les primitifs français et leur influence sur l'art flamand et sur l'art italien de la Renaissance.* Et s'ils veulent sur cette question artistique d'un intérêt si intense, entendre une note juste, trouver des renseignements judicieux et consulter une documentation sérieusement établie, je ne puis que leur conseiller de parcourir le premier volume récemment paru de « l'Histoire de la peinture », qui est l'œuvre de MM. Dimier & Réaux. Tout en rendant à l'art français primitif l'éloge qui lui est dû, ils avouent toutefois que « ce qu'il n'a pas dû aux Italiens, il l'a dû aux Flamands ».

* * *

Cette question des primitifs est si attachante, que je ne veux pas l'abandonner sans en dire encore un mot ou plutôt sans communiquer les renseignements que je relève dans un article que dans

« l'Amour de l'Art » de Paris (6e année n° 10), M. Edmond Epardaud consacre à *la peinture murale en Anjou.* Il rend compte en détail des importantes découvertes que M. le chanoine Urseau, conservateur des antiquités de Maine-et-Loire, a faites dans les monuments civils et religieux du département dans lequel il exerce ses fonctions. Le texte est semé d'illustrations qui permettent de se rendre mieux encore compte de la valeur des œuvres d'art récemment mises au jour. Cachées sous d'épaisses couches de badigeon, elles avaient longtemps été ignorées des historiens d'art ; d'autres méconnues, ont été remises en valeur. Toutes témoignent de la part de leurs auteurs de qualités artistiques de premier ordre. Elles prouvent l'existence en Anjou, aux XVe et XVIe siècles, d'une école d'art dont la technique et le style peuvent soutenir la comparaison avec ceux des autres foyers artistiques français. M. le chanoine Urseau démontre qu'à côté de l'école tourangelle qui, avec Jean Fouquet et les Clouet, absorba aux XVe et XVIe siècles, le meilleur du génie de la France, l'école angévine dut une particulière impulsion à l'action personnelle du roi René de Lorraine. Il avait rapporté d'Italie des manières de faire raffinées et subtiles qu'il sut incorporer au goût natif et à la solide raison du vieil esprit français. Quelques noms d'artistes sont parvenus jusqu'à nous, de ceux qu'il avait accueillis en ses châteaux de la Loire et qui avaient pris le titre corporatif de « peintres du roi de Sicile », quelques étrangers, des flamands comme Barthelemy Le Clerc et Coppin Delft, un Suisse comme Gilbert Vendellaut, aussi des Italiens venus à sa suite, mais surtout des Français, comme Jehan Chapuis, Colin Descourtiels, Pierre Garnier et Pierre de Villant. C'est sans doute parmi ces artistes qu'il faudra rechercher les auteurs des nombreuses fresques qui furent exécutées dans les églises de l'Anjou et dont quelques unes sont heureusement recouvrées aujourd'hui. Parmi celles-ci il faut citer les peintures murales de l'église St Aubin à Ponts-de-Cé ; elles portent la date de 1543 et représentent le martyre de St-Blaise, puis un portement de croix, un St-Jean-Baptiste, accompagné des portraits des donateurs. Quelques parties de ces compositions religieuses, telle, par exemple, le symbole de l'humanité souffrante aidant le Christ à porter sa croix, s'apparentent évidemment au thème développé dans certaine complainte du roi René La voûte de

la chapelle de Pimpeau et les murailles étaient entièrement recouvertes de peintures ; les premières seules ont échappé au badigeon ; elles représentent des scènes de la vie de la Vierge et une série d'anges adorateurs. Le chanoine Urseau croit pouvoir affirmer, en se basant sur des considérations techniques, que le peintre de Pimpeau était flamand. D'autres peintures de la même école existent encore dans l'église de Trèves Cunaud, dans l'ancien couvent de la Baumelle, dans la chapelle de la Sorinière, dans l'église de Pontigné, ailleurs encore. Des photographies permettent d'en étudier les détails « L'étude de ces œuvres remarquables prouve, comme conclut M. Epardaud, qu'au XVIe siècle et antérieurement il y avait repartis sur le sol de la vieille France des milliers de peintres qui œuvraient ardemment les murs des églises, des chapelles et des châteaux ». Les découvertes faites en Anjou, symbolisent la continuité d'un art national, mais d'un art qui acceptait toutes les contributions, tous les apports et savait se les assimiler.

* * *

C'est l'attrayante histoire des *épagneuls nains continentaux* que M. Albert Houtart a entreprise dans une récente plaquette illustrée et abondamment documentée. On connait cette gracieuse race de petits chiens, qui jouit chez les amateurs d'une si grande vogue. M. Houtart établit leur « standart » et recherche leur origine. Il assure que la race s'est formée au XVIIe siècle en France et dans les Pays-Bas, par la sélection d'un épagneul plus ancien, moins raffiné, connu surtout par les toiles de Vecelli dit le Titien. Le type d'épagneul nain, tel qu'il existait aux Pays-Bas, est surtout connu par des œuvres artistiques. Le plus ancien portrait de ce chien, suivant M. Houtart, se trouve au Musée de Bruxelles, dans *la Légende de Ste-Anne*, de Van Coninxloo Au musée d'Anvers, un tableau peint par Memling à la fin du XVe siècle, montre un petit épagneul dormant aux pieds de Chrétien de Hondt. A partir de cette époque les exemples se multiplient ; on les relève dans les manuscrits, dans les œuvres peintes ou sculptées. L'infante Isabelle possédait plusieurs petits épagneuls. Rubens, deux fois dans les toiles consacrées au triomphe de Marie de Médicis, en reproduit la physionomie

fidèle. Les artistes français, à leur tour en maintes occasions, placèrent ces petits chiens dans leurs compositions picturales.

L'intéressante étude de M. Houtart avait attiré l'attention d'un de nos confrères qui, caché sous le pseudonyme collectif de « les Sept », publie de très spirituelles chroniques dans un quotidien bruxellois, il rend justice à ce travail, mais analysant les nombreux tableaux dans lesquels on en trouve la représentation, il atteste que le doute n'est pas possible, que l'origine de la race naine des épagneuls n'est pas à chercher en France ou en Espagne, mais que c'est parfaitement dans nos provinces qu'elle jouit d'une vogue considérable depuis la fin du XVe siècle, qu'au XVIe siècle elle était déjà très répandue, qu'au siècle suivant son caractère très caractéristique s'affina, et que ce n'est qu'après ces transformations qu'elle passa en France où elle fut accueillie avec une faveur marquée. Depuis lors ces petits chiens devinrent l'orgueil des élégantes et des précieuses, et les plus grands artistes tinrent à reproduire leur physionomie caractéristique dans leurs œuvres sculptées ou peintes.

* * *

On a parlé de la grande pitié des églises de France. Cette expression n'est pas un vain mot et trouve même sa justification outre mer. Je n'en veux pour preuve que la description que, sous le titre de *the Cloisters*, M. Joseph Breck donne dans le « Bulletin of the Metropolitan Museum of Art » de New-York, des trésors archéologiques que l'or americain a arrachés aux églises de France, pour les reconstituer dans un coin du Nouveau Monde. Et il ne s'agit pas ici des peintures, des sculptures ou des autres trésors artistiques qui peuplent les musées américains, mais bien des fragments architectoniques, des débris de monuments religieux, même des monuments entiers qui, acquis à poids d'or, ont été patiemment démolis et réédifiés plus ou moins heureusement au-delà des mers. Il s'agit de la collection qu'un archéologue américain, M. George Grey Barnard, avait réunie et dont, grâce à M. John D. Rockefeller, le Metropolitan Museum de New-York vient de devenir propriétaire. « The Cloisters » sont des bâtiments factices, renfermant de vastes salles et qui sont formés de débris souvent très importants et

toujours d'une valeur artistique indéniable, juxtaposés parfois d'une manière bizarre, pour former des ensembles passablement hétéroclites. Ce sont des cloîtres entiers, des colonnades. des galeries. qui se rejoignent et se superposent. Au rez-de-chaussée se déroulent des arcatures romanes avec leurs colonnes couronnées de chapitaux historiés, plus haut des séries de colonettes accouplées, sveltes et élégantes, soutenant des arcs en tiers-point, datant du XIIIe siècle Des fragments de motifs sculptés, des bas-reliefs, sont enchassés dans les murailles. Au centre des salles, des colonnes isolées de provenances diverses se dressent, servant de supports à des statues médiévales de grande valeur. D'autres œuvres du même genre s'abritent de-ci de-là sous les arcades. Des clôtures ajourées défendent l'accès de ces salles, au milieu desquelles sont reconstitués des tombeaux antiques sur lesquels reposent encore les gisants arrachés aux pieuses retraites où les avaient abrités la piété de familles, dont les blasons s'étalent sur les parois latérales. Des monuments, que les archéologues avaient depuis longtemps étudiés et admirés, tels le cloître de St-Michel de Cuxa, l'église de St-Guillaume le Désert, une fontaine des environs d'Avignon, le cloître de Trie, un autel provenant des Pyrénées, des statues admirables ayant appartenu à la chapelle du collège de Rieux à Toulouse et à de nombreux autres monuments religieux, ont été rassemblés en cette vaste nécropole de chefs d'œuvres. S'il faut admirer le goût de celui qui les a choisis et réunis, on ne peut qu'être saisi d'un sentiment d'intense mélancolie en considérant le sort de ces trésors archéologiques arrachés au sol qu'ils illustraient, pour se trouver transplantés et accumulés sur une terre étrangère.

* * *

Tous ceux qui ont visité la splendide cathédrale d'Amiens, ont certainement souvenir des scènes sculptées qui historient dans le déambulatoire, la clôture du chœur. En de nombreux compartiments. encadrés de riches ornementations architectoniques de style ogival flamboyant, d'innombrables personnages artistiquement groupés, représentant d'une part les principaux épisodes de la vie de St-Jean-Baptiste, et d'autre part des scènes de l'histoire de

St-Firmin. Ces sculptures datent de la fin du XVe et du début du XVIe siècle. Elles sont étroitement apparentées à ces retables sculptés qui furent exécutés en grand nombre à cette époque dans les ateliers de Bruxelles et d'Anvers. Elles ont été récemment nettoyées et discrètement restaurées On ne considérait pas leur valeur, au point de vue de l'exécution, comme exceptionnelle. Il fallait cependant ne pas perdre de vue qu'elles avaient été polychroméés et, que dans pareil cas, les artistes bien souvent ne donnaient pas à leur travail un fini aussi achevé que celui qu'ils réservaient à des œuvres ne devant pas être peintes. Quoiqu'il en soit, voici qu'un photographe de talent s'est avisé d'isoler les têtes des principaux personnages et de les photographier en grand module. Le résultat de cette opération a produit une véritable révélation, dont on peut aujourd'hui retrouver l'écho dans la belle revue de « La Renaissance de l'art français et des industries de luxe » 8e année, n° 3, page 129), dans une étude que M. Maximilien Gauthier consacre au *naturalisme expressionniste aux clôtures du chœur de la Cathédrale d'Amiens*. Et de fait, tous ces visages témoignent d'expressions diverses rendues avec une vérité et une finesse extraordinaires. Ce sont des portraits frappant de verité, dont les moindres détails d'exécution traduisent avec une perfection rare les sentiments si multiples qui agitent ces personnages représentés. D'autre part les costumes, les coiffures sont représentés avec une fidélité impeccable. En étudiant les grandes reproductions photographiques qui illustrent abondamment l'étude de M. Gauthier, on ne peut que se rallier à sa conclusion, quand jugeant les clôtures du chœur d'Amiens, il affirme qu'elles sont de la vie captée et toujours frémissante, un moment du film de l'histoire. Ce ne sont pas, peut-être, ajoute-t-il, de purs chefs-d'œuvre, Leur valeur indéniable et permanente est celle d'un « document humain ». Par là, elles se relient à tous les âges.

*
* *

Le château de Copenhague, conserve dans le trésor royal deux insignes précieux, l'épée de Christian III et la couronne de Christian IV. Nous en trouvons la reproduction et la description dans les Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord (nou-

velle série, 1920-1924). Le travail qui s'en occupe a pour auteur M. Bering Lüsberg. Ce sont des chefs-d'œuvres d'orfévrerie d'une richesse peu commune et d'une valeur artistique et historique considérable. Le premier surtout nous intéresse. Le pommeau et sa garde ainsi que le fourreau sont surchargés d'une ornementation dans laquelle au milieu d'une profusion de motifs décoratifs, se détachent des figurines et d'autres motifs délicatement ciselés, enrichis de perles et de pierres précieuses. Parmi ces motifs se distinguent des sujets évidemment inspirés par l'art flamand de la renaissance. Ce sont ces « grotesques » qui furent alors si répandus et que chez nous Vredeman de Vries, entr'autres, contribua à propager. La similitude est patente. Elle s'explique du reste, quand on sait que l'auteur de cette belle œuvre est un artiste flamand, Jan Siebe, orfèvre du roi Christian III. Les comptes de l'Intendance attestent en effet qu'en Décembre 1551, il lui fut payé 16 doubles ducats « pour dorer l'épée du royaume ». On connaît d'autres œuvres de cet artiste, notamment la grande horloge astronomique, qu'il fabriqua avec Steffen Breuner et qui fut envoyée vers 1556, au grand-duc de Moscou, la chaîne d'argent avec papegay, offerte par le roi en 1542, à une compagnie danoise de tir, une petite montre, que le roi Fréderic II donna en 1584, à son fils Christian, etc.

A rapprocher de cette œuvre, une autre pièce qui, quoique plus ancienne, présente cependant un vif intérêt, tant par sa riche ornementation ogivale que par les motifs ciselés qui l'illustrent. C'est une corne à boire, pourvue d'un couvercle, et reposant sur deux supports adhérents en forme de tourelles. Au sujet de l'origine et de l'emploi de cette corne qui est connue sous le nom de corne d'Oldenbourg, d'après le nom de ses propriétaires, il règne une légende fort confuse et sans le moindre fondement de vérité. Elle fut créée en 1599, par le conseiller aulique Anton Hering, dans l'*Oldenburgisches Chronicon* et depuis lors admise sans conteste et répétée à l'envi par tous les auteurs. La nymphe des montagnes appartenant à la gent surnaturelle et maudite des hommes velus, veut forcer le comte qu'elle a rencontré en chasse, à vider la coupe, ce qui aurait pour lui et pour sa race les conséquences les plus funestes, Il échappa heureusement à cette embuscade et s'enfuit. Ce

sont les incidents de cette fable qui seraient prétendûment représentés dans les motifs qui ornent la coupe. Pure invention que rien ne justifie. Les inscriptions dédicatoires aux rois mages, les blasons de l'Empire, de Brabant et de Flandre qui l'ornent, prouvent qu'elle fut exécutée au XVIe siècle, pour Christian I, afin d'obtenir la protection des rois mages à Cologne lors de la mission qu'il entreprit pour tâcher d'amener la paix entre l'empereur et le duc de Bourgogne, Charles-le Téméraire. On suppose qu'elle pourrait avoir été exécutée par Daniel Aretaens, sculpteur de talent qui travailla beaucoup pour Christian I. Quoiqu'il en soit, elle offre un grand intérêt et mérite d'être étudiée avec une attention particulière.

* * *

Un étudiant de Caen, Julien Le Senecal, désirant entrer à l'École des chartes, se préparait dans ce but à obtenir le diplôme d'études supérieures, quand soudain éclata la funeste guerre de 1914. Il n'hésita pas un instant, il partit pour le front. Au printemps de 1915, lors des terribles journées de Neuville-Saint-Vast, il tombait victime de son courage. Il délaissait un travail considérable qu'il préparait en vue de réussir l'épreuve à laquelle il devait se soumettre. Il avait pris pour sujet : *Les occupations des mois dans l'iconographie du Moyen-âge.* Emile Male avait développé ce sujet pour le XIIIe siècle Le Senecal décida de faire des recherches identiques pour les XIVe et XVe siècles. C'est ce travail presque achevé, mais déjà d'une ampleur considérable, qu'un ami de l'héroïque défunt, M. André Rostaud, publie dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie (tome XXXV, page 1).

Après avoir fourni des renseignements résumés au sujet de l'origine de l'illustration du calendrier qui remonte à la plus haute antiquité, après avoir succinctement rappelé les développements de ce thème à l'époque romane et au début de la période ogivale, l'auteur entreprend l'étude approfondie des représentations artistiques de ce même sujet au cours des siècles suivants. Sa documentation est considérable. Il a procédé à des recherches approfondies en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et dans maints autres pays. Pour la Belgique il a surtout étudié les œuvres des artistes flamands qui se trouvent à l'étranger ; les trésors de nos musées, de nos

bibliothèques lui semblent moins connus. Il ignore les chefs-d'œuvres que récèlent les collections des Etats-Unis. Il est vrai que son travail n'était pas achevé et qu'il l'aurait probablement completé de manière à combler ces lacunes. Tour à tour il énumère les sculptures, les vitraux, les manuscrits surtout. Dans ces diverses catégories, il existe de nombreuses et remarquables œuvres consacrées au symbolisme du mois et à la représentation des travaux qui spécialement s'exécutaient au cours de chacun d'eux Toutes ces représentations l'auteur les décrit, les étudie, les compare et les classe La somme de travail qu'il a exécutée est considérable et son étude devra désormais être consultée par tous ceux qui désirent se documenter sur ces œuvres qui, au point de vue des mœurs, des occupations, des travaux, de la vie intime de ces époques lointaines, fournissent tant et de si précieux renseignements. Ce thème, toujours le même, se développe au cours des siècles, influencé par les idées religieuses, par les progrès de la civilisations. L'art permet d'en fixer les aspects multiples et successifs

* * *

Dans nos anciens monuments, en examinant attentivement les matériaux employés pour leur construction, on trouve souvent, tracés dans la pierre, des signes qu'on supposait être des signatures d'ouvriers et que l'on appelait des marques de tâcherons. Il résulte des patientes recherches que M. A. Blanchet a exécutées dans les diverses églises de Reims, des constatations dont l'intérêt s'impose. Son travail qui porte pour titre : *Signes lapidaires et épures du XIIIe siècle à la cathédrale de Reims*, a récemment été publié dans le Bulletin monumental, organe de la Société française d'archéologie (84e volume, page 99). Il constata que chaque fois qu'un morceau de pierre moulurée possède un axe de symétrie, qu'il est marqué d'un signe. Lorsque plusieurs axes ont un même profil, chaque axe possède un signe particulier. On retrouve ce système de repérage dans tous les coins de la cathédrale de Reims. C'étaient donc les signes que les ouvriers employaient pour indiquer la place que les pierres devaient occuper dans la construction. La marque que chacune d'elles portait, devait coïncider, ou mieux, s'appliquer à la pierre déjà placée et portant le même signe. Autre

constatation déduite de l'examen des portails de la façade. Les statues qui l'ornent portent également un signe distinctif, correspondant à celui de forme identique gravé sur le socle ou le pied-droit où elle devait se placer. Des dérogations à cette règle permettent de se rendre compte que certaines de ces statues, par suite de circonstances accidentelles, n'occupent plus la place qui leur était primitivement destinée et que, sous ce rapport, une rectification justifiée pourrait facilement être opérée. Bien plus, divers épures tracées sur les murailles et portant indication des signes de placement, ont été retrouvées à proximité des travaux à exécuter. Un grand nombre de ces signes ont été copiés et reproduits dans son travail par M. Blanchet. Il résulte à l'évidence de ses nombreuses recherches que ces marques écrites sur les pierres et les épures ne sont pas des signatures d'ouvriers, mais bien des signes conventionnels destinés à guider les ouvriers tailleurs de pierre, bordeurs et poseurs.

* * *

Récemment, pour commémorer le rattachement des territoires rhénans à l'Empire Allemand, il y a mille ans, il a été organisé à Cologne une exposition d'art ancien. Il en a très peu été question chez nous et cependant elle valait la peine d'être signalée, car elle fut absolument remarquable. Des trésors artistiques imcomparables y furent réunis. C'est dans le n° 9 de la 8ᵉ année de la revue : « La renaissance de l'art français et des industries de luxe » que nous en trouvons un fort intéressant compte-rendu illustré dû à la plume de M. Arsène Alexandre. La section d'orfèvrerie religieuse était évidemment la plus intéressante On y retrouvait les superbes châsses de St-Suitbert, datant de l'année 1264 et appartenant à l'église de Kaisersnuth ; celle des rois mages, que possède la cathédrale de Cologne ; celle, moins ancienne, qui fut exécutée au début du XIVᵉ siècle, qui renferme les reliques des Macchabées et est conservée dans l'église St-André à Cologne. Puis venaient quantités de pièces d'orfèvrerie religieuse : calices, ostensoirs, &c. Les sculptures n'étaient pas moins intéressantes. Le musée de Cologne exposait une remarquable statue de Vierge. De Mayence était également venue une Vierge du XIIIᵉ siècle. Parmi les manuscrits l'attention

fut surtout attirée par ceux qui appartenaient encore à la période carlovingienne et par des évangélaires, aux riches reliures, qui furent exécutés au X[e] siècle. Beaucoup de ces chefs-d'œuvres étaient connus, cependant ils furent revus avec plaisir par les amateurs d'art qui purent les étudier à loisir en même temps que d'autres pièces qui n'avaient jusqu'ici pas encore figuré dans d'autres expositions, mais qui méritaient toutefois par leur valeur artistique de figurer à côté des premières. Les pays rhénans peuvent justement s'enorgueillir des richesses artistiques religieuses que possèdent encore leurs églises, leurs couvents et leurs musées.

* * *

Une nouvelle série de catalogues nous parvient, envoyé par le Victoria and Albert Museum de Londres Bien illustrées, sommairement, mais sûrement renseignées, ces publications sont d'une documentation précieuse. Je me bornerai à citer le *Catalogue of Muhaimmadan textiles of the mediaval period*, rédigé par M. A. F. Kendrick.

Cette section du musée est d'une grande richesse. Ce sont des exemplaires de tapisseries de soies, d'étoffes, d'un caractère sévère mais de grand effet décoratif. Leur ornementation est souvent d'inspiration orientale, leur dessin malgré sa forme capricieuse et compliquée, est d'une sureté d'exécution parfaite. Des inscriptions parfois les identifient ou en spécifient l'usage. Elles datent souvent de nombreux siècles, mais témoignent notamment d'une inspiration artistique d'une grande pureté Ce sont d'incomparables modèles qui méritent d'être étudiés et de servir de source d'inspiration.

* * *

Je m'arrête, Messieurs, espérant que l'année qui vient, me permettra de reprendre mon travail en sa forme habituelle, et que je pourrai avec une régularité que, malgré moi, j'ai dû enfreindre, vous rendre compte des ouvrages qui si nombreux continuent à enrichir nos collections bibliographiques.

FERNAND DONNET.

31 Décembre 1925.

Note sur des Vestiges de la seconde enceinte d'Anvers.

—

D'après Torfs, aucune enceinte de murs n'a été construite en Belgique depuis le 5e siècle jusqu'au 10e siècle. Les plus anciennes fortifications en maçonnerie, datant de cette période, sont celles de Liège et de Thuin; celle-ci date de 971.

Les murailles primitives de Namur datent de 996 et si nous comparons les tours du bourg d'Anvers à celles du château des comtes de Louvain, construites en 976 et celle du château de Gand, qui dâtent de la même époque, nous devons reconnaître aux vestiges qui nous en restent que la construction en est la même.

Le second agrandissement d'Anvers dâterait de 1201 à 1216, aurait donc duré 15 ans et ce fut la commune qui le fit à l'aide de ses ressources précaires ; les limites de cet agrandissement se retrouvent en suivant le canal St. Jean, le rempart des Tailleurs de pierre, le rempart des Lombards, la rue du Berceau, le rempart Ste Cathérine où les fossés nouveaux se réunissaient aux anciens.

Les terrains que cet agrandissement rendit disponibles depuis le quai van Dyck actuel au Pont de la Vigne furent cédés en 1220 par le Duc Henri au chapitre de Notre-Dame pour la partie entre le Marché au Lait (1)

Nous savons donc que les remparts passaient par le rempart des Tailleurs de Pierre et le rempart du Lombard, mais nous n'avions pas une seule donnée sur sa construction et sur ses caractéristiques.

(1) Torfs. Agrandissements et fortifications d'Anvers. Bruxelles 1871.

Or, au cours de travaux et de déblais exécutés pour les nouvelles fondations des magasins Vaxelaire, au coin du rempart des Tailleurs de Pierre et de la rue Nationale on a mis à nu un bloc de maçonnerie allant jusque 7 m. de profondeur et ayant 80 centim. d'épaisseur et se continuant en oblique dans la rue Nationale.

La base de le mur qui nous semble avoir fait partie de l'enceinte du 13e siècle était dans du sable quaternaire non remanié. Près de la base fut trouvé un crâne de jeune cerf et une balle de fronde romaine en terre cuite rouge clair.

Le mur était construit en briques de 22 cm. sur 10 cm. et 4 cm. d'épaisseur, unis avec du mortier sans cendrées, l'ensemble était très solide.

Etant donné qu'aucun canal ne passait à cet endroit, ni gros collecteur d'égoût, ni aucun bâtiment important ni fut construit, nous avons tout lieu supposer que ces substruction se rapportent aux murs d'enceinte du 13e siècle.

Il nous a paru intéressant de noter ces vestiges d'un âge si intéressant dans l'histoire de nos villes et de marquer l'endroit exact de sa situation ; le temps peut-être nous donnera des données complètes pour l'histoire de la construction de nos anciens remparts.

GEORGES HASSE.

Comptes rendus analytiques.

L'Université de Louvain vient de nous faire parvenir un lot très important des dernières publications de son « Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'Histoire et de Philologie ».

Dans le groupe historique, le travail qui se présente le premier, si l'on envisage les sujets du point de vue chronologique, est celui du P. JOZ. CALBRECHT: « *De oorsprong der Sinte Peetersmannen; hunne voorrechten, hunne inrichting en de evolutie dezer instelling tot bij den aanvang der XVIe eeuw* ». (Louvain, 1922). L'auteur divise très clairement sa dissertation en cinq chapitres : 1° Les solutions antérieures du problème ; 2° Les hommes de Saint-Pierre, sainteurs ; 3° Les H. de S.-P., maisniers ; 4° Les privilèges : la justice ; 5° Autres privilèges. Qu'il nous permette de lui demander s'il n'eût pas été plus logique de comprendre tous les privilèges dans un seul chapitre, quitte à y faire des subdivisions. Par contre, nous eussions voulu voir ajouter un chapitre final comportant une conclusion. La fin paraît brusquée ou, plutôt, il n'y a pas de fin. On a l'impression d'une coupure faite dans un mémoire de plus grande envergure qui devait comprendre, comme terme de l'évolution, la décadence des H. de S.-P.. A vrai dire, cette décadence eût été le point le moins intéressant de la discussion. Mais ce qui valait au moins la peine d'être essayé c'est le résumé précis d'une situation exposée en détail, au point de vue statique et évolutif, à travers 150 pages. Il ne faut pas oublier que pareil résumé est souvent le seul résidu que peut s'assimiler le lecteur non spécialiste.

A ces détails près, et j'ai hâte d'en arriver là, le travail du P. Cal-

brecht est remarquable. Reprenant à l'aide de matériaux nouveaux un problème que beaucoup d'historiens, et non des moindres, avaient gâché, l'auteur, comme véritablement éclairé par le mémoire de L. VERRIEST sur *Les Sainteurs*, prouve que les H. de S.-P. ne sont ni des bénéficiaires de privilèges dus à des exploits militaires, ni des gardes des chanoines de Louvain, ni — comme tels — des gens vivant sur le fonds de Saint-Pierre (*mansuarii*), ni encore moins des serfs de la collégiale. Ce n'est pas parce qu'ils prestent un cens capital annuel et qu'ils se nomment — eux-mêmes et avec orgueil — *servi* ou *ancillae*, que leur caput juridique est entâché de servitude, car c'est précisément pour conserver leur liberté personnelle, innée ou acquise, qu'ils entrent — ou qu'on les fait entrer — dans la *familia* de S. Pierre de Louvain jouissant de l'immunité politique. Ce sont des *oblati*, des sainteurs ou mieux encore — nous avons dit dit pourquoi dans une étude assez similaire sur les Hommes de Sainte Marie de Tournai — des hommes-de-saint. L'auteur forme pour eux le néologisme néerlandais de *vrijgewijden*. A Louvain on ne saisit plus sur le vif la transmission de leur qualité par les femmes seules ; mais si les hommes coopèrent à la survivance de cette classe juridique, les femmes ne sont cependant pas écartées.

Le H de S.-P. ne sont pas que des sainteurs ; ils sont encore des maisniers du duc de Brabant, c'est-à-dire des gens appartenant à sa *libera familia*, à sa clientèle. Comme tels ils lui sont liés par foi et hommage et doivent l'aider dans toutes ses entreprises — militaires à l'origine. Signalons ici un rapprochement que nous avons fait ailleurs entre ces H de S.-P. constituant la maisnie des ducs de Brabant et les Hommes de Sainte-Marie de Tournai formant la « chambre » des rois de France. Le double caractère de ces hommes-de-saint découle de la fonction de haut avoué que le prince territorial exerçait sur les immunités ecclésiastiques auxquelles ils ressortissaient.

Quant aux privilèges, le plus important est celui de justice. Les H. de S.-P. se jugent entre eux. A l'origine ils ont tout naturellement à leur usage le tribunal immunitaire de Louvain ; à l'époque communale ils acquièrent le monopole de l'échevinage urbain qui leur suffit jusqu'au jour (fin XIVe s.) où l'élément démocratique s'assied au banc scabinal. Alors, les H. de S.-P. qui gagnent de

plus en plus l'esprit de caste et se prévalent de noblesse, se constituent un tribunal spécial.

Des annexes intéressantes terminent cet ouvrage solidement charpenté.

Ajoutons que dans un autre volume de la même collection universitaire, qui vient seulement de nous être envoyé, mais sur lequel nous n'aurons malheureusement pas le plaisir de revenir en détail car il date déjà de 1914, notre éminent confrère Mgr HUGUES LAMY, traitant de « *L'abbaye de Tongerloo depuis sa fondation jusqu'en 1263* » (Louvain), a consacré quelques pages attachantes aux *sainteurs* qu'il retrouve aussi dans son abbaye dès 1133 avec des caractères qui les différencient nettement des serfs et des tenanciers ordinaires

* * *

Un travail dont le sujet est à peu près contemporain de celui du P. Calbrecht, mais dont l'intérêt se présente comme plus général est celui de l'abbé E. VAN CAUWENBERGH, bibliothécaire de l'Université de Louvain, sur : *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen-âge*, (Louvain, 1922). Ce travail comprend, comme en annexe (c. VII), un article sur : Les condamnations à des pèlerinages prononcées par le tribunal du recteur de l'Université de Louvain au XVe siècle. L'auteur a vaincu brillamment les multiples difficultés qui se dressaient devant lui : connaissances historiques conjuguées aux connaissances juridiques ; synthèse à entreprendre sans monographies préalables ; exposé clair et précis de situations compliquées exprimées jadis en un langage spécial.

Son plan est très logique. Il donne d'abord, sous forme d'introduction, un aperçu sur la législation et la jurisprudence canoniques en matière de pèlerinages expiatoires, ainsi que sur l'introduction des pèlerinages dans le droit communal. Il ressort de cet aperçu que la pratique des pèlerinages expiatoires qui avait été introduite, dès le haut moyen-âge, dans la jurisprudence ecclésiastique, prit, aux XIIIe-XIVe s., une vigueur sans pareille au tribunal inquisitorial de Toulouse, d'où elle se répandit sur toute la France et dans les Pays-Bas. La pénalité du pèlerinage provenait d'un ostracisme

auquel on avait enlevé peu à peu son caractère vague — et par là souvent néfaste à l'amendement du condamné ou même à la sûreté publique — en lui donnant un but déterminé. Au XIIIe s. les communes ayant éprouvé les mêmes besoins, adoptèrent un système qu'elles voyaient fonctionner et qui donnait pleine satisfaction.

Le chap. I traitant du caractère général des pèlerinages expiatoires et judiciaires, continue, en quelque sorte, l'introduction. Les pèlerinages en question sont comme la résultante de trois facteurs : le facteur privé (*wehrgelt*), le facteur public (*fredus*) et le facteur religieux (*forme de la peine*). Le souci de la paix publique n'apparaît cependant qu'après les deux autres facteurs. Les premiers pèlerinages étrangers à la jurisprudence ecclésiastique sont, en effet, sortis d'un simple accord privé où l'une des parties en cause se déclarait satisfaite si l'autre prenait le bourdon de pèlerin. Ce n'est que lorsque l'habitude fut acquise de porter plainte devant le justicier que le pèlerinage expiatoire revêtit un caractère judiciaire public.

Les chap. II à VI entrent dans le détail des délits, de la procédure générale, de la procédure particulière aux communes, des lieux de pèlerinage et de l'exécution des jugements. Aperçus neufs et combien variés sur chacun de ces objets. On saura gré à l'auteur d'avoir su, au bon endroit, interrompre en quelque sorte l'exposé de ses découvertes, vraiment originales, pour rappeler des notions souvent méconnues sur la composition du tribunal de la commune et sur les deux sortes de procédure.

Des pièces justificatives choisies complètent ce travail que l'on peut considérer comme une contribution très importante à l'histoire du droit pénal

A un point de vue encore plus général — qu'il ne convenait pas à l'auteur de toucher — revenons ici sur la place à réserver à ces voyages dans l'histoire de l'art, place qu'a déjà signalée notre confrère P. Saintenoy dans son rapport sur l'Architecture romane d'Auvergne.

Un nouvel argument se présente à nous. Nous lisons, au sujet de la pratique des pèlerinages expiatoires et judiciaires, que « de ces pays (Aquitaine, puis toute la France) elle passa dans nos provinces. En effet, c'est à Tournai, ville de droit français, que se rencontrent les premières condamnations aux pèlerinages péniten-

tiaires prononcées par le tribunal séculier ». Tournai ne fut-il pas, aux XIIIe-XIVe s., le trait d'union entre l'art français et l'art de nos régions ?

* * *

On a signalé plus haut le travail de Mgr. H. Lamy sur l'abbaye de Tongerloo au moyen-âge. L'Université de Louvain, et cela se comprend aisément eu égard au nombre considérable des religieux qui suivent ses cours, favorise l'éclosion de monographies d'abbayes au même degré que les recherches — d'ailleurs souvent connexes — relatives à l'histoire du droit. Continuant de loin, pour ainsi dire, l'étude précitée, le chanoine A. ERENS. O. P. a fait paraître un volume sur *Tongerloo en 's Hertogenbosch. De dotatie der nieuwe bisdommen in Brabant. 1559-1596*. (Tongerloo, 1925). Il s'agit là d'un point tout à fait spécial, dont l'importance extra-monastique et même politique, méritait d'être détaillée. Ce qui, du reste, à été très bien fait.

Parallèlement aux deux études susmentionnées et se rapprochant d'elles par des points de contact, que seule l'époque envisagée empêchait de multiplier, un mémoire de notre nouveau confrère le chanoine PLACIDE LEFÈVRE O. P. concernant l'*Abbaye Norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne* (*1591-1797*) (Louvain, 1924) mérite d'être cité. Ce mémoire, qui constitue le tome Ier d'une série à compléter, comprend l'exposé de l'histoire générale, de l'organisation intérieure et de l'activité religieuse du monastère. Vu la façon à la fois élégante et scientifique dont le sujet est traité, nous verrons paraître avec plaisir les tomes II et III, qui seront respectivement consacrés à l'étude du domaine et des finances et à la description archéologique de l'église abbatiale et des édifices conventuels, tomes pour lesquels l'auteur s'est vu honoré du bénéfice de la Fondation Pirenne.

Puisque nous sommes chez les religieux, parlons de fondateurs d'ordres.

Les membres de la famille Hoornaert ont une prédilection marquée — et remarquable — pour la littérature espagnole. Feu le chanoine Hoornaert a naguère traduit les œuvres de saint Jean de la Croix. Aujourd'hui son neveu, RODOLPHE HOORNAERT, con-

sacre un ouvrage assez volumineux à *Sainte Thérèse, écrivain* (Desclée, etc. 1922). Etudiant avant et après les facultés de la sainte — qui relèvent de la psychologie — son milieu et ses œuvres, il fait, à ces deux occasions, de l'histoire. L'exposé du milieu mérite surtout une note. L'auteur traite judicieusement la question dans toute son étendue : horizons politiques, milieu social, atmosphère intellectuelle, moment littéraire. Celui que ne tenterait pas l'histoire, cependant bien prenante, de la grande mystique d'Avila, trouvera au moins dans cette introduction une vision complète de la civilisation espagnole au XVIe siècle. Il prendra plaisir à la véritable jonglerie de faits généraux mis en regards des faits personnels avec un sens des contradictions digne de Victor Hugo ; il connaitra ces couvents galants qui méritaient réellement d'être réformés ; il sentira le frisson de l'Inquisition courir sur les plus dévôts ; il verra le P. Gratien mourir bien saintement en récitant des vers grecs ; il apprendra... mais que n'apprendra-t-il pas dans ce bel ouvrage écrit en une langue imagée et harmonieuse ?

L'hagiographie se double ici de littérature ; ailleurs elle s'accompagne d'esthétique. A cet égard la production du P. VITTORINO FACCHINETTI, O. P. M. sur *San Francesco d'Assisi : nella storia, nella legenda, nell'arte*, quoique parue cinq ans trop tôt (Milano, 1921) ne contribuera pas peu à la glorification de saint François, dont on fêtera prochainement le septième centenaire. En bon italien, le P. Facchinetti est un excellent diplomate ; pour se faire lire de nous — évidemment moins dans un but personnel que pour exalter le *poverello* — il nous livre paradoxalement l'appât d'un volume luxueusement édité et non moins richement illustré.

* * *

Je voudrais disposer de plus de place pour analyser deux travaux d'histoire économique relatifs à Anvers. Le premier est dû à J. A. GORIS et a pour titre *Étude sur les colonies marchandes méridionales (portugaises, espagnoles, italiennes) à Anvers de 1488 à 1567* (Louvain 1925). L'auteur a rassemblé dans un volume de 700 pages, une documentation formidable sur la période la plus éblouissante de la splendeur anversoise. Tout ce qui touche de près

ou de loin au commerce — et il y a souvent des aperçus qu'on ne soupçonnerait guère — est détaillé avec tableaux et documents à l'appui. Des listes onomastiques finales rendent la compulsation facile pour tous genres de recherches, notamment pour les recherches archéologiques et généalogiques. Le second travail est signé FL. PRIMS. Il s'intitule *Geschiedenis van het antwerpsche turfdragersambacht, 1447-1863.* (Anvers 1923) Quoique sa portée — chronologie mise à part — soit de beaucoup moins vaste que celle du travail précédent, il n'en constitue pas moins un apport excellent à l'histoire corporative. Peut être un peu trop d'extraits intercalés dans le texte ? C'est affaire d'appréciation subjective.

* * *

Dans *La Franc-Maçonnerie belge sous le Régime autrichien (1721-1744)* le P. B. VAN DER SCHELDEN fait une étude historique et critique, d'une scrupuleuse objectivité, de cette société secrète. On remarquera surtout sa délicatesse de doigté en lisant les chapitres IX à XIII de la troisième partie, traitant la question de l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie et, spécialement, des catholiques et prêtres, maçons.

Les tableaux documentaires des loges, figurant à l'appendice, seront d'une grande utilité.

* * *

De ces quelques critiques découle l'impression que l'activité universitaire louvaniste, en fait d'études historiques, est très éclectique, mais qu'elle se dépense surtout dans le domaine de l'histoire du droit, de l'histoire monastique et de l'histoire économique.

PAUL ROLLAND.

